

Bourassa renie son candidat au profit d'Alliance Québec dans Nelligan

Jean-V. Dufresne

LE CANDIDAT de compromis que le premier ministre Bourassa avait d'abord sollicité pour représenter la circonscription de Nelligan aux prochaines élections générales, M. David Allnutt, en qui il voyait même un « ministrable », a été écarté définitivement hier au profit d'un ancien membre de l'exécutif d'Alliance Québec, M. Russ Williams, dont la can-

didature sera confirmée officiellement le mercredi, 9 août, à l'occasion d'un simulacre d'investiture à l'aréna de Kirkland, tandis qu'on rendra hommage, ce soir-là, au député démissionnaire, l'ex-ministre de l'Environnement, Clifford Lincoln.

« Je ne suis pas amer. J'ai vécu deux pleins mois d'activité politique intense, et j'espère que le parti libéral va l'emporter dans Nelligan. Mais je trouve aberrant que ceux qui ont fait mousser la candidature de M. Williams, que je respecte d'ail-

leurs, ne seront même pas habiles à voter pour lui le jour du scrutin, car ils n'appartiennent pas au comté », a déclaré hier au DEVOIR M. Allnutt, dans une allusion manifeste à l'influence exercée sur M. Bourassa par le clan des militants de Beaconsfield, qui contrôlent l'association locale, une municipalité que le récent remaniement de la carte électorale rattache pourtant à la circonscription voisine de Jacques-Cartier.

À l'origine, M. Allnutt paraissait un compromis idéal. Les francophones

favorisaient naturellement un candidat de leur langue, cependant M. Bourassa avait déjà réservé Nelligan à un candidat de langue anglaise, comme tous les cinq comtés anglophones de l'île de Montréal, pour assurer l'équilibre délicat de son cabinet. Anglophone et francophile, parfaitement bilingue, fort de l'appui des deux communautés linguistiques du comté, David Allnutt répondait donc aux critères de la réconciliation dans un comté brutalement secoué par l'adoption de la

Loi 178 sur l'affichage public, et la démission de son titulaire, M. Lincoln.

Mais c'était sans compter sur l'obstination de l'exécutif de l'association de Nelligan, composée pour une bonne moitié de farouches militants de Beaconsfield, qui entendaient conserver leur influence sur la circonscription, fort irrités au surplus d'apprendre que M. Bourassa s'était autorisé des dispositions de la constitution du parti pour désigner son propre candidat.

En écartant la candidature de son favori, il appert que M. Bourassa a donc fait le pari suivant : vaut mieux déplaire aux électeurs francophones, même s'ils sont aujourd'hui majoritaires, que d'encourir le risque d'imposer aux anglophones un candidat qui n'a pas l'aval de l'association locale. Vaut mieux cela que d'encourir aussi les foudres d'Alliance Québec, qui joue à fond ses cartes dans la circonscription devenue symbole national des enjeux linguistiques québécois.

Voir page 8: Bourassa

Les infirmières repensent à la grève générale

Renée Rowan

LA FÉDÉRATION des infirmières et infirmiers du Québec (FIIC) veut rouvrir la négociation sur quatre points majeurs, dont l'échelle des salaires, et elle se propose d'obtenir de ses 40.000 membres par référendum un mandat pour déclencher une grève générale au moment jugé opportun.

Conséquemment, le comité exécutif demande aux 600 déléguées des 425 syndicats locaux d'infirmières réunies en conseil fédéral à Laval de tenir un vote référendaire le 24 août prochain dans chacun des établissements.

Pour maximiser ses chances d'atteindre ses objectifs, le comité exécutif de la FIIC estime qu'il y a tout intérêt à canaliser les énergies sur un nombre limité de sujets jugés prioritaires et directement reliés aux particularités qui démarquent les infirmières des autres salarié(e)s de l'État. Aux dernières instances, les déléguées avaient manifesté leur mécontentement sur 38 points de toute nature.

Outre l'échelle de salaire, il y a la formation post-scolaire, le poste d'infirmière-bachelière ainsi que la période normale de vacances.

À l'ouverture des délibérations, hier matin, la présidente de la FIIC a lancé aux déléguées un vibrant appel à l'unité et à la solidarité. « Au cours des deux prochains jours, nous devons refaire l'unité et concentrer nos énergies autour d'objectifs communs tout en se rappelant que la négociation pour les infirmières est dans sa phase finale », a déclaré Mme Diane Lavallée. « Nous avons toujours pour objectif, a-t-elle poursuivi, d'avoir un règlement négocié pour les infirmières du Québec. »

Dans son analyse, en début de journée hier, le comité exécutif a tenu à préciser aux déléguées que remettre sur la table l'ensemble des points soulevés lors du dernier conseil fédéral, sans compter ceux que pourraient remettre la partie patronale « équivaut quasiment à recommencer les négociations ».

Dans cette éventualité, estime l'exécutif, la partie patronale pourrait être tentée d'avoir recours à la médiation. On se rend bien compte que

Voir page 8: Les infirmières



La présidente de la FIIC, Mme Diane Lavallée (vue de profil, à droite), a lancé, hier, aux 600 déléguées du conseil fédéral un appel à la solidarité insistant sur la nécessité de recréer l'unité syndicale.

PHOTO CHANTAL KEYSER

LA CRISE DES OTAGES

Bush pourrait envoyer l'armée

d'après AP et AFP

WASHINGTON — Le président des États-Unis George Bush a laissé planer, hier, la possibilité d'une opération militaire pour libérer les otages américains au Liban.

Interrogé par la presse sur les mouvements de navires de guerre américains en Méditerranée, il a répondu : « nous faisons des plans prudemment. »

Un porte-parole du Pentagone justifiant les escalades annulées ou écourtées d'un croiseur, de porte-avions et d'un cuirassé, a déclaré : « nous nous mettons en position de pouvoir ré-

pondre à un appel du président. »

Le navire amiral de la 6ème flotte a en effet annulé son escalade dans un port soviétique afin d'être « aux ordres » du président George Bush en cas de besoin.

Le porte-avions « USS America » a également écourté une visite à Singapour, qu'il a quitté. Tandis que le porte-avions américain Coral Sea a quitté le port d'Alexandrie (Égypte) plus tôt que prévu, sans que sa destination n'a pas été dévoilée.

À la demande de George Bush, avec qui il s'est entretenu pendant 12 minutes par téléphone, le pape Jean-

Paul II a par ailleurs consenti à intercéder auprès des ravisseurs pour obtenir le rapatriement aux États-Unis du corps du lieutenant-colonel William Higgins, dans le cas — qui semble probable — où le militaire américain aurait bien été assassiné par ses geôliers.

Le département d'État a demandé, hier, au président iranien Ali Akbar Hachemi Rafsandjani de joindre les actes à la parole et d'exercer son influence pour libérer les otages au Liban.

Selon l'agence soviétique TASS, M. Valcourt

Voir page 8: Bush

DE SAINT-BASILE À NEW INN

Bouchard avait promis que les BPC resteraient au Canada

Isabelle Paré

ALORS que les BPC de Saint-Basile voguent vers l'Angleterre, une lettre révèle que le ministre fédéral de l'Environnement, M. Lucien Bouchard, avait assuré les citoyens de New Inn, au pays de Galles, que ces résidus toxiques ne quitteraient pas le Canada.

De plus, un rapport issu du ministère de l'Environnement du Québec

démontre que ce même ministère mettait en doute la performance de l'incinérateur de la Rechem International, destination finale des BPC, allant jusqu'à qualifier son système d'incinération de « médiocre ».

De quoi raviver la colère des citoyens de la petite ville de Pontypool qui, en septembre dernier, s'adressaient directement au ministre de l'Environnement du Canada pour tenter de faire échec à la venue des BPC de Saint-Basile chez eux.

Une lettre obtenue par le réseau

anglais de Radio-Canada révèle qu'en janvier dernier, le ministre Bouchard répondait au porte-parole de l'association des citoyens de New Inn, M. David Powell, que « les résidus contaminés aux BPC provenant du feu de l'entrepôt de Saint-Basile ne seraient pas exportés du Canada ».

Les citoyens concernés, de même que le chef du département de Santé publique et de l'Environnement du Pays de Galles, M. Jim Davis, ont dé-

Voir page 8: Bouchard



Valcourt démissionne

OTTAWA (PC) — Le ministre Bernard Valcourt a plaidé coupable hier à Edmundston à une accusation de conduite en état d'ébriété et a démissionné du cabinet Mulroney.

Dans un communiqué de trois paragraphes, le premier ministre se déclare « profondément peiné de perdre les services compétents et dévoués » du ministre des Consommateurs et Sociétés, dont il dit accepter « à regret » la démission. M. Valcourt conserve toutefois son siège de député de la circonscription de Madawaska-Victoria, au Nouveau-Brunswick.

Voir page 8: Valcourt

CHANTAL DAIGLE

Le Québec interviendra devant la Cour suprême

D'après la Presse Canadienne

COMME SON homologue fédéral, le Procureur général du Québec interviendra devant la Cour suprême dans l'appel de Mme Chantal Daigle.

Mais le Québec n'a aucunement l'intention de s'immiscer dans le débat sur l'avortement, a expliqué hier le ministre de la Justice et Procureur général du Québec, Gil Rémi-

lard. S'il va se faire entendre, c'est uniquement sur la question constitutionnelle soulevée par l'intervention d'Ottawa, dit-il.

« Nous intervenons sur la stricte question constitutionnelle, de dire M. Rémi-

lard. Il ne s'agit pas d'intervenir sur la substance du débat de l'avortement. »

Mardi, après que la Cour suprême eut accepté d'entendre le 8 août l'appel de Mme Daigle, le ministre canadien de la Justice et Procureur général du Canada, Doug Lewis, a obtenu l'autorisation de se faire entendre lors de l'audition de la cause.

M. Lewis estime que la Cour d'appel du Québec a erré en basant sa décision sur la charte québécoise des droits et le code civil québécois.

La décision de ce tribunal de maintenir l'injonction interdisant à Mme Daigle de se faire avorter né-

glige de reconnaître la compétence exclusive du Parlement du Canada dans la législation sur l'avortement, soutiennent les représentants fédé-

raux. « Nous ne contestons pas cette ju-

ridiction », assurait hier le ministre Rémi-

lard, en précisant qu'il s'agissait d'un fait établi depuis les débuts de la confédération.

« Si nous considérons l'avortement sous l'aspect du droit criminel, comme on l'a toujours fait dans l'histoire de la fédération canadienne, cela signifie que le gouvernement canadien peut légiférer », a-t-il expliqué.

Mais si l'avortement ne relève pas du droit criminel, il est possible que Québec puisse légiférer en vertu du code civil ou de la charte, a-t-il ajouté. « Le gouvernement québécois peut avoir juridiction par le biais du code civil qui lui permet d'agir de façon complémentaire », a-t-il dit.

Jusqu'à l'an dernier, l'avortement était considéré comme un acte criminel et relevait du code criminel, une matière de juridiction fédérale. Mais dans l'arrêt Morgentaler de janvier 1988, la Cour suprême du Canada a invalidé les dispositions du code criminel sur l'avortement, créant ainsi un vide juridique.

« Le gouvernement canadien doit prendre ses responsabilités et légiférer, poursuit M. Rémi-

lard. Ensuite, tout dépendant de cette législation du Parlement canadien, nous pourrions voir si nous pouvons faire des législations complémentaires en ce qui regarde les différents aspects qui peuvent être reliés à l'avortement », a-t-il ajouté.

Voir page 8: Le Québec

SELON LE CONFERENCE BOARD

Pas de menace de récession au Canada

OTTAWA (PC) — La force du secteur des investissements est telle qu'elle devrait repousser la récession.

C'est ce qu'a indiqué hier le Conference Board du Canada, en rendant publiques ses dernières prévisions nationales.

« Le démarrage de divers projets de modernisation et d'expansion a stimulé le secteur des investissements, et en retour, a fait reculer les dangers d'une récession », a déclaré M. Jim Frank, vice-président et économiste en chef de cet organisme de recherche.

Il a cependant affirmé que des signes commencent déjà à laisser présager un ralentissement de l'é-

conomie. Selon le Conference Board, la croissance économique au Canada devrait atteindre un taux de 3,2 % en 1989 et de 2,2 % en 1990, soit une baisse prononcée par rapport au taux de croissance de 5 % enregistré en 1988.

Le Conference Board prévoit également un taux d'inflation de 5,2 % en 1989, et de 4,9 % en 1990.

Les taux d'intérêt auraient atteint leur apogée, mais ils ne devraient baisser que légèrement en raison de la politique monétaire de la Banque du Canada. Le Conference Board s'attend en effet à ce que la Banque du Canada maintienne jusqu'à la fin de 1989 sa politique de taux d'intérêt

Voir page 8: Pas de menace

AUJOURD'HUI

Kiszczak courtise l'opposition

Le général Czeslaw Kiszczak, élu premier ministre de la Pologne hier, invite l'opposition à faire partie de son gouvernement.

Page 7

Autre campagne anti-apartheid en Afrique du Sud

Quelque 300 Noirs et Indiens envahissent des hôpitaux pour Blancs en Afrique du Sud et lancent un mouvement de désobéissance aux lois de l'apartheid.

Page 7



PHOTO AP

Atterrissage en catastrophe

Un Boeing 737 de la compagnie américaine Piedmont Airlines, avec 107 personnes à bord, a atterri privé de ses roues de gauche, hier, à Greensboro, en Caroline du Nord. L'incident n'a pas fait de victime mais l'appareil, en touchant le sol (ci-haut) a subi d'importants dommages.

David Peterson remercie huit ministres dans un effort pour nettoyer son cabinet

TORONTO (PC) — Dans un effort pour effacer toute trace de scandale au sein de son cabinet, le premier ministre de l'Ontario, M. David Peterson, a remercié hier huit de ses 28 ministres et désigné six simples députés à des postes ministériels.

M. Peterson a également mis en place un nouveau comité ministériel qui devra infuser une nouvelle vigueur à ses politiques préférées, comme le recyclage de la main-d'œuvre, l'habitation et une campagne de lutte contre l'abus des drogues.

« Les récents mois ont été difficiles et d'une certaine façon très douloureux », a déclaré le premier ministre après qu'on eut assermenté un nouveau cabinet ne comptant plus dans ses rangs l'ancienne vedette de la scène politique Chaviva Hosek ni trois autres ministres quelque peu reliés aux activités de financement peu orthodoxes de la libérale Patricia Starr.

Même si le gouvernement conserve toujours une bonne avance sur les autres partis dans les sondages, ses réalisations ont été obscurcies par des faits moins heureux, a reconnu M. Peterson.

En 1987, avant de joindre les rangs des libéraux, tous les partis avaient tenté d'attirer Mme Hosek, ancienne présidente du Comité d'action nationale sur le statut de la femme, professeur d'université et analyste en placements.

Elle n'a pas très bien réussi à gouverner le capricieux ministère de

l'habitation et son avenir politique a été scellé quand elle a été surprise dans le scandale Starr.

Il a été impossible de rejoindre Mme Hosek pour obtenir ses réactions mais le personnel de son bureau paraissait complètement démoli après avoir appris que l'ancien ministre des Services sociaux, M. John Sweeney, la remplaçait.

M. Peterson s'est débarrassé des ministres les plus susceptibles d'être mêlés à l'enquête judiciaire sur les activités de Mme Starr, qui doit débiter le 18 septembre.

Mme Starr a distribué à des hommes politiques - surtout des libéraux provinciaux - plus de \$ 90,000 qu'elle avait pris dans le fonds de charité du Conseil national des Juives, section de Toronto.

Ont perdu leurs postes: Mme Lily Munro, ministre de la Culture, dont la mère a reçu un contrat de \$ 5,000 du Conseil des Juives; M. Alvin Curling, ministre de l'Expansion de la main-d'œuvre; et M. Bernard Grandmaitre, ministre du Revenu.

Mais trois autres qui ont touché des sommes provenant du fonds sont demeurés en place: Elinor Caplan, ministre de la Santé; M. Hugh O'Neil, ministre du Tourisme; et M. Monte Kwinter, ministre de l'Industrie.

M. Peterson a refusé tout commentaire sur un changement ou l'autre.

Trois autres membres de la législature qui ont servi loyalement du-

rant les dures années où les libéraux étaient dans l'opposition ont perdu leurs postes: M. Jack Riddell, ministre de l'Agriculture; M. John Eakins, ministre des Affaires municipales; et M. Vince Kerio, ministre des Richesses naturelles.

Le ministre des Transports, M. Ed Fulton, a été également rétrogradé à l'arrière-ban.

Chez les nouveaux-venus, M. Charles Beer a été le grand gagnant avec sa nomination à la tête du ministère des Services sociaux, responsable des affaires francophones. M. Beer parle couramment le français et il a étudié en compagnie de M. Peterson. Son ministère est le deuxième en importance au sein du cabinet.

M. Steven Offer, avocat de Mississauga, est le nouveau Solliciteur général; M. Ken Black est devenu ministre du Tourisme, responsable du programme gouvernemental de lutte contre les drogues. Mme Christine Hart dirigera le ministère des Communications et de la Culture.

Deux nouveaux venus ont été nommés ministres sans portefeuille. M. Gilles Morin - qui remplace M. Grandmaitre comme représentant francophone de l'est de la province au sein du cabinet - s'occupera des affaires des personnes âgées. Et Mme Shirley Verrett s'occupera des personnes handicapées.

M. Robert Nixon, pilier du gouvernement et plus ancien membre de la législature, avait demandé d'être mis à la retraite. Il demeure toutefois vice-premier ministre et trésor-

rier. Et il présidera en plus un nouveau comité ministériel sur les politiques concernant l'économie et l'écologie.

L'ancien leader du gouvernement à la législature, M. Sean Conway, vieil allié de M. Peterson, dirigera trois ministères, soit ceux de l'Éducation, de l'Expansion de la main-d'œuvre et des Collèges et universités, ainsi qu'un nouveau comité sur la formation technique.

M. Dave Ramsay est passé à l'Alimentation et à l'Agriculture, M. Greg Sorbara aux Relations avec les consommateurs.

Des tribunaux traiteraient les femmes de 1989 comme des meubles

TORONTO (PC) — Le Comité d'action nationale sur le statut de la femme a exprimé, hier, « la colère des femmes et de leurs partisans dans ce pays devant la possibilité qu'ont encore nos tribunaux, en 1989, de traiter les femmes comme des meubles ».

La représentante du comité, Mme Judy Rebick, faisait allusion à une injonction émise au Québec pour interdire à Chantal Daigle de se faire avorter. L'ordonnance du tribunal, considérée comme une victoire par les adversaires de l'avortement, a été obtenue par un ancien ami de la jeune femme.

À la suite de cette affaire, le comité a décidé de lancer une campagne nationale de publicité et de pression pour faire échec à toute tentative de recriminalisation de l'avortement.

Le comité a accusé la Cour suprême du Canada, d'un autre côté, de se « traîner les pieds » en remettant au 8 août l'appel de Chantal Daigle.

« Nous espérons, a déclaré Mme Rebick, qu'ils (les juges) vont procéder beaucoup plus rapidement la semaine prochaine. »

COURREZ, MARCHEZ, COURSEZ, ROULEZ

Pour le 9^e année consécutive!
LA COURSE TERRY FOX
 Pour la recherche sur le cancer Pour plus d'information
 Dimanche, le 17 sept. 514-499-9747

EN BREF...

Ambulances: les patrons demandent à Bourassa d'intervenir

(PC) — Le Conseil du patronat du Québec (CPQ) a demandé hier au gouvernement Bourassa d'intervenir dans le conflit qui perturbe le transport ambulancier dans les régions de Sorel, Joliette, Repentigny et Saint-Jean-de-Matha. Depuis le 14 juillet, les répartiteurs des ambulances Richelieu ont quitté le travail à la suite du congédiement d'une employée. Quelques jours plus tard, le Conseil des services essentiels leur a ordonné de retourner au travail mais les répartiteurs n'ont pas tenu compte de cette ordonnance. Depuis ce temps, tous les répartiteurs en grève ont reçu un avis de licenciement. Dans un télégramme adressé au ministre du Travail, Pierre Séguin, et au premier ministre, le CPQ affirme qu'une « intervention gouvernementale ferme », autre que la médiation, s'impose. Il rappelle que la loi 160 donne au gouvernement « des pouvoirs d'intervention rapide ».

45 ans plus tard

OTTAWA (PC) — Une délégation canadienne s'est envolée pour le Japon, hier, dans le but de rencontrer les survivants des quelque 4,000 Nippo-Canadiens qui ont été expulsés du Canada pendant la Seconde Guerre mondiale. Au cours d'une tournée de deux semaines dans neuf villes du Japon, la délégation déterminera quelles sont les personnes admissibles à des indemnités pour la perte de leurs biens au Canada. De plus, la citoyenneté canadienne sera offerte à ces personnes, dont les ascendants ont été privés de leur citoyenneté canadienne pendant la guerre. Le ministère du Multiculturalisme a fait savoir que l'ambassade canadienne à Tokyo a reçu environ 500 demandes de renseignements sur le programme de compensations pour les Nippo-Canadiens injustement emprisonnés. Des messages avaient été placés dans les journaux japonais. La délégation est dirigée par Mme Anne Scotton, directrice du Secrétariat des indemnités japonaises, assistée d'experts.

Le NPD veut un président de Radio-Canada

OTTAWA (PC) — Le NPD implore le gouvernement fédéral de combler « sans plus tarder » la présidence de la Société Radio-Canada, laissée vacante par le départ de M. Pierre Juneau. Le critique néo-démocrate en matière de communication, M. Ian Waddell, estime que « l'indifférence gouvernementale est en train de détruire l'une des plus importantes institutions canadiennes ». L'absence d'un successeur à M. Juneau fait en sorte dans le moment que Radio-Canada « s'en va à la dérive », affirme M. Waddell dans un communiqué diffusé hier. « Les compressions budgétaires imposées par le gouvernement vont contraindre la société d'État à prendre des décisions importantes et difficiles: fermetures de stations, centralisation des ressources, augmentation de la publicité et disparition possible de certains postes FM. » Il est impensable dans ces conditions, juge le NPD, que le premier ministre attende encore avant de désigner un nouveau président, « auquel il faudra un certain temps avant de bien se familiariser avec ses nouvelles fonctions ».

Des hosties indigestes

BOSTON, Reuter — des chercheurs britanniques ont découvert que les hosties pouvaient provoquer des troubles digestifs en raison des substances qui les composent, selon une lettre publiée dans la dernière édition du *New England Journal of Medicine*. Les hosties utilisées dans les rites catholique et anglican sont composées de farine de froment contenant du gluten et des protéines insolubles dans l'eau comme la gliadine, selon les chercheurs. Ces substances sont susceptibles de provoquer des troubles digestifs, notamment des diarrhées, des gaz, des douleurs abdominales et des pertes de poids, affirment les médecins.

Scorpion dans le maïs soufflé

SANDY, Utah (AP) — Une Américaine mangeant du maïs soufflé versé dans un bol posé sur le sol de son garage a été piquée récemment à la bouche par un scorpion qui appréciait apparemment ce genre d'alimentation. Diane Bleckert, 56 ans, a dû être soignée à l'hôpital Alta View de Sandy (Utah), d'où elle a pu sortir mardi, selon un responsable. Par chance, elle n'avait pas avalé la bête — 2,5 cm — vivante et était sur le point de la croquer lorsqu'elle fut mordue à la lèvre...

ÉMISSION SPÉCIALE À LA PUISSANCE CINQ

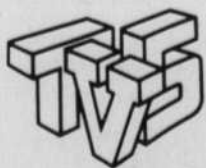


DU CÔTÉ DE CHEZ FRED: LE CRAZY HORSE SALOON

Jeudi 3 août à 22h00

Vous voulez tout savoir sur le Crazy Horse Saloon? Ne manquez pas DU CÔTÉ DE CHEZ FRED alors que le créateur du célèbre cabaret, Alain Bernadin, est l'invité de Frédéric Mitterrand. Également présents sur le plateau: Alain Delon, Lova Moor, Régine Desforges et le sculpteur César. Un sujet léger, agréablement traité sur TV5.

Les jeudis soirs, commencez par TV5!



La télévision internationale qui parle français.

Ne manquez pas

LE 18 AOÛT

ÉDUCATION

CAHIER SPÉCIAL

TOMBÉE PUBLICITAIRE: 8 août
 RÉSERVATIONS (514) 842 9645

AUTOMNE 1989

INFORMATIQUE
 parution le 6 octobre
 tombée publicitaire le 22 septembre

PROFESSIONS
 parution le 13 octobre
 tombée publicitaire le 1er octobre

LE DEVOIR

ÉLECTIONS ANNONCÉES DIMANCHE?

La campagne de Ciaccia: avant tout récupérer les anglophones

Jean-V. Dufresne

LE MINISTRE de l'Énergie et des ressources, John Ciaccia, a confirmé hier sa candidature dans Mont-Royal, pour un cinquième mandat consécutif, à quelques jours seulement, croit-il, du déclenchement de la campagne électorale, que le pre-

mier ministre Bourassa devrait annoncer au plus tard mercredi prochain si le scrutin devait avoir lieu le 25 septembre.

M. Ciaccia a aussitôt quitté Montréal hier après-midi pour assister dans la capitale à un conseil des ministres qui fera le point sur la stratégie électorale.

« Il n'est pas exclu que M. Bourassa profite du congrès des jeunes

libéraux, en fin de semaine, à l'Université de Sherbrooke, pour annoncer la date des élections », a déclaré hier au DEVOIR M. Ciaccia, seul parmi les cinq ministres anglophones qui n'ait pas démissionné du cabinet en décembre dernier suite à l'adoption de la Loi 178 sur l'affichage public.

Fait à noter, comme pour prévoir le coup, le document thématique du congrès de Sherbrooke est imprimé sous l'autorisation de l'agent officiel du PLQ, M. Jean-Pierre Roy, sans doute pour se conformer par anticipation à la Loi sur les dépenses électorales.

M. Bourassa, en 1985, avait profité du grand ralliement des jeunes libéraux, au Centre Paul-Sauvé, pour annoncer sa campagne. Cette année cependant, on constate une certaine tiédeur et le congrès de Sherbrooke ne devrait pas attirer, malgré tous les efforts, beaucoup plus que 1.200 jeunes militants, de sorte que le premier ministre porterait au 9 août l'annonce officielle de la campagne.

M. Ciaccia reconnaît que sa décision de briser les suffrages, après une année aussi difficile, ne fut pas aisée. « Mais je me représente avec confiance, même si la partie n'est pas gagnée dans les comtés anglophones, et parce que j'ai les mêmes préoccupations qu'en 1973, bien que la situation, au Québec, malgré les événements des douze derniers mois,

se soit améliorée », dit-il encore.

Mais M. Ciaccia, que sa qualité de ministre senior anglophone assortit maintenant de plus lourdes responsabilités encore — certains voudront qu'il chausse les bottes d'un Clifford Lincoln — ne cache pas son inquiétude au sujet des relations entre les communautés francophone et anglophone au Québec, et tout autant entre le Québec lui-même et les autres provinces canadiennes.

« Un sentiment d'aliénation de plus en plus répandu entre le Québec et le reste du Canada, dit-il aussi. Je suis spécialement préoccupé lorsque certains, dans les autres provinces, voudraient voir le Québec se séparer », a-t-il dit encore.

« Mais je ne pars pas en campagne pour dénoncer la Loi 178, je l'ai déjà fait. Mes électeurs savent que je ne suis pas d'accord avec cette loi, mais il ne me servirait à rien, ni à mes commettants, de faire revivre tout ce mécontentement », dit-il.

« J'insisterai surtout sur la nécessité, pour tous les libéraux, les anglophones particulièrement, de ne pas abandonner le parti. J'insisterai beaucoup également sur la nécessité de dispenser plus de services encore aux citoyens de langue anglaise dans les services sociaux, comme la Loi 142 a déjà commencé à le faire. Éga-

lement, mes priorités iront à l'urgence d'assurer un financement convenable pour nos universités », ajoute le ministre, qui ne cache pas d'autre part l'envie de se voir confier un nouveau ministère.

« Pour ce qui est du Canada anglais, je profiterai notamment de la Conférence fédérale-provinciale des ministres de l'Énergie pour faire passer le message d'un Québec résolu et conciliant, dit-il encore. Je pense que le message que le reste du Canada semble recevoir, aujourd'hui, n'est pas susceptible de faire progresser notre pays ».

M. Ciaccia n'entretient aucune inquiétude quant à son propre comté, où il recueillit une majorité de 13.000 voix en 1985. Les frontières de cette circonscription n'ont pas été affectées par le récent remaniement de la carte électorale. Mais pour les autres comtés anglophones, « ce ne sera pas une campagne facile, et je prends tous mes adversaires au sérieux, y compris le « Equality Party ». « Je ne prends rien pour acquis », dit-il.

Le « Equality Party » fut constitué au lendemain de l'adoption de la Loi 178 pour dénoncer les politiques de M. Bourassa et offrir une alternative électorale aux dissidents anglophones du Québec. « Il traduit un mécon-

tentement certain, et c'est à nous de montrer qu'il est préférable de travailler à l'intérieur du Parti libéral que de claquer la porte », ajoute M. Ciaccia.

L'association de Mont-Royal avait elle aussi subi le choc de la Loi 178 en décembre dernier, et ne comptait plus alors que 400 membres. Elle en compte maintenant 900, suite d'une campagne de recrutement chez les partisans, tant francophones qu'anglophones. On dénombre environ 40 % d'électeurs de langue française dans le comté, autant d'anglophones, et environ 20 % d'allophones qui parlent aussi l'une ou l'autre des deux langues officielles.

À Beauport

Un autobus percute un camion: un mort, des dizaines de blessés

BEAUPORT (PC) — Une collision impliquant un autobus et un camion a fait un mort et plusieurs blessés, hier, à Beauport, en banlieue de Québec.

Un autobus de la compagnie américaine Monty Tour, de New York, avec 46 passagers à son bord a embouti un camion chargé de gravier aux feux de circulation situés à l'intersection de la rue de la Station et de l'autoroute Dufferin.

Le chauffeur de l'autobus est décédé tandis que trois de ses passagers, des touristes originaires de la Martinique, ont été grièvement bles-

sés. Une quarantaine d'autres passagers ainsi que le chauffeur du camion ont aussi subi des blessures.

Plusieurs ambulances et un autobus de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec ont été utilisés pour transporter les blessés vers différents hôpitaux de Québec.

Au moment de l'accident, survenu vers 13 h 45, l'autobus revenait du sanctuaire de Sainte-Anne-de-Beauport et se dirigeait vers Québec.

La Sûreté du Québec a institué une enquête.



Menacés par la progression des flammes, des centaines d'habitants de Vesse, en banlieue de Marseille, ont dû être évacués.

Favorisés par la sécheresse

Une série d'incendies criminels ravagent le sud de la France

MARSEILLE (AFP) — Des milliers d'hectares de forêts, de garrigue et de maquis ravagés, des dizaines de villas incendiées, des campings et des quartiers entiers évacués: plusieurs dizaines d'incendies ont éclaté mardi dans le sud-est de la France et l'île de la Corse, certains parvenant jusqu'aux portes des villes de Bastia, Hyères et même Marseille.

Ces multiples foyers, pour la plupart maîtrisés en fin de journée, se sont déclarés tout au long de la journée dans les départements du Gard, des Alpes-de-Haute-Provence, du Vaucluse, des Alpes-Maritimes, et surtout du Vars et de la Corse, faisant un blessé mardi.

Ces incendies, pour la plupart d'origine criminelle selon les pompiers, ont été attisés par des conditions climatiques propices: sécheresse et vents violents soufflant parfois en rafales à plus de 150 km/h.

Plus de sept mille hectares ont brûlé en Corse en vingt-quatre heures, notamment dans le nord, autour de Bastia et dans le cap Corse, qui ont subi leurs pires incendies depuis vingt ans, selon les services de secours. Sur toute l'île, une quarantaine de maisons, un supermarché et une station service, ont été détruits par les flammes.

En Corse-du-Sud, aux alentours de Solenzara où le feu continuait de faire rage en fin d'après-midi, le village était entièrement cerné par les flammes contre lesquelles luttait près de deux cents hommes, avec l'aide de deux Canadair. Un blessé a été évacué vers Marseille.

Dans le Vars, les pompiers jugeaient « catastrophique » la situation sur trois des quelque quinze incendies qui se sont déclarés mardi après-midi.

À Hyères, encerclée par les flammes en début de soirée, plusieurs campings, de très nombreux

ses villas, ainsi que quatre maisons de retraite ont été évacués. La circulation a été interdite dans une partie de la ville pour faciliter le travail des pompiers, assistés de plusieurs Canadair et Tracker bombardiers d'eau malgré un très violent mistral.

À la limite des Alpes-de-Haute-Provence, à Saint-Paul-les-Durance, à proximité du centre d'études nucléaires de Cadarache, le feu a également ravagé plusieurs dizaines d'hectares et provoqué de multiples évacuations. Roquebrune, Saint-Maximin et le Mont-Faron dans le Vars ont également été atteints par ces incendies.

À Marseille même plusieurs foyers se sont déclarés: dans le massif des calanques de Marseille-Levée, sur la route de Cassis, et surtout dans le quartier populaire de Saint-Joseph, où cinq hectares de terrain vague et de garrigue, au cœur d'habitations populaires, ont flambé.

La foudre allume 30 nouveaux incendies

LA FOUDRE a allumé 30 nouveaux feux de forêt au cours des dernières heures au Québec, pendant que l'incendie qui faisait rage au nord de la rivière La Grande donnait un peu de répit aux équipes d'intervention.

La foudre, qui pourrait faire naître d'autres foyers d'incendie durant la prochaine fin de semaine, a surtout frappé dans les régions de l'Ouest, au nord-ouest de La Tuque et au sud du réservoir Gouin. L'intervention de 10 avions-citerne du gouvernement du Québec a permis de contenir ces incendies.

Le ministère de l'Énergie et des Ressources prévoyait cependant une légère diminution de l'activité des feux hier et aujourd'hui, compte tenu de la possibilité de précipitations, des vents faibles et du taux d'humidité élevé.

Le comité des mesures d'urgence de Radisson a pour sa part fait savoir que les mesures d'urgence étaient maintenues dans le secteur La Grande « parce qu'il existe toujours un danger potentiel ». Aucune nouvelle évacuation n'est cependant prévue.

La plupart des 55 feux enregistrés sur le territoire placé sous protection intensive sont maîtrisés ou contenus, indique le ministère. Depuis le début de la saison, 818 feux ont détruit 6.311 hectares, alors que l'an dernier, à pareille date, 1.178 feux avaient dévasté 6.321 hectares.

Sur le territoire de la Baie-James, on observe également une baisse de l'activité des feux de forêt: 27 feux y sont encore actifs sur une superficie de 6.000 kilomètres carrés.

Amende de \$110,000 pour bris d'une clause de non-concurrence

Bernard Morrier

UN COURTIER d'assurances qui avait vendu son entreprise à une firme concurrente, avec tous les dossiers et listes de clients, en plus d'obtenir un emploi chez son acheteur sous promesse d'exclusivité et de loyauté, a été condamné conjointement hier en Cour supérieure, à verser des dommages de \$110,750 à son nouvel employeur.

La preuve a démontré que M. Joseph Paré avait cédé son entreprise, faisant affaires sous la raison sociale Lachance, Paré, Forté et Associés, à la firme Richards Melling Inc. pour une somme de \$517,500, en octobre 1985, tout en s'engageant à ne pas utiliser ni divulguer des renseignements confidentiels à toute société concurrente et ce, pendant un délai de deux ans après l'expiration ou la cessation de son emploi auprès de son nouvel employeur.

Toutefois, en décembre 1987, M. Paré démissionnait de chez Richards Melling et, dans les 24 heures suivant ce geste, un très important client du courtier demandeur, la Universal Terminals Limited, l'informait qu'elle ne voulait plus faire affaires avec celui-ci, préférant poursuivre avec le nouvel employeur de M. Joseph Paré, soit la firme B.F. Lorenzetti & Associés. En fait, la Universal était le plus important client dont M. Paré avait à s'occuper chez Richards Melling, si on constate qu'elle générait une commission de \$40,000, soit approximativement 25 % de la valeur totale des commissions de \$163,000.

De plus, entre mars et octobre

1988, trois autres très importants clients de M. Paré chez Melling transféraient à leur tour leur dossier d'assurances au profit du nouvel employeur du courtier, B.F. Lorenzetti & Associés, entraînant du même coup de lourdes pertes de revenus pour la première entreprise.

Richards Melling Inc. eut tôt fait à la suite de ce nouveau coup d'intenter une poursuite de \$150,750, à fois contre M. Paré et le groupe Lorenzetti pour perte d'un capital, la perte d'homme-heures, la perte d'achalandage et atteinte à sa réputation.

En défense, M. Paré a plaidé qu'il n'a rien fait pour attirer la clientèle de Melling et il a ajouté que la clause de non-concurrence entendue avec Melling était illégale parce que trop générale. Quant au groupe Lorenzetti, il a soutenu qu'il n'a pas conspiré et que, même s'il l'avait fait, il n'y a rien d'illégal dans le fait d'accueillir des clients dans son giron, même au mépris d'une clause de non-concurrence qu'il n'a jamais signée et jamais promis de respecter.

Le juge Claude Guérin opine que la cause de non-concurrence est valide et qu'elle doit recevoir une interprétation large, considérant qu'elle a été conclue dans le contrat de vente entre M. Paré et Melling. De plus, le tribunal croit que M. Paré n'a pas respecté son devoir de loyauté en quittant Melling sans avis de départ, tout en refusant de racheter sa clientèle par la même occasion.

Quant au groupe Lorenzetti, il doit aussi partager la responsabilité des dommages causés à Melling car il ne pouvait ignorer le contrat et la clause de non-concurrence qui liait Paré à son ex-employeur et cela devenait donc de la complicité dans la violation d'une entente légale.

Secteur public
Johnson demeure optimiste

QUÉBEC (PC) — Le président du Conseil du trésor, le ministre Daniel Johnson, a reconnu hier qu'il y a « encore des écarts considérables » allant jusqu'à « plusieurs milliards de dollars » entre les offres gouvernementales et les demandes des 300.000 employés du secteur public.

Malgré tout, M. Johnson s'est dit « optimiste » quant à l'issue de ces négociations, alors qu'il arrivait à la réunion hebdomadaire du conseil des ministres.

« Je demeure optimiste car on se parle. Le rythme (des négociations) est normal en dépit des rumeurs d'élections générales », a dit M. Johnson.

Dans le dossier des 50.000 infirmières, M. Johnson a indiqué qu'il n'avait « rien de neuf » à annoncer.

Il a répété que la proposition du gouvernement représente une injection de \$640 millions en trois ans, ce qui ferait des infirmières québécoises « les mieux payées au Canada dans 17 mois ».

Le ministre a soutenu qu'il n'avait reçu aucune demande spécifique des infirmières depuis quelque temps, si ce n'est celle de faire en sorte qu'une infirmière touche un salaire annuel de \$40.000 douze ans après sa sortie du cégep. « J'ai dit oui immédiatement à cette proposition », a-t-il dit.

Campagne
de financement
1989

Tu y crois.
Aide-la!

Donnez
généreusement
à la Croix-Rouge!

ACTES
SUD



ÉDITER,
C'EST DÉCOUVRIR!
Pour souligner
le 10^e anniversaire des
éditions ACTES SUD,
la quasi-totalité du fonds
littéraire de la maison
animée par Hubert Nysse
est présentée à la librairie

HERMÈS

1120, av. Laurier ouest
Outremont, Montréal H2V 2L4
(514) 274-3669

Un cinéaste torontois débouté d'une poursuite contre la CUM

Bernard Morrier

LA COUR SUPÉRIEURE vient de débouter un cinéaste torontois d'une poursuite de plus de \$50,000 qu'il avait intentée contre la CUM, à la suite, prétendait-il, de sa détention illégale, lors d'événements survenus dans la nuit du 20 novembre 1986.

Andras Hamori, producteur du film à succès *Nowhere to Hide*, avait été appréhendé vers 4 heures le matin, alors qu'il venait de rencontrer à Westmount les parents du jeune enfant vedette de son film. Il avait engagé son véhicule en direction nord sur l'avenue Victoria, une voie à deux directions.

Toutefois, à la hauteur de la rue Sherbrooke, où l'avenue devient à sens unique vers le sud, Hamori ne sembla pas avoir remarqué la signalisation à cet effet et, brûlant un feu rouge, avait poursuivi son chemin jusqu'à Côte Saint-Antoine, où, en tournant vers la gauche, deux policiers-patrouilleurs l'interceptèrent.

En faisant les constatations d'usage, les agents Streal et Turcotte

soupçonnant alors que Hamori pouvait avoir les facultés affaiblies, lui firent subir les tests généralement utilisés avant l'invention de l'ivresse-mètre et ils en conclurent que celui-ci méritait de passer par l'alcoomètre. Toutefois, conduit au poste 51 dans le nord-est de Montréal pour y subir le test, le résultat révélait que le cinéaste avait un taux d'alcool en deçà de la norme fatigante du Code criminel, soit .061 au lieu du .08 qui entraîne une infraction. Malgré ce résultat, les policiers décidaient quand même de porter contre lui une accusation pour conduite avec facultés affaiblies, en plus de lui remettre des contraventions pour les infractions commises.

Traduit par la suite en Cour municipale, Hamori fut acquitté de la poursuite pour facultés affaiblies, mais croyant injustifiée sa détention et non son arrestation, il avait intenté à la CUM une poursuite en dommages et intérêt totalisant \$52,500.

Évaluant cette requête, le juge Victor Melançon estime d'abord que les policiers, même si le test de l'i-

vressomètre n'indique pas la norme légale pour porter une accusation, ont le droit de garder quelqu'un et d'intenter contre lui une poursuite pour facultés affaiblies, jusqu'à ce que cette personne s'engage à signer un engagement de comparaître.

Parce que les formules à cet effet étaient rédigées en français, et malgré que les policiers, dont au moins un anglophone, lui en eurent expliqué la teneur, Hamori refusa net d'apposer sa signature et ce n'est qu'à midi, soit huit heures plus tard le même matin, après avoir consulté un avocat, qu'il s'était résigné à signer le document.

Hamori poursuivait donc la CUM en accusant les policiers d'être responsables de la prolongation de sa détention. Mais le juge Melançon opine que c'est plutôt l'entêtement du cinéaste et non une attitude dérogatoire et contraire à ses droits par les policiers, qui ont même posé des gestes en dehors de la routine pour faire en sorte qu'il soit libéré le plus tôt possible, qui est directement la cause de ses déboires du matin du 20 novembre 1986.



GESTION COMMUNICATION PLUS INC.
CABINET DE CONSEILLERS TECHNIQUES

Gestion de ressources humaines et plus...

RELATIONS DE TRAVAIL

- Négociation de conventions collectives.
- Conflits de travail.
- Interprétation de conventions collectives.
- Santé et sécurité.
- Gestion des accidents du travail.
- Rémunération et avantages sociaux.
- Dotation.
- Formation et développement organisationnels.

ORGANISATION

- Contrôle de productivité.
- Évaluation du rendement.
- Description de tâche.
- Embauche de personnel.
- Technique d'entrevue.
- Test et évaluation de candidats.
- Reclassement de travailleurs.
- Représentation en séance de grief.
- Organisation et supervision de conférence de presse.

TÉL: (514) 331-8720 - 8721

Vos partenaires en gestion de ressources humaines.

LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

INDEX DES GROUPEMENTS DES RUBRIQUES

100-199 Immobilier — Résidentiel

200-299 Immobilier — Commercial

300-399 Marchandises diverses

400-499 Offres d'emploi

500-599 Services

600-699 Véhicules automobiles

900-999 Avis

101 Propriétés à vendre

AUTEUIL Bungalow, novembre 1987, garage, 3 c.c., sous-sol 1/2 fin. 963-0888.

BOISBRIAND 2 min. aut. 15, près de tout, bung. 89, 32x62 pi., aire ouverte, brique, 4 c.c. mme étage, grage, s/s 8 pi., s./alarme, p. céramique, terr. 11,068 p.c., beaucoup d'écran, à voir 825-000, ngy. 433-2822.

BORD DE L'EAU Pierrefonds. Cottage non-conventionnel, garage, grande baie vitrée, patio, piscine, priv. 825-000, ngy. 433-2822.

BOUCHERVILLE Cottage, 5 chambres à l'étage, 25 salles de bains, salle familiale rez-de-chaussée. Construction 1979. \$189,000. 655-8435.

CARTIERVILLE bungalow 4 c.c., 1 1/2 s/bains, s./sol fini, toit récent, 5 min. du train. \$149,800. 336-3271.

CAUSE MALADIE, très belle maison en pierre, 3 revenus, site enchanter, ruisseau avec truites, face Lac Des-Sables, Ste-Agathe, 1 logement libre, 1-819-326-2482.

CHATEAUGUAY, cottage 4 c.c., 2 s/bains, grande piscine, 398,000, ou échangé. 691-0712.

CHATEAUGUAY, bungalow brique, 28 x 42, 4 chambres au même niveau, 2 s/bains, chauffage électrique, sous-sol fini, garage, terrain 60 x 100, paysager, près de bus, école, hôpital. 692-0433.

CHATEAUGUAY Bungalow détaché, 3 ch. c., s/sol fini + 1 ch., foyer, garage, 151,500, négociable. Vendeur Cause trans. 667-5690.

CHATEAUGUAY, Val-des-Arènes. Cottage normand, 1977, style unique, 3 c.c., s/b, 2 s/bains, piscine creusée, sous-sol fini, garage chauffé, pavé uni, bain tourbillon, tout confort. Pas d'agent. 661-0941.

CHATEAUGUAY, Val-des-Arènes. Cottage normand, 1977, style unique, 3 c.c., s/b, 2 s/bains, piscine creusée, sous-sol fini, garage chauffé, pavé uni, bain tourbillon, tout confort. Pas d'agent. 661-0941.

CHATEAUGUAY, Val-des-Arènes. Cottage normand, 1977, style unique, 3 c.c., s/b, 2 s/bains, piscine creusée, sous-sol fini, garage chauffé, pavé uni, bain tourbillon, tout confort. Pas d'agent. 661-0941.

CHATEAUGUAY, Val-des-Arènes. Cottage normand, 1977, style unique, 3 c.c., s/b, 2 s/bains, piscine creusée, sous-sol fini, garage chauffé, pavé uni, bain tourbillon, tout confort. Pas d'agent. 661-0941.

CHATEAUGUAY, Val-des-Arènes. Cottage normand, 1977, style unique, 3 c.c., s/b, 2 s/bains, piscine creusée, sous-sol fini, garage chauffé, pavé uni, bain tourbillon, tout confort. Pas d'agent. 661-0941.

CHATEAUGUAY, Val-des-Arènes. Cottage normand, 1977, style unique, 3 c.c., s/b, 2 s/bains, piscine creusée, sous-sol fini, garage chauffé, pavé uni, bain tourbillon, tout confort. Pas d'agent. 661-0941.

CHATEAUGUAY, Val-des-Arènes. Cottage normand, 1977, style unique, 3 c.c., s/b, 2 s/bains, piscine creusée, sous-sol fini, garage chauffé, pavé uni, bain tourbillon, tout confort. Pas d'agent. 661-0941.

CHATEAUGUAY, Val-des-Arènes. Cottage normand, 1977, style unique, 3 c.c., s/b, 2 s/bains, piscine creusée, sous-sol fini, garage chauffé, pavé uni, bain tourbillon, tout confort. Pas d'agent. 661-0941.

CHATEAUGUAY, Val-des-Arènes. Cottage normand, 1977, style unique, 3 c.c., s/b, 2 s/bains, piscine creusée, sous-sol fini, garage chauffé, pavé uni, bain tourbillon, tout confort. Pas d'agent. 661-0941.

CHATEAUGUAY, Val-des-Arènes. Cottage normand, 1977, style unique, 3 c.c., s/b, 2 s/bains, piscine creusée, sous-sol fini, garage chauffé, pavé uni, bain tourbillon, tout confort. Pas d'agent. 661-0941.

CHATEAUGUAY, Val-des-Arènes. Cottage normand, 1977, style unique, 3 c.c., s/b, 2 s/bains, piscine creusée, sous-sol fini, garage chauffé, pavé uni, bain tourbillon, tout confort. Pas d'agent. 661-0941.

CHATEAUGUAY, Val-des-Arènes. Cottage normand, 1977, style unique, 3 c.c., s/b, 2 s/bains, piscine creusée, sous-sol fini, garage chauffé, pavé uni, bain tourbillon, tout confort. Pas d'agent. 661-0941.

CHATEAUGUAY, Val-des-Arènes. Cottage normand, 1977, style unique, 3 c.c., s/b, 2 s/bains, piscine creusée, sous-sol fini, garage chauffé, pavé uni, bain tourbillon, tout confort. Pas d'agent. 661-0941.

CHATEAUGUAY, Val-des-Arènes. Cottage normand, 1977, style unique, 3 c.c., s/b, 2 s/bains, piscine creusée, sous-sol fini, garage chauffé, pavé uni, bain tourbillon, tout confort. Pas d'agent. 661-0941.

CHATEAUGUAY, Val-des-Arènes. Cottage normand, 1977, style unique, 3 c.c., s/b, 2 s/bains, piscine creusée, sous-sol fini, garage chauffé, pavé uni, bain tourbillon, tout confort. Pas d'agent. 661-0941.

CHATEAUGUAY, Val-des-Arènes. Cottage normand, 1977, style unique, 3 c.c., s/b, 2 s/bains, piscine creusée, sous-sol fini, garage chauffé, pavé uni, bain tourbillon, tout confort. Pas d'agent. 661-0941.

CHATEAUGUAY, Val-des-Arènes. Cottage normand, 1977, style unique, 3 c.c., s/b, 2 s/bains, piscine creusée, sous-sol fini, garage chauffé, pavé uni, bain tourbillon, tout confort. Pas d'agent. 661-0941.

CHATEAUGUAY, Val-des-Arènes. Cottage normand, 1977, style unique, 3 c.c., s/b, 2 s/bains, piscine creusée, sous-sol fini, garage chauffé, pavé uni, bain tourbillon, tout confort. Pas d'agent. 661-0941.

CHATEAUGUAY, Val-des-Arènes. Cottage normand, 1977, style unique, 3 c.c., s/b, 2 s/bains, piscine creusée, sous-sol fini, garage chauffé, pavé uni, bain tourbillon, tout confort. Pas d'agent. 661-0941.

LES ANNONCES CLASSEES DU DEVOIR

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00

Pour modifier, annuler ou placer votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ: Place d'Armes, Mtl, H2Y 3S6

NOUS ACCEPTONS

PAR TELEPHONE

286-1200

105 Propriétés à louer

ROSEMONT 6 grandes pièces sur 3 paliers, 3 s./d'eau, s./jeux, s./manger, foyer, garage, 3 balcons. 523-6670.

OUTREMONT, maison spacieuse, 10 grandes pièces, 3 s/bains complètes, 2 foyers, coin paisible, occ. imm. 687-0384, 277-7067.

PIE IX (6870), près St-Zotique, bloc 18 logements, \$742,000, pas d'agents, 434-6604, 669-8592.

PLATEAU MONT-ROYAL, 16 logements, 4/8, 8.8 x revendus, balance de vente, 468-1626.

POINT-CLAIRE Bung. moderne, mezzanine, près Fairview. Piscine creusée, 2 garages, \$185,000. 694-9662.

REPENTIGNY Bungalow de luxe, 9 pces, 5 c.c., 2 s./b., 2 foyers, piscine creusée, s./alarme, a.c./c., garage porte élect., superbe cuisine incl.: poêle, frigo, m.-ondes, l./vaisselle. Très près des commodités, idéal professionnel, terr. paysager, \$192,500. 585-4191.

REPENTIGNY, bord de l'eau, canadienne, 30,000 pi.ca., cause transfert, négociable, accepterait échange contre immeuble à revenus. 654-2968, 426-2329.

ST-FRANÇOIS, bungalow 8 pièces, 3 chambres, 2 s/bains, foyer, garage, s/sol, \$650/mois ou vendre \$129,000. 106, 10605 Boul. Des Mille lies, 439-2987.

ST-LAZARE, maison de cadre style colonial, 3 chambres, s/sol fini, terrain 76,755 pi.ca. boisé, très privé, piscine, aire naturelle excellente. \$159,000. 458-7579.

ST-LOUIS DE TERREBONNE Split level 79, 6 ch., 2 s/b., arbr. massifs, \$98,000. 1-565-0262, 621-4745.

STE-ANGÈLE-DE-MONNOIR, bungalow au pied de la montagne, très grand, en brique, s/sol fini, 2 s/bains, 8 pces, garage double 30 x 30, terrain 132 X 143, occ. imm., \$95,000. nég., sans agent, 348-6266.

STE-ROSE, grand bungalow de 8 pces, immense salle de bains, fenêtres carrelées en cadre, terrain 102 X 150, endroit tranquille, près centre d'achats et écoles avec atelier 35 X 25, garage. 625-6057.

VICEROY au pied de cadre, près du Club de golf Pingrove et à 15 min de Montréal, \$300,000 p.c., et \$1,000 taxes, \$124,000. 348-9968.

VILLERAY, triplex avec 60 pces, 11 b., \$159,000, F. Lacaille, ImmoGlobe courtier, 276-1357.

106 Propriétés à louer

A LOUER OUTREMONT, Boul. M-Royal, maison de ville, chauffée, 4 c.c., 2 s/bains, cuisine, dinette, grand salon avec foyer, salle à manger donnant sur une terrasse. Occ. imm., \$1,700/mois. 342-5401.

BOUCHERVILLE Maison luxueuse, \$1,300/mois. Libre. 655-4002, 641-2237.

LONGUEUIL, cott. neu, s/détaché, 10 pces, très éclairé, très privé, 10 pces services, 1770 St-Alexandre. \$890, poss. 2 familles. Mme Goulet 851-9971.

LONGUEUIL Cottage, grand 7 1/2, 5 ch., s/cr. étage, près tout, \$850. 679-0086.

NEW GLASGOW grand 5 1/2, garage double, près du golf, très beau terrain, poêle combustion lente, \$600/mois, 1-436-9307.

PONT VIAU 5 1/2, bas duplex, sous-sol fini, thermopompe bi-énergie, piscine, foyer. Libre. 669-0849.

ST-LAMBERT Super condo, 2 chambres et mezzanine, terrasse 16 X 10, garage privé. Prix réduit. Pour vente rapide. \$114,900. 465-5255.

STUDIO MT ST-LOUIS Sherbrooke/St-Denis. Excellent pied-à-terre, stat., \$95,000, ou à louer \$800/m. Tout compris. 848-0549.

VIEUX-LONGUEUIL 4 1/2, béton, ascenseur, piscine int. Direct du proprio. Ctr. s'abstient. 465-3395, 463-3175.

VIEUX-LONGUEUIL 4 1/2, béton, ascenseur, piscine int. Direct du proprio. Ctr. s'abstient. 465-3395, 463-3175.

VIEUX-LONGUEUIL 4 1/2, béton, ascenseur, piscine int. Direct du proprio. Ctr. s'abstient. 465-3395, 463-3175.

VIEUX-LONGUEUIL 4 1/2, béton, ascenseur, piscine int. Direct du proprio. Ctr. s'abstient. 465-3395, 463-3175.

VIEUX-LONGUEUIL 4 1/2, béton, ascenseur, piscine int. Direct du proprio. Ctr. s'abstient. 465-3395, 463-3175.

VIEUX-LONGUEUIL 4 1/2, béton, ascenseur, piscine int. Direct du proprio. Ctr. s'abstient. 465-3395, 463-3175.

160 App. et log. à louer

ANJOU, beau 5 1/2, chauffé, eau chaude, cuisine rénovée, céramique, 327-3578, Gilbert 355-1982.

ANJOU, haut duplex, 5 1/2, très propre, libre fin sept., tapis mur à mur, cuis. céram. 351-3224.

APPARTEMENT 3 1/2, près métro, face par. 4915 Ch. Côte-St-Catherine. 861-0137 ou 733-5881. Voir #1.

APPARTEMENT 5 1/2, chauffage électrique, laveuse, sècheuse, tapis, frais peint, 326-1797, 625-6276.

AU MOIS Métro Sauvé, 1 1/2, meublés, redécors, tout compris. 387-1629.

AYLWYN Métro Joliette, 3 1/2, semi-meublé. 467-4707.

BÉLANGER-COIN LOUIS-HÉMOND 3 1/2, non-chauffé, non-meublé. 721-4667 — 583-9837.

BAS DUPELX grand 5 1/2, patio, cour, 3277 Desmarée, près bus, parc, école. 555-722-2520.

BOSSUET, demi s/sol, chauffage électrique, avec cour, \$310. 351-6655.

BOYER près Beauport, 3 1/2, chauffage électrique, 679-3356, ext. 256.

C.D.N. Métro Snowdon/Trans Island. 5 1/2, rez-de-chaussée, garage, solarium. \$725. Références. 526-4148.

C.D.N. 5 1/2, UdeM, grands 3 1/2, 4 1/2, \$390-\$450, meublé, ou 739-2913.

C.D.N. Wilderton, 3 1/2, près centre d'achats, transports, bien équipé, prix raisonnable. 738-4286.

C.D.N. 2 1/2, très propre, rénové, poêle/frigo, laveuse/sècheuse, tapis, frigo, \$500/mois, idéal pour professeur ou étudiant (références demandées) 731-4029, 385-0419.

C.D.N. 6 1/2, haut duplex, rue Lavoie, près métro Cte-St-Catherine, \$750, chauffé, eau chaude comprise, 344-4804.

C.D.N. 6 1/2, haut duplex, rue Lavoie, près métro Cte-St-Catherine, \$750, chauffé, eau chaude comprise, 344-4804.

C.D.N. 6 1/2, haut duplex, rue Lavoie, près métro Cte-St-Catherine, \$750, chauffé, eau chaude comprise, 344-4804.

C.D.N. 6 1/2, haut duplex, rue Lavoie, près métro Cte-St-Catherine, \$750, chauffé, eau chaude comprise, 344-4804.

C.D.N. 6 1/2, haut duplex, rue Lavoie, près métro Cte-St-Catherine, \$750, chauffé, eau chaude comprise, 344-4804.

C.D.N. 6 1/2, haut duplex, rue Lavoie, près métro Cte-St-Catherine, \$750, chauffé, eau chaude comprise, 344-4804.

C.D.N. 6 1/2, haut duplex, rue Lavoie, près métro Cte-St-Catherine, \$750, chauffé, eau chaude comprise, 344-4804.

C.D.N. 6 1/2, haut duplex, rue Lavoie, près métro Cte-St-Catherine, \$750, chauffé, eau chaude comprise, 344-4804.

C.D.N. 6 1/2, haut duplex, rue Lavoie, près métro Cte-St-Catherine, \$750, chauffé, eau chaude comprise, 344-4804.

C.D.N. 6 1/2, haut duplex, rue Lavoie, près métro Cte-St-Catherine, \$750, chauffé, eau chaude comprise, 344-4804.

C.D.N. 6 1/2, haut duplex, rue Lavoie, près métro Cte-St-Catherine, \$750, chauffé, eau chaude comprise, 344-4804.

C.D.N. 6 1/2, haut duplex, rue Lavoie, près métro Cte-St-Catherine, \$750, chauffé, eau chaude comprise, 344-4804.

C.D.N. 6 1/2, haut duplex, rue Lavoie, près métro Cte-St-Catherine, \$750, chauffé, eau chaude comprise, 344-4804.

C.D.N. 6 1/2, haut duplex, rue Lavoie, près métro Cte-St-Catherine, \$750, chauffé, eau chaude comprise, 344-4804.

160 App. et log. à louer

IBERVILLE Dandurand, Grand 4 1/2, propre, porte-pot, tapis, \$400. 277-4334, 521-5891.

IMMENSE 5 1/2, peint, préférence couple nature, sec. tranquille, planchers bois franc. \$525. 363-4527.

JARRY/PAPINEAU 3 1/2, demi sous-sol, rénové. 622-0202.

JEANNE D'ARC près Adam, grand 4 1/2, 2e étage, très propre, libre, éclairé. 467-4707.

L.D.R., 4 1/2 c. 2 1/2 rénovés, chauffés, eau chaude et stationnement. 254-9695 ou 607-0951.

LA CITE, 19ième étage, 2 1/2, \$490, tout inclus, disp. imm., gratuit jusqu'au 1er sept. 842-2965, message.

LASALLE, 4 1/2 avec grande cour arrière, libre immédiatement, pas de racisme, 595-1165.

LECLAIRE/ONTARIO, grand 4 1/2, frais peint, \$370, 2 mois gratuits. 526-6927, 270-0125.

LUXEUX 3 1/2, métro Pie IX, entièrement rénové, 2096 Charlemagne, \$330. 866-8669, 678-6796.

MÉTRO BEAUGRAND: 4 1/2 chauffé, propre, 2ième, ménage fait. 654-1222.

MÉTRO CRÉMAIE, rez-de-chaussée, grand 7 1/2, boiseries, 4 chambres, s/sol, garage, idéal pour professionnel, \$750. 626-2622.

MÉTRO JARRY/Foucher, 6 1/2, entrée lav./séc., pièces doubles, 1 mois gratuit, \$590. 622-4126.

MÉTRO JARRY 4 1/2, peint, planchers vernis Varathane. Rénové. Libre. 8248 Lajeunesse. 277-7572.

MARSEILLE, 4 1/2, chauffage électrique, avec cour, très propre. 351-6655.

MEUBLES Superbes appartements et maisons. Tout inclus. De 3 à 12 mois. TROC-VACANCES — 288-4194.

MONTREAL-NORD 4 1/2, frais peint, chauffé, entrée lav./séc., gens calmes. Près des commodités. 822-8298.

MONTREAL-NORD Grand 4 1/2, chauffé, eau chaude fournie, \$385. Stationnement disponible. 322-9690.

MONTREAL-NORD 12049 Brunet. Grand 3 1/2, \$400/m, non-chauffé. 4 1/2: \$500/m, non-chauffé. 325-3722.

MTL-NORD, 4 1/2, eau chaude fournie, 1 mois gratuit, 645-2713 ou 389-5331.

MTL-NORD, 6319 Dijon, grand 3 1/2, propre, bien éclairé, entrée laveuse/sècheuse, stat. M. Tardif. 667-1830.

MTL-NORD, bas de duplex à louer, non-chauffé, sous-sol, garage, cour, 383-8744.

MTL-NORD, 4 1/2, très propre, entier. Rénové et frais peint, entrée lav./séc. 661-0514, 321-9672.

MTL-NORD, 6 1/2, rez-de-chaussée, foyer, garage double, impeccable, ménage complet, \$750. négociable. 322-3771.

MTL-NORD, beau grand 5 1/2, haut duplex, secteur résidentiel, près services et transports. 323-7477.

MTL-NORD/CHARLEVOI 5 1/2, \$440/mois. 326-2844.

N.D.G. 4335 Beaconsfield, 6 1/2 pièces, haut duplex, fin chène, garage, non-chauffé, \$800/mois 341-7905.

N.D.G. 6 1/2, haut duplex, nouvellement rénové, peinture/planchers refaits, balcons ar./avant. Près bus & métro. \$750. Libre imm. 441-4430, 489-4406.

N.D.G. GREY, très grand bas de duplex, rénové, 2 c.c., 2 s/bains, 2 balcons, foyer, s/sol, 1,350 chauffe, 486-3196.

160 App. et log. à louer

MÉTRO PRÉFONTAINE 2620, 2630 St-Germain. Logements chauffés, remis à neuf. 1 1/2: \$290. 2 1/2: \$330. Également 4 1/2: \$474. Poêle, réfrigérateur fournis. Jour: 271-1399 ou 523-2131.

MÉTRO PRÉFONTAINE 2620, 2630 St-Germain. Logements chauffés, remis à neuf. 1 1/2: \$290. 2 1/2: \$330. Également 4 1/2: \$474. Poêle, réfrigérateur fournis. Jour: 271-1399 ou 523-2131.

MÉTRO PRÉFONTAINE 2620, 2630 St-Germain. Logements chauffés, remis à neuf. 1 1/2: \$290. 2 1/2: \$330. Également 4 1/2: \$474. Poêle, réfrigérateur fournis. Jour: 271-1399 ou 523-2131.

MÉTRO PRÉFONTAINE 2620, 2630 St-Germain. Logements chauffés, remis à neuf. 1 1/2: \$290. 2 1/2: \$330. Également 4 1/2: \$474. Poêle, réfrigérateur fournis. Jour: 271-1399 ou 523-2131.

MÉTRO PRÉFONTAINE 2620, 2630 St-Germain. Logements chauffés, remis à neuf. 1 1/2: \$290. 2 1/2: \$330. Également 4 1/2: \$474. Poêle, réfrigérateur fournis. Jour: 271-1399 ou 523-2131.

MÉTRO PRÉFONTAINE 2620, 2630 St-Germain. Logements chauffés, remis à neuf. 1 1/2: \$290. 2 1/2: \$330. Également 4 1/2: \$474. Poêle, réfrigérateur fournis. Jour: 271-1399 ou 523-2131.

MÉTRO PRÉFONTAINE 2620, 2630 St-Germain. Logements chauffés, remis à neuf. 1 1/2: \$290. 2 1/2: \$330. Également 4 1/2: \$474. Poêle, réfrigérateur fournis. Jour: 271-1399 ou 523-2131.

MÉTRO PRÉFONTAINE 2620, 2630 St-Germain. Logements chauffés, remis à neuf. 1 1/2: \$290. 2 1/2: \$330. Également 4 1/2: \$474. Poêle, réfrigérateur fournis. Jour: 271-1399 ou 523-2131.

MÉTRO PRÉFONTAINE 2620, 2630 St-Germain. Logements chauffés, remis à neuf. 1 1/2: \$290. 2 1/2: \$330. Également 4 1/2: \$474. Poêle, réfrigérateur fournis. Jour: 271-1399 ou 523-2131.

MÉTRO PRÉFONTAINE 2620, 2630 St-Germain. Logements chauffés, remis à neuf. 1 1/2: \$290. 2 1/2: \$330. Également 4 1/2: \$474. Poêle, réfrigérateur fournis. Jour: 271-1399 ou 523-2131.

MÉTRO PRÉFONTAINE 2620, 2630 St-Germain. Logements chauffés, remis à neuf. 1 1/2: \$290. 2 1/2: \$330. Également 4 1/2: \$474. Poêle, réfrigérateur fournis. Jour: 271-1399 ou 523-2131.

MÉTRO PRÉFONTAINE 2620, 2630 St-Germain. Logements chauffés, remis à neuf. 1 1/2: \$290. 2 1/2: \$330. Également 4 1/2: \$474. Poêle, réfrigérateur fournis. Jour: 271-1399 ou 523-2131.

MÉTRO PRÉFONTAINE 2620, 2630 St-Germain. Logements chauffés, remis à neuf. 1 1/2: \$290. 2 1/2: \$330. Également 4 1/2: \$474. Poêle, réfrigérateur fournis. Jour: 271-1399 ou 523-2131.

MÉTRO PRÉFONTAINE 2620, 2630 St-Germain. Logements chauffés, remis à neuf. 1 1/2: \$290. 2 1/2: \$330. Également 4 1/2: \$474. Poêle, réfrigérateur fournis. Jour: 271-1399 ou 523-2131.

MÉTRO PRÉFONTAINE 2620, 2630 St-Germain. Log

Au Québec, plus du tiers des immigrants ne parlent ni le français ni l'anglais

Rolande Parent
de la Presse Canadienne

PLUS DU tiers des immigrants arrivés au Québec en 1986 et 1987 ne connaissaient ni le français ni l'anglais.

En 1986, sur les 20.000 immigrants accueillis au Québec, 34 % ne connaissaient aucune de ces deux langues. En 1987, ce pourcentage passait à 37 %.

Cette donnée est tirée du bulletin statistique annuel du ministère québécois des Communautés culturelles et de l'immigration, rendu public au cours des derniers jours.

Cette situation représente tout de même une amélioration puisque 40 % des immigrants venus au Québec durant la période de 1978 à 1987 ne parlaient ni le français, ni l'anglais.

Le continent qui fournit le plus grand nombre d'immigrants est l'Asie. En 1986, les Asiatiques représentaient 43 % de l'immigration et 45 % en 1987.

L'Amérique, plus particulièrement les Antilles, se situe au

deuxième rang comme source d'immigration. Ce continent a fourni 31 % des immigrants arrivés au Québec en 1986 et 26 % en 1987.

Le Québec a accueilli 19.459 ressortissants étrangers au cours de l'année 1986 et 26.822 en 1987.

Parmi les nouveaux venus en 1986, on note que 20,9 % ont déclaré ne connaître que le français alors que ce pourcentage glissait à 18,6 % en 1987.

Pour ces mêmes années, la proportion de ceux qui ne connaissaient que l'anglais s'établissait à 30,6 % et 31,4 %.

Quant aux immigrants bilingues, leur proportion a varié entre 8 % et 14 % de 1978 et 1987.

Le bulletin statistique signale également que les immigrants de langue maternelle française représentent 9 % de l'immigration de l'année 1986 et 7 % en 1987 tandis que les proportions d'immigrants ayant l'anglais comme langue maternelle se situent respectivement à 10 % et à 8 % de l'immigration totale de ces deux années.

RADIO-CANADA INTERNATIONAL

Après 42 ans, le service allemand sera aboli au profit de la Chine

(LE DEVOIR) — La direction du Service international de Radio-Canada cessera de diffuser en langue allemande à compter du 29 septembre, après 42 années sans interruption.

Inauguré le lendemain de la deuxième guerre mondiale, pour favoriser la « dénazification », puis dirigé ensuite surtout sur l'Allemagne de l'Est à la faveur de la guerre froide, le service allemand diffusait un bulletin quotidien de 30 minutes, sept jours par semaine.

Le directeur exécutif du Réseau International, M. Andrew Simons, n'a émis aucun communiqué officiel. Il a

annoncé la fermeture du service mercredi dernier dans un mémoire interne qui a suscité des protestations de la part des quatre journalistes affectés, notamment auprès du ministère des Affaires extérieures.

On invoque deux raisons pour la fermeture : la parcimonie des budgets, qui oblige Radio-Canada à abolir un service lorsqu'il en inaugure un autre. Or, le Réseau international a retenu une nouvelle fréquence à destination de la Chine, pour le 1er octobre, et ce sont les auditeurs allemands qui en font les frais.

À compter de l'été prochain, c'est en arabe qu'on diffusera, et l'on

ignore alors quel autre pays-cible en subira les conséquences : « Malheureusement, il nous est impossible de financer une nouvelle langue de diffusion sans abolir un service existant », mande laconiquement le mémoire interne de M. Simons.

L'autre raison : on aurait constaté une baisse substantielle des cotes d'écoute en Allemagne, sur ondes courtes. Mais la direction n'a divulgué aucune chiffre pour en attester.

Les quatre rédacteurs ignorent pour l'instant quel sort on fera de leurs compétences.

La dénazification et la guerre

froide étant d'un autre âge, l'occasion était pourtant propice, soulignent les rédacteurs, pour une réorientation de la programmation, axée davantage sur les relations culturelles, touristiques, et économiques entre nos deux pays. Les activités de l'Institut Goethe au Canada démontrent l'intérêt des Canadiens pour la culture allemande, et l'Allemagne de l'Ouest, pour sa part, se situe au troisième rang des grands partenaires commerciaux du Canada.

Bon an mal an, le service allemand recevait à Montréal 7.000 lettres de ses fidèles auditeurs.

PROBLÈMES DE DOPAGE

Le Comité international olympique connaît depuis longtemps la seule véritable solution

TORONTO (PC) — Le Comité international olympique sait depuis plusieurs années que les tests anti-dopage faits au hasard représentent la seule alternative pour mettre un terme à l'utilisation des substances illicites par les athlètes, a-t-on appris, hier, lors des audiences de la Commission Dubin sur le dopage dans le sport amateur.

Le Dr Robert Dugal, directeur du laboratoire olympique de Montréal, a admis que le présent système de détection des stéroïdes est inadéquat.

Les tests d'urine ne peuvent détecter la présence d'hormones de croissance, que lorsque celles-ci ont été prises récemment, et ces tests n'ont lieu que sur les sites de compétitions. Ben Johnson et d'autres athlètes ont précisé qu'il était facile de ne pas se faire prendre en cessant l'absorption de ces drogues quelques semaines avant une rencontre sportive.

Après avoir décrit durant plusieurs heures les procédures relatives à la détection de stéroïdes par son laboratoire — assez précises pour détecter — une cuillère à thé de sucre dans six millions de gallons d'eau — Dugal a été pris à partie par le juge Charles Dubin.

« Nous savons que les athlètes font usage des stéroïdes anabolisants depuis des années, qu'ils sont testés fréquemment et les résultats sont encore négatifs », a souligné Dubin à Dugal.

« Cela doit vous sembler évident que tous ces tests faits au cours des ans... ne sont pas très efficaces, puisque les athlètes sont capables d'éviter avec succès les contrôles. »

« Seuls ceux qui sont négligents ou mal encadrés se font prendre », a admis Dugal, ajoutant que les dirigeants du comité olympique ont commencé à prendre conscience des

faiblesses du système au début des années 80.

Dugal, dont le laboratoire fait des contrôles sur les membres des équipes nationales du Canada et des militaires d'athlètes collégiaux américains, soutient que la seule façon de stopper la tricherie est de faire des tests au hasard en tout temps.

Des tests surprises, « n'importe où, n'importe quand », devraient être recommandés par le comité olympique et les autres instances dirigeantes, a dit Dugal, lui-même un membre du comité de la commission anti-dopage.

Mais il a ajouté que l'appui des fédérations sportives dans ce domaine est difficile à obtenir. « Ce n'est pas un monde parfait, a dit Dugal. Nous faisons ce que nous pouvons. »

Mais Robert Armstrong, l'inspecteur en chef, a souligné que les fédérations relevant de sports par équipe n'ont bougé qu'après le scandale Johnson, qui a mis en branle la commission d'enquête.

Ce fut probablement « un coup de chance » que Johnson, qui a admis

faire usage de drogues depuis de nombreuses années, se soit fait prendre à Séoul, a dit Armstrong.

Dubin, a également critiqué l'attitude passive du comité international, malgré le fait que Dugal ait recommandé des tests au hasard depuis 15 ans.

« Après les événements de Séoul, on a fait grand état de vos méthodes précises de détection parce que vous veniez de prendre l'homme le plus

rapide du monde, a dit Dubin à Dugal. Vous et vos collègues avez pris ce haut fait d'armes à votre crédit. Ce n'est que lorsque l'on a réalisé que les athlètes prenaient des stéroïdes depuis des années malgré de nombreux tests, qu'il est devenu clair que vos méthodes de détection n'étaient pas valables. »

Dugal a précisé que les contrôles lors des compétitions ont tout de même eu des effets positifs pour contrecarrer l'usage des drogues.



PHOTO AP

Qui parle de ligne droite?

Des travailleurs traçaient une ligne blanche le long du Natick Highway, au Massachusetts, quand ils ont rencontré un obstacle imprévu. Ils ont tout simplement contourné l'auto stationnée, sans même prendre la peine de fermer le dispensateur de peinture. On voit le résultat...

LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

575 Garderies, gardiennes

QUARTIER N.D.G. Garderies enfant de 0 à 5 ans, à domicile. Références: 488-8811.

577 Astrologie, ésotérisme

ANALYSE PERSONNELLE. Médium, cartes et tarots. Louise: 933-9790.

TAROT, ligne de la main, carte du ciel, astral visuel. 499-0614

588 Tenue de livre

déclaration d'impôt

TENUE DE LIVRES: Pour petites entreprises, comptabilité de gestion jusqu'à état financier. Daniel Normandin: 376-0524 — 449-7336

591 Occasions d'affaires

CHERCHONS DISTRIBUTEURS pour Ultra Magik. Dans diff. régions du Québec et de l'Ont. Très bons profits. Faites vite! 619-268-5043, Michel Bérubé ou Denis Charlier.

CONCESSIONNAIRE d'autos neuves, près lignes américaines, bon volume d'affaires, avec bâtisse. Pour plus d'infos, contactez Patrick Pletty, Re/Max Del Inc. crr: 371-8878, 264-3480.

695 Occasions d'affaires

695 Occasions d'affaires

695 Occasions d'affaires

695 Occasions d'affaires

695 Occasions d'affaires

695 Occasions d'affaires

695 Occasions d'affaires

695 Occasions d'affaires

695 Occasions d'affaires

695 Occasions d'affaires

695 Occasions d'affaires

695 Occasions d'affaires

695 Occasions d'affaires

695 Occasions d'affaires

695 Occasions d'affaires

695 Occasions d'affaires

695 Occasions d'affaires

695 Occasions d'affaires

591 Occasions d'affaires

591 Occasions d'affaires

591 Occasions d'affaires

591 Occasions d'affaires

591 Occasions d'affaires

591 Occasions d'affaires

591 Occasions d'affaires

591 Occasions d'affaires

591 Occasions d'affaires

591 Occasions d'affaires

591 Occasions d'affaires

591 Occasions d'affaires

591 Occasions d'affaires

591 Occasions d'affaires

591 Occasions d'affaires

591 Occasions d'affaires

591 Occasions d'affaires

591 Occasions d'affaires

591 Occasions d'affaires

591 Occasions d'affaires

591 Occasions d'affaires

591 Occasions d'affaires

591 Occasions d'affaires

591 Occasions d'affaires

591 Occasions d'affaires

591 Occasions d'affaires

591 Occasions d'affaires

591 Occasions d'affaires

591 Occasions d'affaires

591 Occasions d'affaires

695 Automobiles à vendre

695 Automobiles à vendre

695 Automobiles à vendre

695 Automobiles à vendre

695 Automobiles à vendre

695 Automobiles à vendre

695 Automobiles à vendre

695 Automobiles à vendre

695 Automobiles à vendre

695 Automobiles à vendre

695 Automobiles à vendre

695 Automobiles à vendre

695 Automobiles à vendre

695 Automobiles à vendre

695 Automobiles à vendre

695 Automobiles à vendre

695 Automobiles à vendre

695 Automobiles à vendre

695 Automobiles à vendre

695 Automobiles à vendre

695 Automobiles à vendre

695 Automobiles à vendre

695 Automobiles à vendre

695 Automobiles à vendre

695 Automobiles à vendre

695 Automobiles à vendre

695 Automobiles à vendre

695 Automobiles à vendre

695 Automobiles à vendre

695 Automobiles à vendre

695 Automobiles à vendre

695 Automobiles à vendre

695 Automobiles à vendre

695 Automobiles à vendre

695 Automobiles à vendre

695 Automobiles à vendre

695 Automobiles à vendre

695 Automobiles à vendre

695 Automobiles à vendre

695 Automobiles à vendre

695 Automobiles à vendre

695 Automobiles à vendre

695 Automobiles à vendre

695 Automobiles à vendre

695 Automobiles à vendre

695 Automobiles à vendre

695 Automobiles à vendre

695 Automobiles à vendre

695 Automobiles à vendre

695 Automobiles à vendre

695 Automobiles à vendre

695 Automobiles à vendre

695 Automobiles à vendre

695 Automobiles à vendre

695 Automobiles à vendre

695 Automobiles à vendre

695 Automobiles à vendre

695 Automobiles à vendre

695 Automobiles à vendre

695 Automobiles à vendre

Le pollen aujourd'hui

(région de Montréal)

Graminées 3 (à la hausse)

Herbe à poux 72 (à la baisse)

Arbres 0 (-)

Autres 39 (à la hausse)

Risque d'allergie élevé

L'indice est calculé en nombre de grains par mètre cube d'air.

Source: Centre de recherches écologiques de Montréal.

LA METEO



Prévisions générales:

Après avoir semé des averses et des orages sur l'ouest du Québec, une perturbation balayera aujourd'hui le reste de la province.

L'air chaud et humide, qui domine la plupart des régions de la province, demeure avec nous. Toutefois, sur le Bas-St-Laurent, les températures sont plus fraîches près des côtes.

MONTREAL

Des nuages. Possibilité d'averses ou d'orages en fin de journée. Max: 27. Vents modérés. Risque de précipitations: 30 %. Demain: nuageux avec éclaircies et averses dispersées.

LEVÉ DU SOLEIL: 5 h 40

COUCHER: 20 h 20

QUEBEC

Abitibi-Témiscamingue: plutôt nuageux avec averses ou orages en après-midi. Max: 26. Vents modérés. Risque de précipitations: 60 %. Demain: nuageux avec quelques averses.

Ottawa-Hull-Cornwall, Pontiac-Gatineau et Lévis: des nuages. Possi-

bilité d'averses ou d'orages en fin de journée. Max: 27. Vents modérés. Risque de précipitations: 30 %. Demain: nuageux avec éclaircies et averses dispersées.

Estrie, Laurentides: des nuages. Possibilité d'averses ou d'orages en fin de journée. Max: 27. Vents modérés. Risque de précipitations: 30 %. Demain: nuageux avec éclaircies et averses dispersées.

Trois-Rivières et Drummondville, Québec, Beauce, Charlevoix et Rivière-du-Loup: des nuages. Possibilité d'averses ou d'orages en après-midi. Max: 27. Vents modérés. Risque de précipitations: 30 %. Demain: nuageux avec éclaircies et averses dispersées.

Bas-Caraïbe: des nuages. Possibilité d'averses ou d'orages en après-midi. Max: 27. Vents modérés. Risque de précipitations: 30 %. Demain: nuageux avec éclaircies et averses dispersées.

Bas-Saint-Laurent: des nuages. Possibilité d'averses ou d'orages en après-midi. Max: 27. Vents modérés. Risque de précipitations: 30 %. Demain: nuageux avec éclaircies et averses dispersées.

Bas-Saint-Laurent: des nuages. Possibilité d'averses ou d'orages en après-midi. Max: 27. Vents modérés. Risque de précipitations: 30 %. Demain: nuageux avec éclaircies et averses dispersées.

Bas-Saint-Laurent: des nuages. Possibilité d'averses ou d'orages en après-midi. Max: 27. Vents modérés. Risque de précipitations: 30 %. Demain: nuageux avec éclaircies et averses dispersées.

Bas-Saint-Laurent: des nuages. Possibilité d'averses ou d'orages en après-midi. Max: 27. Vents modérés. Risque de précipitations: 30 %. Demain: nuageux avec éclaircies et averses dispersées.

Bas-Saint-Laurent: des nuages. Possibilité d'averses ou d'orages en après-midi. Max: 27. Vents modérés. Risque de précipitations: 30 %. Demain: nuageux avec éclaircies et averses dispersées.

Bas-Saint-Laurent: des nuages. Possibilité d'averses ou d'orages en après-midi. Max: 27. Vents modérés. Risque de précipitations: 30 %. Demain: nuageux avec éclaircies et averses dispersées.

Bas-Saint-Laurent: des nuages. Possibilité d'averses ou d'orages en après-midi. Max: 27. Vents modérés. Risque de précipitations: 30 %. Demain: nuageux avec éclaircies et averses dispersées.

Bas-Saint-Laurent: des nuages. Possibilité d'averses ou d'orages en après-midi. Max: 27. Vents modérés. Risque de précipitations: 30 %. Demain: nuageux avec éclaircies et averses dispersées.

Bas-Saint-Laurent: des nuages. Possibilité d'averses ou d'orages en après-midi. Max: 27. Vents modérés. Risque de précipitations: 30 %. Demain: nuageux avec éclaircies et averses dispersées.

Bas-Saint-Laurent: des nuages. Possibilité d'averses ou d'orages en après-midi. Max: 27. Vents modérés. Risque de précipitations: 30 %. Demain: nuageux avec éclaircies et averses dispersées.

Bas-Saint-Laurent: des nuages. Possibilité d'averses ou d'orages en après-midi. Max: 27. Vents modérés. Risque de précipitations: 30 %. Demain: nuageux avec éclaircies et averses dispersées.

Des terrains et des petits pois

Le contrôle à Montréal de l'empire Steinberg demeure prioritaire

L'AFFAIRE Steinberg se complique de jour en jour, mais les données de base du problème n'ont pas tellement changé. Les administrateurs de cette société ont sans doute pris position lundi en faveur du groupe ontarien Oxton et ont recommandé aux détenteurs d'actions d'accepter cette proposition. Malgré cette décision, LE DEVOIR maintient son « préjugé favorable » au projet de Socanav et de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

À première vue, l'offre ontarienne a été préférée parce que les porteurs d'actions toucheraient 53 dollars, soit deux de plus que ne consent le projet Socanav. Ce raisonnement se défend aisément, mais il ne faut pas arrêter là toute démarche de compréhension. Plutôt que de se perdre dans des considérations comptables, il devient important, à quelques jours de l'échéance de la proposition d'Oxton, d'envisager un certain nombre de faits qui relèvent du sens commun.

Le contrôle de l'empire Steinberg n'est pas une utopie nationaliste. On ne peut sûrement pas imputer un tel motif aux filles du fondateur qui se sont engagées à céder à la Caisse de dépôt et à Socanav le bloc de leurs actions — soit une majorité de 52 % des actions qui comportent droit de vote. Et cet accord a été obtenu malgré la mésestimation qui caractérise les rapports de ces Montréalais. Il y a là un indice qui ne doit pas être négligé, si l'on veut se débarrasser de certains schèmes un peu simplistes qui imaginent des fantômes nationalistes dans tous les placards.

À l'égard du bloc immobilier qui attire la convoitise des acquéreurs éventuels, la démonstration est facile. Le développement du Montréal métropolitain, qui empruntera une partie de ses assises à ce réservoir, a tout intérêt à être réglé ici à Montréal. Plutôt qu'à Toronto ou ailleurs ! Par analogie, il suffit d'évoquer le montage financier et le blocage levés dans la Ville Reine lorsque, il y a quelques années, le financier franco-ontarien Robert Campeau a vainement essayé d'y planter sa tente. Le mot tabou de nationalisme n'a pas été lancé à ce moment.

Pas de certitude aussi manifeste lorsqu'on en-

visage les magasins de la société Steinberg. Les accords conclus entre Oxton et les dirigeants syndicaux des employés de Steinberg ne paraissent pas aussi contraignants qu'on voudrait bien le croire. Personne ne voudrait contester la logique des démarches menées en ce sens par ces mêmes syndicats. Mais il y a lieu de s'étonner de voir surgir en Ontario, plutôt qu'au Québec, les points d'interrogation les plus dubitatifs sur la portée exacte des engagements souscrits par Oxton.

Par contre, une chose est certaine au sujet de la valeur réelle de l'empire Steinberg. Le réseau de magasins a peut-être enregistré un déficit d'exploitation, l'an dernier. Mais l'empire n'a rien d'un canard boiteux. Bien au contraire, il suscite la convoitise de deux, sinon trois groupes qui ont flairé la bonne affaire. Ni Tricofil, ni Québecair : cette transaction s'inspire avant tout d'une analyse intelligente des possibilités d'encaisser des profits considérables. L'aventure n'est pas au coin de la rue.

De même, une question s'impose quant à la gestion éventuelle des nouveaux propriétaires de Steinberg, secteur alimentation et détail. Faut-il vraiment avoir rempli les étagères des rayons pour mener à bon port une telle entreprise ? L'empire Provigo, lui aussi issu de transactions importantes, ne végète pas. Et pourtant ses administrateurs actuels ne peuvent pas revendiquer une grande expérience dans la gestion des fruits, légumes et autres denrées qui garnissent le panier de la ménagère.

Bref, l'affaire Steinberg oblige à une réflexion sereine qui englobe tout à la fois le sort d'un géant de l'alimentation — et de ses employés — et le contrôle d'un empire immobilier important pour le développement de Montréal. Socanav et la Caisse de dépôt auraient tort de baisser les bras et de jeter l'éponge. L'enjeu est trop important pour ne pas tenter d'enlever la partie dans des conditions honorables et intéressantes pour l'ensemble des Québécois.

— PAUL-ANDRÉ COMEAU

Le triomphe du OUI au Chili

Une deuxième étape vers le rétablissement de la démocratie

LE CONSENSUS a triomphé dimanche au Chili. Plus de 85 % des électeurs ont approuvé les réformes constitutionnelles soumises à référendum par le gouvernement du général Augusto Pinochet. Entre autres modifications, les Chiliens ont approuvé la réduction du prochain mandat présidentiel à quatre ans au lieu de huit, l'abrogation de l'article qui mettait les partis « marxistes » hors la loi et de celui autorisant le chef de l'État à bannir des opposants.

Le général Pinochet s'est bien évidemment déclaré satisfait d'un tel résultat, qui, selon lui, est « une leçon de maturité civique et de responsabilité patriotique ». Au sein de l'opposition, le porte-parole de la Concertation pour la démocratie, M. Enrique Silva Cimma, a pour sa part estimé que le triomphe du « oui » constituait la deuxième étape dans le rétablissement de la démocratie au Chili.

Cet unanimisme, refusé par seulement 8,5 % des électeurs, était attendu dans la mesure où l'opposition et le gouvernement s'étaient mis d'accord sur les réformes constitutionnelles et avaient tous deux appelé à voter « oui ». Les divergences de fond subsistent cependant, y compris sur le chapitre de la Constitution. Le pouvoir a mis en garde l'opposition contre « ceux qui ont l'intention de démanteler l'ordre institutionnel », et souhaite empêcher, par ces amendements, toutes modifications ultérieures.

L'opposition considère au contraire qu'il s'agit là d'un premier et timide pas en avant, mais qu'il faudra procéder, dès la prochaine législature, à

une nouvelle révision pour démocratiser bien davantage les institutions. Le dirigeant démocrate-chrétien Patricio Aylwin l'a clairement réaffirmé. Il est rejoint dans son souhait par un ancien ministre du général, M. Hernan Buchi, qui s'est également déclaré favorable à de nouvelles réformes, dans un cadre « consensuel » toutefois.

Mais la réussite de la transition chilienne vers la démocratie ne réside plus, pour l'heure, dans de nouvelles modifications de la Charte. La dernière étape du processus engagé après l'échec du général Pinochet, lors du plébiscite du 5 octobre dernier, se déroulera le 14 décembre prochain avec les élections présidentielle et législatives. Dans le sursaut d'obstacles qui jalonnaient son parcours, l'opposition n'a jusqu'ici commis aucune faute. Elle est même parvenue, sans bruit, à se rassembler autour d'un candidat unique, Patricio Aylwin, qui a toutes les chances de l'emporter.

La droite, consciente de la vraisemblable défaite qui l'attend, semble — groupuscules exceptés — se préparer à une traversée du désert, qu'elle espère évidemment aussi courte que possible. Elle paraît tout aussi convaincue que son avenir ne repose en aucun cas sur l'actuel chef de l'État.

De cet autre consensus le général Pinochet est maintenant écarté. C'est toute la difficulté de ce nouveau « bras de fer », qui risque pourtant de ne pas être le dernier, puisque le général conservera, selon la Constitution, ses fonctions de chef d'état-major des armées.

— LE MONDE

Faire la grève en travaillant

LIBRE OPINION

LOUIS O'NEILL

Professeur d'éthique sociale à l'Université Laval

L'INTERVENTION du Conseil des services essentiels dans le conflit entre la FIIQ et le gouvernement du Québec n'a pas manqué de surprendre. Le Conseil affirme l'existence d'une situation de grève alors même que les infirmiers et infirmières sont au travail. Il laisse planer sur le syndicat le menace d'une intervention de nature juridique, tout en ne jugeant pas utile pour le moment de la mettre à exécution. Cette menace réduit la marge de manœuvre de la partie syndicale, encourage le durcissement de la partie patronale et rend plus difficile le règlement équitable du contentieux.

Abordée dans une perspective d'éthique sociale, la position du Conseil apparaît fragile. On voit mal que le caractère concerté de décisions personnelles, reconnues légitimes, puisse les transformer en actes blâmables. On ne comprend pas non plus qu'on accuse de grève illégale des travailleuses qui se présentent régulièrement au travail et accomplissent consciencieusement la prestation prévue dans leur contrat.

L'approche juridique perçoit les choses autrement. Une jurisprudence affirme l'existence d'une situation de grève là où le refus concerté de faire du temps supplémen-

taire « a pour conséquence de priver l'employeur d'un apport global de travail sur lequel il aurait pu normalement compter ». Cette opinion reçoit l'appui de la Cour suprême, du Conseil canadien des relations de travail et des auteurs d'un manuel de droit du travail.

À première vue, cet empilage d'arguments d'autorité impressionne. Mais on ferait bien ici de méditer la mise en garde de Thomas d'Aquin rappelant que l'argument d'autorité, tout respectable qu'il soit, peut équivaut à une *debilissima ratio*. Les dires faisant autorité, que cite le Conseil, ne sont probants que pour des esprits qui acceptent le mode conceptuel propre à un cheminement particulier de pensée juridique.

Car il relève de l'opinion et non de la certitude d'affirmer que le travail supplémentaire fait partie de l'apport global de travail sur lequel l'employeur peut normalement compter, alors même que les circonstances sont devenues anormales; tout comme il relève de l'opinion de soutenir le contraire. Il est aussi de l'ordre de l'opinion d'affirmer qu'on peut faire la grève tout en s'épuisant à travailler. Ici, le sens commun nous dit que c'est le contraire qui est vrai.

La véritable force de l'argumentation du Conseil est de se déployer dans un contexte devenu plus restrictif face à l'exercice du droit d'association des travailleurs. C'est là un héritage du néo-libéralisme et du réaganisme. La pratique du droit de grève devient assujettie à des normes de plus en plus sévères.

Dans le conflit qui oppose la FIIQ et le pouvoir politique, il est déplai-

sant, pour ceux qui adhèrent au système en place, de voir la partie patronale enlisée dans une mécanique absurde d'organisation du travail où des syndicats peuvent rendre l'appareil inopérant en se contentant de s'acquiescer du travail prescrit. L'irrationalité devient telle que le fonctionnement régulier du système risque de priver les usagers de services considérés comme essentiels.

Le maintien de ces services constitue la responsabilité première du Conseil. Or, celui-ci ne considère pas utile d'évaluer l'irrationalité d'un système qui, dans son fonctionnement quotidien, ne garantit pas ces services; ni de questionner la sagesse des décideurs politiques qui ont mis en place ce système. Son seul blâme s'adresse aux syndicats qui ont su, trop habilement à ses yeux, utiliser la loi dans son sens obvie, ne tenant point compte des indications d'une exégèse légaliste influencée par les courants à la mode.

Les travailleuses de la FIIQ et d'autres syndicats devront, dans la suite des jours, manoeuvrer en tenant compte de la pierre d'achoppement que le Conseil a placée sur leur route. Ce n'est pas là un défi insurmontable. Le monde du travail a appris depuis longtemps que les appareils en place, politique ou judiciaire, ont servi plus souvent à le contraindre qu'à le soutenir dans ses justes revendications.

L'intervention du Conseil des services essentiels, organisme présumé neutre et sans parti pris, laisse derrière elle un malaise indéfinissable. Celui qui nait d'une crédibilité qui a perdu des plumes.

LE VOTE DES INFIRMIÈRES



REPRISE

LETTRES AU DEVOIR

L'irremplaçable

IL Y A un an disparaissait notre grand insulaire, l'irremplaçable Félix Leclerc.

Alors que le Mouvement national des Québécois lançait en juin une souscription pour financer la coulée en bronze de la magnifique statue du sculpteur Roger Languevin, nous attendons toujours que le gouvernement du Québec manifeste concrètement « son intention » d'immortaliser le nom et l'oeuvre de celui qui représente pour beaucoup « la mémoire des Québécois ».

Lors de son décès, l'Assemblée nationale était unanime à vanter l'apport immense de ce géant parmi les siens.

Un an plus tard, où en sommes-nous ? Comment peut-on prendre « des années » pour agir à cet effet ? C'est honteux.

Le rayonnement de notre glorieux poète s'étend dans plusieurs contrées du monde. Pourquoi le gouvernement hésite-t-il encore à reconnaître officiellement et sans délai cet ambassadeur exceptionnel, ardent défenseur de la langue française ?

— PIERRE DANHARGUE
Montréal, le 1er août.

Drôle d'égalités des chances !

En réplique à l'éditorial de Jean Francoeur sur la réforme de l'aide sociale

DANS son éditorial du 1er août, intitulé « Le jour J à l'aide sociale », Jean Francoeur prétend qu'un « taux de chômage élevé et tenace » ne constitue pas une objection valable à l'efficacité des « mesures incitatives » de la réforme de l'aide sociale. M. Francoeur avance comme argument un sophisme qu'il nous faut relever. En effet, il nous dit que « les mesures incitatives » sont en soit une façon de « rendre égales les chances de décrocher les emplois déjà disponibles ». Quelle belle réverie !

Bien qu'il déplore qu'on limite l'accès aux mesures de développement de l'employabilité (à 30 % des bénéficiaires employables et disponibles), il devra se rendre à l'évidence que les instigateurs de la loi 37 ne veulent surtout pas que les assistés sociaux entraînent trop dans les mesures de développement de l'employabilité, trop pressés qu'ils sont de les forcer à retourner sur le marché du travail coûte que coûte afin de les soumettre aux intérêts économiques.

Allez donc parler « d'égalité des chances » aux travailleurs qui ont perdu leur emploi, après 10, 15 ou 20 ans de service, parce que leur employeur a décidé de rationaliser afin d'accroître ses profits.

Allez donc parler « d'égalité des chances » à ces mêmes travailleurs lorsqu'ils auront épuisé leurs prestations d'assurance-chômage, pris pour tomber sur l'aide sociale et qui verront leur minimum vital coupé parce qu'ils sont employables, sans leur donner la chance d'avoir accès à des mesures adéquates de développement de l'employabilité, et en leur imposant des pénalités sévères s'ils refusent de se soumettre aux directives de l'agent d'aide sociale !

Les vraies causes de la pau-

vreté sont à chercher du côté des inégalités sociales engendrées par notre système économique.

Avec des politiques économiques et sociales de nature néo-conservatrice, les gouvernements qui se sont succédé depuis la dernière crise économique n'ont fait qu'accroître la division entre les riches et les pauvres au Québec. Ainsi la concentration du pouvoir économique entre les mains d'une minorité d'individus s'accroît, et cela constitue une des principales causes de la pauvreté des sans-emploi.

Pour remédier à cette situation, il ne faut pas hésiter à extirper le mal à sa source, c'est-à-dire abolir la notion de profit. Ce n'est que par une socialisation des moyens de production que l'on viendra à bout de la pauvreté.

— GILLES CORMIER
Montréal, le 1er août.

Carrièresques

LES FEMMES n'ont pas accès à des hauts postes de gestion ? D'accord, mais un paquet d'hommes non plus. Et si toutes les femmes et presque tous les hommes n'en voulaient pas ? Il faut avoir la foi pour réussir dans la vie. Et si réussir sa vie s'avérait suffisant ? Pour devenir pdg, il faut être le parfait héros masculin de notre société et avoir une foi énorme dans le portrait-robot du bonheur qu'elle nous impose : carrière en capitalisme. Toujours penser à gagner de l'argent, c'est moche. On peut simplement gagner sa vie, si on est chanceux et chanceuse, comme on gagne un concours.

J'aime mieux vivre cassée et écrire des poèmes plutôt que rédiger des concepts publicitaires faits de jeux de mots faciles et respirer de l'air conditionné à être froid.

— MYRIAM CLICHE
Montréal, le 28 juillet.

Indemniser ou promouvoir ?

DANS son éditorial du 28 juillet, M. Jean Francoeur commentant la liste des priorités du gouvernement Mulroney pour la rentrée parlementaire d'automne s'interroge sur la façon dont l'opposition libérale se prépare à attaquer le plan de réforme de l'assurance-chômage. Mais depuis longtemps, conclut-il, dans les préoccupations de l'opinion canadienne, l'indemnisation du chômage l'a toujours emporté sur le souci de la création de nouveaux emplois.

Il faut se méfier d'affirmations gratuites comme celle-ci. Au cours des années 80, différents sondages ont révélé que le problème du chômage se situait parmi les toutes premières préoccupations de la population, bien avant l'inflation. Pourtant, le gouvernement d'Ottawa a toujours accordé la priorité à la lutte anti-inflation au moyen d'une politique monétaire restrictive; le résultat fut de « casser » l'inflation mais au prix d'un taux de chômage trop élevé. Il y a bien eu une reprise économique mais elle n'a pas suffi à résorber adéquatement le taux de chômage. Le problème du sous-emploi chronique de la main-d'oeuvre affecte des régions entières et même des provinces.

Certes, la politique monétaire d'Ottawa n'est pas seule responsable de la médiocre performance de l'emploi au Canada, mais elle aggrave singulièrement le problème. Tant que les autorités fédérales poursuivent une politique de création (ou « d'en-

■ Avis de l'éditeur

Les « Lettres au DEVOIR » doivent être signées. L'adresse et le numéro de téléphone sont requis également, mais seulement pour nos dossiers.

Prière de s'en tenir à moins de deux pages, dactylographiées à double interligne, et de faire parvenir le texte à l'attention de Jean-Claude Leclerc.

LE DEVOIR ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues et se réserve d'en réduire au besoin la longueur.

tretien ») de chômage pour mater l'inflation et continueront à attendre passivement de l'expansion économique le règlement du problème du chômage, le système d'assurance-chômage subira l'involontaire pression des exclus du marché du travail.

La meilleure façon de rendre moins coûteux le programme d'assurance-chômage consiste peut-être à en rendre le recours moins nécessaire...

— JEAN-FRANÇOIS DELISLE
Montréal, le 28 juillet.

L'autruche

DIVERS sondages révèlent que M. Bourassa, malgré l'incompétence de son gouvernement dans les dossiers de la langue et de l'immigration, deux dossiers d'une importance vitale pour l'avenir de la collectivité québécoise, recueillera une majorité des suffrages aux prochaines élections.

Du côté des libéraux fédéraux, le dauphin, le seigneur de Shalwigan, malgré sa complicité dans le rapatriement de la constitution, malgré sa connivence avec Sharon Carstairs, peut compter sur l'appui d'un bon nombre de Québécois.

Un Duc d'Angleterre et sa Duchesse sont accueillis dans la Vieille Capitale avec le concours des citoyens de cette ville qui s'en donnent à coeur joie. Les eaux du lac Meech sont de plus en plus troubles et Montréal s'anglicise à une vitesse alarmante.

L'autruche québécoise, elle, se porte bien. Grasse et insouciant, son existence est un modèle de nonchalance et de confort. Les véritables enjeux des prochaines élections au Québec et de l'accord constitutionnel du lac Meech lui sont étrangers. L'autruche québécoise, une espèce en voie de disparition ?

— MICHEL SÉVIGNY
Montréal, le 30 juillet.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec. (514) 844-3361

Abonnements: (514) 844-5738

• LE DEVOIR • (USPS #003708) is published daily by L'Imprimerie Populaire, Limited, 211 rue St-Sacrement, Montreal, Quebec H2Y 1X1. Subscription rate per year is \$439.00 USD. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. U.S. POSTMASTER: send address changes to Insa, P.O. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518.

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

EN BREF...

Lancement réussi du missile Trident 2

CAP CANAVERAL L'armée américaine a annoncé hier avoir réussi, pour la première fois, le lancement d'un missile stratégique Trident 2 à partir d'un sous-marin en plongée, qui avait été empêché vendredi dernier par l'organisation écologiste Greenpeace. Le missile, tiré par l'équipage du Tennessee à environ 80 km au large de Cap Canaveral, a émergé, s'est mis à feu et a propulsé plusieurs têtes nucléaires factices à une grande distance, a indiqué la Marine.

Tragédie à Kiev

MOSCOU Plusieurs personnes ont été tuées hier par l'effondrement d'une partie de la façade de la poste principale de Kiev, en pleine heure de pointe. « Il y a un certain nombre de morts », a annoncé la télévision soviétique dans son journal télévisé du soir. La télévision a diffusé des images en direct de la capitale ukrainienne montrant des centaines de sauveteurs, policiers, ouvriers et passants qui s'efforçaient de déblayer les gravats pour dégager les victimes encore prisonnières. Aucun bilan officiel n'a été publié.

Normalisation en Abkhazie

MOSCOU La situation se normalise à Soukhumi, ainsi que dans les autres villes de la république autonome d'Abkhazie, théâtre depuis plusieurs semaines de violences inter-ethniques qui ont fait une vingtaine de morts, a annoncé hier l'agence TASS. Seules dix entreprises sont toujours en grève dans cette république autonome qui relève de la Géorgie, selon TASS. L'agence soviétique précise notamment que pour la première fois en quinze jours un avion transportant des touristes étrangers s'est posé à l'aéroport de Soukhumi et que les transports publics fonctionnent convenablement.

KAL est coupable

WASHINGTON Un jury fédéral a reconnu, hier, coupable de faute délibérée la compagnie aérienne Korean Air Lines, dont un appareil a été abattu en 1983 par la chasse soviétique. Les six membres du jury ont estimé que la conduite de l'équipage est l'une des raisons pour lesquelles la chasse soviétique a abattu le vol 007, provoquant la mort des 269 personnes à bord. Ce verdict permet aux familles des victimes d'engager des poursuites individuelles pour obtenir des dommages et intérêts au-delà de la limite des \$ 75.000 US par passager fixée par la législation internationale.

Accord compromis au Surinam

PARAMARIBO Le président du Surinam, M. Ramsewak Shankar devait s'exprimer hier soir à la télévision au sujet de l'accord de paix conclu entre les rebelles du Jungle commando et son gouvernement le 21 juillet dernier à Kourou (Guyane française), selon des sources officielles Paramaribo, alors que le traité continue de susciter de vives critiques. Le président Shankar devait répondre aux critiques du chef de l'armée, le colonel Desi Bouterse, ancien homme fort du pays, qui a exprimé son opposition « catégorique » à l'accord, et singulièrement à la disposition qui prévoit l'intégration de membres de la guérilla à un corps de police rurale dans l'est du pays, principal foyer de l'insurrection.

Le dramaturge Havel est de nouveau arrêté à Prague

PRAGUE Le dramaturge Vaclav Havel, figure de proue de l'opposition en Tchécoslovaquie, a été appréhendé hier à Prague pour la deuxième fois en l'espace de vingt-quatre heures, alors qu'il devait déjeuner avec l'ambassadeur de RFA, a-t-on appris de source diplomatique à Prague. L'écrivain qui a été interpellé par la police devant son domicile ne pouvait être rejoint dans la soirée et on ignorait à Prague s'il avait été relâché ou se trouvait en état d'arrestation. Le gouvernement ouest-allemand a formellement protesté hier contre cette « procédure grave ».

La CEE fera payer les pollueurs

BRUXELLES La Commission européenne a proposé hier de faire payer les pollueurs pour les dommages entraînés par leurs déchets. Si cette proposition sur la « responsabilité civile pour les dommages causés par les déchets » était adoptée par les gouvernements des douze, les technologies propres seraient plus attractives, a estimé un porte-parole de la commission. Le but, souligne la commission dans un communiqué, est d'empêcher « les opérateurs économiques de se rendre quasiment invulnérables en se renvoyant mutuellement la balle, ce qui rend les procédures judiciaires interminables et très coûteuses ».

POLOGNE

Le général Kiszczak est élu premier ministre

Dès après son élection, il invite les responsables de l'opposition à faire partie de son gouvernement

VARSOVIE (AFP) — Le général Czeslaw Kiszczak, élu hier par le parlement au poste de premier ministre, a décidé d'inviter des responsables de l'opposition à faire partie de son gouvernement.

Au cours d'une interview à la télévision polonaise, le général Kiszczak a souligné qu'il aurait dans les prochains jours des entretiens avec des membres de l'opposition et qu'il leur demanderait d'intégrer son cabinet.

Le général Kiszczak avait déjà exprimé, hier matin, peu après son élection à la tête de l'exécutif, son « espoir » de convaincre l'opposition de faire partie d'un gouvernement de « grande coalition » souhaitée par le président Wojciech Jaruzelski.

Directement sollicité à ce propos par le chef de l'État, Lech Walesa, le

chef du syndicat Solidarité, a repoussé jusqu'à présent une telle perspective.

Le général Kiszczak a affirmé d'autre part que la liste de son cabinet devra recevoir l'aval de commissions parlementaires avant d'être soumise officiellement au vote de la diète.

Le général avait indiqué, hier matin, qu'il rendra publique la composition de son gouvernement « avant deux semaines ».

Selon les observateurs, l'élection par le parlement du général Czeslaw Kiszczak au poste de premier ministre devrait déboucher rapidement sur une nouvelle forme de collaboration entre le pouvoir et l'opposition, malgré le refus des députés de Solidarité de donner leurs suffrages à l'ancien ministre de l'Intérieur.

Le général Kiszczak a exposé, peu avant le scrutin qui lui a été nettement favorable (237 voix pour, 173 contre et 10 abstentions), sa conception du devenir de la Pologne dont les grandes lignes devraient être jugées satisfaisantes par les opposants.

Le nouveau chef du gouvernement s'est engagé à mettre en place une commission mixte parlementaire qui aurait pour tâche de superviser en permanence les activités du gouvernement, principalement dans le domaine économique. Cette commission, dont le nombre de membres n'a pas encore été fixé, serait composée d'élus du POUF (parti communiste), des formations « satellites » (Parti paysan, Parti démocrate et catholiques pro-gouvernementaux), mais aussi de l'opposition.

Le général Kiszczak a également fait part de son intention de créer au plus vite un groupe de travail chargé de définir « un plan de sauvetage » de l'économie nationale et de lutte contre la spirale inflationniste (plus de 130 % à la fin de l'année, selon diverses prévisions).

Il ne fait pratiquement aucun doute, selon les observateurs, que, là encore, des économistes de l'opposition seront invités à intégrer ce groupe de travail par le chef de l'exécutif.

Mais d'ores et déjà, les parlementaires polonais peuvent se faire une idée de ce que seront les grandes lignes directrices de la stratégie du prochain gouvernement.

Le premier ministre a d'abord assuré qu'il favoriserait l'adoption d'une loi sur le multipartisme et la li-

berté d'association sous toutes ses formes. Il a exprimé sa ferme volonté de poursuivre le processus de démocratisation amorcé avec les accords conclus en avril par les autorités et le syndicat Solidarité à l'issue de deux mois de négociations.

Ces accords se sont déjà traduits par la légalisation du mouvement ouvrier de Lech Walesa et par l'entrée de l'opposition à la Diète et au Sénat. « Un coup d'arrêt à ce processus équivaldrait à un anéantissement des acquis » de la « table ronde », a lancé le général Kiszczak.

Sur le plan économique, le premier ministre s'est prononcé pour la mise en œuvre d'une politique d'austérité qui devra se concrétiser par l'arrêt des investissements publics improductifs, et de sévères coupes dans le budget de l'État.

AFRIQUE DU SUD

Une vaste campagne anti-apartheid se met en branle dans des hôpitaux pour Blancs

Christian Chaise
de l'Agence France-Presse

JOHANNESBURG — Près de 300 Indiens et Noirs sont allés se faire soigner hier dans plusieurs hôpitaux publics pour Blancs, au cours d'une action symbolique qui constitue le coup d'envoi d'une vaste campagne de l'opposition noire contre la ségrégation raciale dans les lieux publics.

Cette campagne de désobéissance aux lois de l'apartheid « sera étendue à tous les recoins et tous les aspects de la société jusqu'à ce que l'apartheid soit inapplicable », a assuré le secrétaire général du Congrès des syndicats sud-africains (COSATU), Jay Naidoo, au cours d'un meeting organisé hier à la faculté de médecine de l'université du Witwatersrand à Johannesburg.

« Ce n'est que le début », a-t-il ajouté sous les acclamations de plusieurs centaines d'étudiants, dont une majorité de noirs, avant d'avertir le gouvernement que « nous allons démanteler l'apartheid nous-mêmes ». Le COSATU, le plus important syndicat noir du pays, est l'une des principales composantes du « Mouvement démocratique de masse » (MDM), l'alliance informelle qui a organisé cette action de protestation.

Présente dans les huit hôpitaux visés par le MDM (quatre dans la région de Johannesburg et Pretoria et quatre dans la province du Natal), la police est, dans l'ensemble, restée discrète. Aucun incident n'avait été signalé en fin d'après-midi.

La veille au soir, le ministre de la Loi et de l'Ordre, Adriaan Vlok, avait affirmé que le MDM n'avait « rien à craindre s'il agissait dans le cadre de la loi et s'il ne troublait pas l'ordre public ».

Partout, les patients indiens et noirs ont été admis sans difficulté et examinés, avant d'être renvoyés chez eux. Aucun de ceux rencontrés par les correspondants de l'AFP ne semblait dans un état justifiant une hospitalisation.

Le mouvement n'a été réellement suivi que dans deux établissements :

le « Johannesburg Hospital », où une cinquantaine de Noirs ont été admis, et surtout à l'hôpital Addington de Durban, dans le Natal (sud-est du pays), où l'action a pris les allures d'une manifestation anti-apartheid en plein centre ville.

Près d'un millier de contestataires brandissant des pancartes s'étaient, en effet, rassemblés à l'extérieur, alors qu'environ 150 patients indiens et noirs se faisaient soigner. Tous étaient entrés par la porte surmontée de l'inscription « Whites only » (blancs seulement). D'importants effectifs de police avaient pris position dans le quartier.

Dans la pratique, les noirs peuvent se présenter pour auscultation dans certains hôpitaux pour Blancs, comme cela s'est passé hier.

Mais ils ne peuvent y être hospitalisés que si leur état de santé est très grave et exige un traitement immédiat, ou s'ils nécessitent des soins spéciaux qui ne peuvent leur être dispensés dans les établissements qui leur sont réservés.

Les mouvements anti-apartheid exigent le droit pour tout Sud-africain de se faire soigner dans l'hôpital qui lui convient, quelle que soit la couleur de sa peau.

Ils veulent aussi protester contre le fait que les hôpitaux noirs sont surpeuplés, alors que les hôpitaux pour Blancs ne travaillent pas à pleine capacité.

« À partir de ce jour, tous les établissements hospitaliers sont ouverts à tous », a proclamé le docteur Aslam Dasoo durant le meeting à la faculté de médecine.

Le Congrès national africain (ANC, interdit), le principal mouvement nationaliste noir, et sa branche armée ont été acclamés à plusieurs reprises par le public à l'occasion de la réunion.

Tous les orateurs ont clairement indiqué que l'action d'hier n'était qu'un début. L'opposition noire avait indiqué la semaine dernière qu'elle s'attaquerait ensuite à la ségrégation dans le logement, les écoles publiques, les transports et les lieux de création.



Les inondations en Inde tuent plus de 1,100 personnes

PHOTO AP

Plus de 1,100 personnes ont péri en Inde en raison des inondations dues à la mousson, qui ont commencé il y a deux mois, causant par

ailleurs de graves dégâts matériels, a annoncé, hier, l'agence officielle Press Trust of India (PTI). Les inondations ont détruit des dizaines de milliers d'habitations, provoqué d'importants déplacements de population et tué plusieurs milliers de têtes de bétail. Dans le seul État de Maharashtra, 853 personnes ont péri au cours de la semaine écoulée. Ci-dessus, trois hommes devenus sans-abri fuient leur contrée inondée par la rivière Yamuna.

La Somalie est plongée dans l'anarchie

Michel Sailhan
de l'Agence France-Presse

NAIROBI — La Somalie est plongée dans « l'anarchie », et seule la capitale Mogadiscio reste sous le contrôle ferme des forces fidèles au président Mohamed Siad Barre, a-t-on appris de sources diplomatiques et auprès de voyageurs en provenance de Somalie.

À la poursuite des combats sanglants dans le nord du pays entre l'armée somalienne et les rebelles du Mouvement national somalien (MNS) sont venus s'ajouter des affrontements dans la région de Kis Mayo, dans le sud du pays, selon ces mêmes sources.

Dans la capitale somalienne, la répression continue, après les émeutes du 14 juillet. Les rues de Mogadiscio offraient un aspect « à peu près nor-

mal » dans la journée, mais les arrestations se poursuivaient la nuit, bien que le couvre-feu ait été allégé.

Les arrestations et exécutions nocturnes visent en particulier les membres de la confédération des Hawiye, originaires de la région de Mogadiscio, et qui ont refusé d'aller combattre dans le nord, selon une source diplomatique.

Mogadiscio manque la plupart du temps d'eau et d'électricité, et nombre d'habitants n'ont rien à manger, selon des voyageurs en provenance de la ville.

Seul le quartier de Ban, où se trouve un point d'eau, est encore aux mains des troupes régulières. La ville d'Hargeisa est pratiquement déserte, la population ayant fui les combats.

Les forces régulières tiennent toujours le port stratégique de Berbera, sur le golfe d'Aden, où les États-Unis

disposent d'installations militaires, mais le MNS s'est emparé des localités proches de Adadli et Scheik, selon la même source.

Radio Halkan, la radio du MNS captée mardi dans la région, a par ailleurs affirmé avoir pris plusieurs villes et villages près de la frontière éthiopienne et dans la région d'Adoual, près de la frontière djiboutienne, notamment la ville de Zeila. Le MNS a affirmé également avoir capturé 11 officiers et 40 soldats.

Le MNS recrute en particulier parmi les membres de la confédération des Issak, originaires du nord du pays, qui se considèrent comme les laissés pour compte du régime du président Barre, membre lui du clan Marehan. Les Issak ont été les premières victimes de la répression qui a suivi les émeutes du 14 juillet, et qui a fait 24 morts selon les autorités, plus de 1500 selon le MNS.

CHINE

Un autre acteur-clé du mouvement de révolte parvient à fuir en Occident

HONG KONG (AP) — Chen Yizi, important intellectuel chinois jugé comme un élément-clé dans les liaisons entre l'ancien secrétaire général Zhao Ziyang et le mouvement étudiant réprimé dans le sang, a réussi à fuir en Occident, a confirmé, hier, un militant de Hong Kong.

Chen Yizi a gagné la France voilà plusieurs semaines par des voies clandestines, a précisé ce militant.

Interrogé à de multiples reprises concernant les rumeurs faisant état de sa présence à Paris, ainsi qu'au sujet d'autres réfugiés chinois, le ministre français des Affaires étrangères s'est toujours refusé à tout commentaire.

M. Chen, âgé d'une cinquantaine d'années, était directeur de l'Institut de reconstruction de l'économie, influent organisme de réflexion sous le pouvoir de Zhao Ziyang.

Durant son séjour parisien, M. Chen a participé aux réunions de constitution d'organisations militantes à l'étranger en faveur d'une démocratisation en Chine, selon ce militant.

Il n'a toutefois pas rencontré les journalistes et son identité n'a pas été révélée à la presse.

Certaines informations occidentales avaient fait état de son arrestation à Pékin.

Ce militant, qui a requis l'anonymat, a ajouté que M. Chen se trouve

toujours en Occident, mais il a refusé de préciser où.

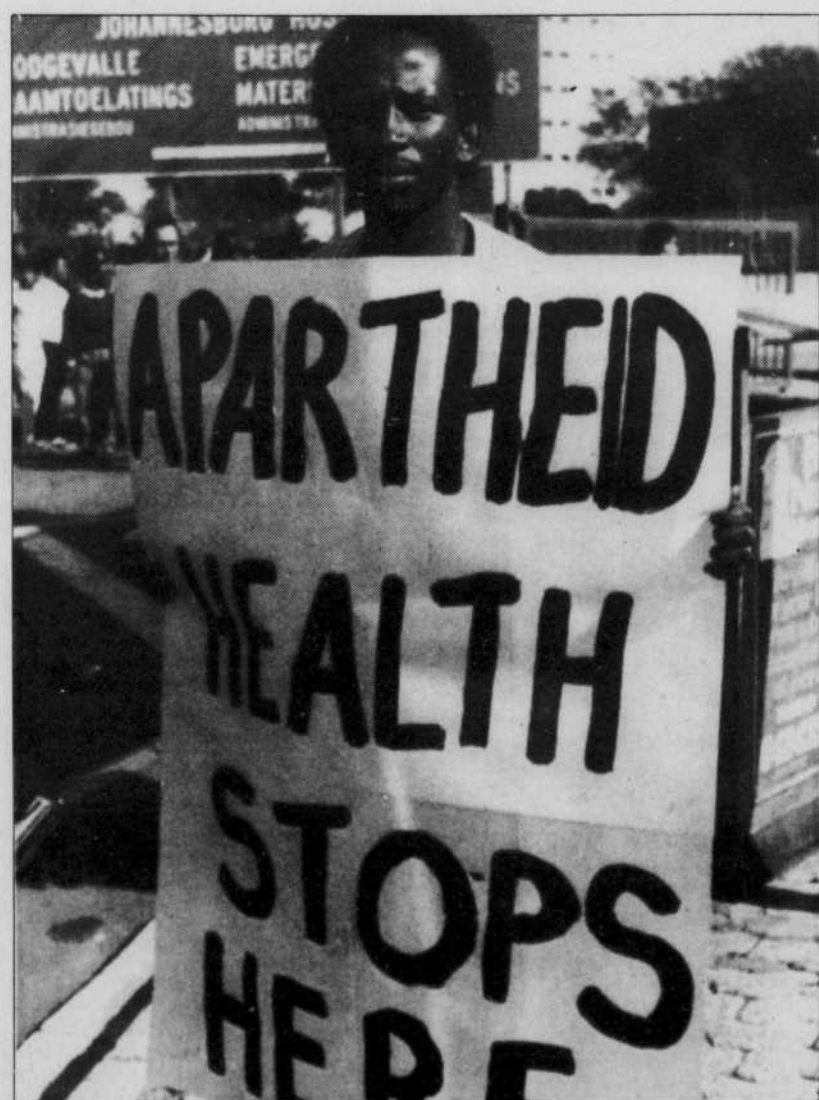
Il était impossible de confirmer ces informations, mais cette personne a toujours fourni des informations crédibles dans le passé.

Pour l'instant, a précisé ce militant, une trentaine de personnes ont fui la Chine dans la clandestinité, dont l'écrivain Yan Jiaqi et le dirigeant étudiant Wuher Kaixi, qui se trouvaient tous deux à Paris avec M. Chen et ont gagné depuis les États-Unis.

Un diplomate occidental en poste à Hong Kong affirmait que les autorités de Pékin souhaitent apparemment utiliser M. Chen pour prouver que M. Zhao avait des liens directs avec les étudiants rebelles, d'autant que M. Chen a apparemment eu plusieurs rencontres avec les dirigeants étudiants durant leur mouvement de deux mois.

L'établissement d'un tel lien aurait permis aux autorités, selon le diplomate, d'impliquer directement l'ancien chef du Parti communiste chi-

nois dans le mouvement, alors que les charges retenues pour l'instant contre lui sont assez vagues.



Un manifestant noir se dressant devant un hôpital pour Blancs de Johannesburg.

CENTRAIDE A BESOIN
DE VOTRE AIDE.

DONNEZ.



Pour amateurs de Fruits de Mer

Chez Pauzé
depuis 1862

1657, RUE STE-CATHERINE O.
932-6118 FERMÉ LE LUNDI

\$ 50 millions à 137 victimes du B-747 coréen abattu par l'URSS

WASHINGTON (AFP) — Un jury fédéral a octroyé, hier, \$ 50 millions US de dommages et intérêts aux familles de 137 passagers tués lorsqu'un Boeing 747 de la compagnie aérienne sud-coréenne Korean Air Lines avait été abattu, en 1983, par la chasse soviétique, estimant que KAL avait agi avec une « négligence délibérée ».

Les six membres du jury ont décidé du montant de cette somme, deux heures après avoir estimé que

le comportement de l'équipage est l'une des raisons pour lesquelles la chasse soviétique a abattu au-dessus de la mer du Japon l'avion effectuant le vol 007, provoquant la mort des 269 passagers et membres d'équipage à bord. Les familles de 137 d'entre elles avaient porté plainte en justice.

Plusieurs membres des familles des victimes ont applaudi à l'annonce de ce verdict et une femme présente dans la salle d'audience a

fondé en larmes.

Le procès intenté à la compagnie KAL par les parents des victimes s'est ouvert voici deux semaines à Washington.

Sans l'accusation de « négligence délibérée », les plaignants auraient été dans l'impossibilité de recevoir des dommages et intérêts supérieurs aux \$ 75,000 par passager, fixés par une convention internationale. Les jurés doivent encore décider

si les parents des victimes peuvent également engager des poursuites pénales. L'avocat de KAL, Me George Tompkins, a annoncé son intention de faire appel de ce verdict.

Dans leur ultime plaidoirie, avant-hier, les avocats des familles avaient affirmé que le vol 007 avait dévié de sa route quasiment dès son départ d'Anchorage, en Alaska, pour Séoul, en Corée. Deux pilotes, appelés à témoigner, ont émis l'hypothèse que

l'équipage avait mal programmé au moins l'un des trois systèmes de navigation lorsque le Boeing se trouvait à Anchorage.

Me Tompkins avait souligné que l'un des documents soumis aux jurés est une carte montrant d'un trait le vol du Boeing au-dessus de l'espace aérien soviétique, à des centaines de kilomètres à l'ouest de la route prévue. Ce document a été fourni « par ceux qui ont abattu l'avion » et « ce

désastre restera un mystère tant que les Russes n'auront pas dit quelle preuve ils possèdent pour prouver ce tracé », a-t-il dit.

Le verdict du jury « est en accord avec toutes les preuves », a dit Me Donald Madole, un des avocats des familles.

« Quand on a fait dévier cet avion de sa route dans une zone sensible, c'était en fait une négligence délibérée », a-t-il ajouté.

\$ 7.1 millions à 750 ouvriers de l'amiante

THETFORD MINES (PC) — Le juge Jean Moisan, de la Cour supérieure du district judiciaire de Frontenac, a autorisé l'exercice d'un recours collectif intenté par un travailleur minier au nom de 750 autres contre la compagnie Mines d'amiante Bell, de Thetford Mines, afin de récupérer le surplus actuariel du fonds de pensions estimé à \$ 7.1 millions au 31 décembre 1987.

Cette décision du magistrat ne constitue pas une surprise. La direction de la Société nationale de l'amiante (SNA) n'avait pas contesté l'opportunité du recours collectif intenté contre sa filiale minière. Une entente est même intervenue entre les procureurs des parties concernées dans ce dossier qui ont principalement points qui seront débattus lors de l'audition de la cause.

Les conclusions recherchées se résument à trois points: déterminer si

le surplus du régime de pension appartient à la compagnie ou à ses employés qui y contribuent depuis 1962; préciser si la compagnie pouvait légalement prendre un congé de contribution de 1982 à 1986; et, si non, déterminer quel le montant qui aurait dû être versé par Bell se chiffre à \$ 1.6 million et l'ajouter au surplus.

Le Fonds d'aide aux recours collectifs a déjà accordé une somme de \$ 39,200 à M. Maurice Vachon, de Thetford Mines, qui a déposé la requête au nom de quelque 750 autres personnes concernées par le même dossier. En vertu de la décision du juge Moisan, un membre du groupe pourra se retirer de la cause à la condition de le faire avant le 30 septembre prochain. Le magistrat a également décrété que le recours collectif devra être exercé dans le district de Frontenac, soit au palais de justice de Thetford Mines.



Le retour des morts

Les premiers cadavres de prisonniers lituaniens envoyés en Sibérie sous Staline ont été retournés, hier, à leurs familles qui les inhumèrent en terre natale.

L'énigmatique Christina serait venue d'Angleterre

SAINT-JEAN, T.-N. (PC) — Christina a avoué, hier, être âgée de 19 ans, non de 14 comme elle l'avait indiqué au début.

Christina est cette jeune fille qu'on a trouvée abandonnée sur un parvis d'église, il y a trois semaines et demie.

Une défaillance du système nerveux l'empêche de parler et de marcher. Mais elle comprend l'anglais, l'allemand et le slovène.

Elle a refusé, jusqu'ici, de révéler l'identité de ses parents. Elle a raconté être arrivée à Terre-Neuve de Grande-Bretagne dans un yacht, accompagnée de sa mère, de trois hommes et d'une gouvernante.

Elle est devenue handicapée à l'âge de neuf ans et elle a une sœur qui souffre du même mal.

C'est en procédant à des examens de la dentition de la jeune fille qu'on

a découvert qu'elle devait être âgée d'au moins 18 ou 19 ans. Devant les faits, elle a reconnu avoir 19 ans.

Le fait de savoir que Christina a 19 ans, au lieu de 14, peut devenir important pour l'enquête de police dans cette affaire, a noté le lieutenant Freeman Twine, du Royal Newfoundland Constabulary.

« Cela peut être d'une grande aide, parce que quelqu'un peut la reconnaître à 19 ans et non à 14 ».

L'état de santé de la jeune fille inspireait quelques craintes, au début, mais les médicaments qu'on lui donne maintenant semblent lui convenir parfaitement.

Le gouvernement terre-neuvien doit se présenter devant les tribunaux, mardi prochain, pour demander que Christina soit placée sous sa tutelle.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Pas de menace

élevés, dans le but de combattre l'inflation.

Le Conference Board prévoit également une baisse considérable des dépenses de consommation à court terme, un ralentissement des secteurs du logement et de l'automobile et une baisse des prix du pétrole en 1990.

◆ Les infirmières

cela pourra prendre au moins quelques mois pour en arriver de nouveau à une entente.

Les revendications particulières des infirmières risqueraient, par ailleurs, d'être amoindries par le règlement des autres organisations syndicales. La CSN et la CEQ sont à la recherche d'un vote de grève fin août, début septembre. La possibilité d'élections générales à l'automne planant dans l'air, cet autre élément peut influencer le déroulement de la négociation.

En l'absence du comité de négociation, dont 10 des 13 membres ont démissionné en bloc — l'élection de nouveaux membres aux postes vacants doit avoir lieu aujourd'hui, l'exécutif a donc cerné des objectifs précis pour la poursuite de la négociation et un plan d'action, ce que les déléguées ont discuté tout au cours de la journée d'hier, demandant des précisions, de l'information supplémentaire. On ne s'attendait pas à ce que les déléguées votent sur les recommandations de l'exécutif avant ce matin.

Le ton des discussions a été bien différent de ce qu'il était les 19 et 20 juillet dernier. Même si l'on sent un courant d'opposition, les échanges se sont faits de façon civilisée, sans attaques personnelles. Les membres de l'exécutif et les délégués ont fait valoir leurs points de vue.

Au chapitre de l'échelle de salaire, le comité exécutif recommande de poursuivre son objectif de repositionnement afin qu'au douzième échelon de l'échelle salariale, le salaire d'une infirmière se situe le plus rapidement possible à 85 % du salaire des professionnelles de la santé (ergothérapeute, physiothérapeute et dié-

tétiste). En d'autres mots, l'objectif visé est d'atteindre ce repositionnement plus rapidement que ce qu'il y a actuellement dans l'entente de principe.

L'entente rejetée en juillet, à 78 %, par les infirmières prévoyait notamment diverses primes pour compenser les inconvénients liés à leur emploi et des hausses salariales de 4 % en 1989, 7,5 % en 1990 et entre 4 et 9 % en 1991. Les infirmières jugent inacceptable le 4 % de la première année.

Au sujet de la formation post-scolaire, on veut bonifier la dynamique prévue dans l'entente de principe. Le comité exécutif recommande que la salariée détenant une formation post-scolaire et qui a complété une année d'expérience au 12^e échelon, soit compensée par le versement d'un supplément salarial hebdomadaire allant de 1,5 % à 6 % du salaire du douzième échelon.

Il recommande, d'autre part, que toutes les infirmières syndiquées détenant soit une maîtrise, soit un baccalauréat en sciences infirmières ou un baccalauréat ès sciences comportant au moins deux certificats en soins infirmiers et qui occupent des fonctions d'infirmière-clinicienne, d'assistante-infirmière ou d'assistante du supérieur immédiat aient accès à l'échelle de salaire de l'infirmière bachelière.

Cette demande offre des titres d'emploi nouveaux et les insère dans une échelle bien précise. La FIQ demande, d'autre part, que toutes les infirmières travaillant soit dans un CLSC, soit dans un dispensaire ou avant-poste aient aussi accès à l'échelle de l'infirmière-bachelière à la condition de détenir une des formations prévues.

Le refus de la partie patronale d'accorder la période normale de vacances a suscité beaucoup de mécontentement dans les assemblées locales. Conséquemment, le comité exécutif recommande le maintien de la demande initiale à savoir que la période normale de vacances se situe entre le 15 mai et le 15 octobre.

Dans le document remis hier aux déléguées, le comité exécutif analyse les effets des moyens d'action possibles pour faire débloquent le dossier en cas d'impasse, soit l'arrêt de temps supplémentaire, le retrait des disponibilités et la grève générale. Il en arrive à la conclusion que le seul moyen qui puisse, à ce moment-ci, être rapidement organisé tout en produisant un impact réel au moment jugé opportun est la grève.

Ce moyen d'action est illégal tout comme le serait d'ailleurs l'arrêt du temps supplémentaire et le retrait des disponibilités puisque, suite à la décision du Conseil des services essentiels, ils seraient assimilables à une grève illégale.

◆ Bush

Rafsanjani a exprimé, avant-hier, « ses profonds regrets » après l'annonce, la veille, de l'assassinat du lieutenant-colonel américain William Higgins enlevé au Liban. Lors d'une visite à Téhéran du ministre soviétique des Affaires étrangères, Edouard Chevardnadze, les deux parties ont dénoncé le terrorisme, selon TASS.

Déclarant que les États-Unis sont « contents » de ces remarques, le porte-parole du département d'État, Margaret Tutwiler, a demandé au président iranien « d'agir en conformité avec l'esprit de cette déclaration ».

« Nous restons convaincus que l'Iran est dans une position unique pour exercer une influence significative sur ceux qui détiennent les otages et lui demandons de le faire pour obtenir la libération immédiate, inconditionnelle de tous les otages sains et saufs », a déclaré Mme Tutwiler.

Un responsable du département d'État a indiqué sous le couvert de l'anonymat que les messages envoyés, ces derniers jours, à l'Iran via des pays tiers, notamment la Suisse, sont « fermes ».

Le porte-parole a indiqué que les États-Unis poursuivent leurs efforts diplomatiques et leurs « pressions »

pour parvenir à une issue positive de la crise des otages et a manifesté un soupçon d'optimisme, contrastant avec la prudence du président George Bush.

« Nous avons des raisons de croire que des gens essayent d'utiliser leur influence pour tenter d'apporter leur aide », a-t-elle déclaré, ajoutant que la Syrie est du nombre.

La Syrie est le seul État arabe à avoir de bonnes relations avec l'Iran et à être en contact avec les extrémistes pro-iraniens du Hezbollah au Liban. Elle avait contribué, en 1985, à la libération de trois diplomates soviétiques enlevés par un groupe intégriste sunnite au Liban, après l'assassinat d'un quatrième otage.

« Je ne voudrais pas vous dire prématurément que tout va pour le mieux tant que nos otages ne sont pas tous libérés sains et saufs, mais je ne peux pas dire d'autre part que nous sommes terriblement, terriblement découragés », a déclaré Mme Tutwiler.

Le président George Bush avait auparavant été beaucoup plus circospect sur le résultat des démarches diplomatiques américaines. Il avait déclaré que tous les dirigeants avec lesquels il a été en contact lui ont garanti qu'ils feront « tout leur possible ». Il a cependant ajouté qu'ils sont « confrontés aux mêmes problèmes » que Washington. « Nous ne sommes pas en possession de tous les faits », a-t-il dit.

Mme Tutwiler a encore affirmé que Washington ne demande pas à Israël de relâcher le cheikh du Hezbollah, Abdel Karim Obeid, enlevé vendredi dernier au Liban, parce que cela reviendrait à faire une concession aux preneurs d'otages. Mais Washington ne demande pas aussi à l'état hébreu de ne pas le relâcher, a-t-elle indiqué.

Elle confirmait ainsi que les États-Unis ne s'opposeraient pas à l'échange de cheikh Obeid et de prisonniers chiites libanais contre des prisonniers israéliens et les otages occidentaux proposé par Israël.

Le ministre israélien des Affaires étrangères, Moshe Arens, a téléphoné, avant-hier, au secrétaire d'État James Baker, à l'indiqué un haut responsable du département d'État. Ils ont échangé des renseignements au cours d'une conversation de 20 minutes, a-t-il ajouté.

Pendant ce temps, le ministre israélien de la Défense, Yitzhak Rabin, a déclaré, hier soir, que le cheikh Abdel Karim Obeid, le dirigeant du Hezbollah enlevé la semaine dernière par un commando israélien et actuellement interrogé en Israël, « en sait plus que nous ne le pensions ».

Au cours d'une interview télévisée, M. Rabin a déclaré : « J'ai l'impression, renforcée d'ailleurs par la réaction du Hezbollah, que le cheikh sait beaucoup plus de choses que nous ne pensions sur les activités du Hezbollah au Liban et sur les liens entre cette organisation et l'Iran ».

« Il est encore très loin d'avoir révélé tout ce qu'il sait, l'enquête sera longue », a ajouté M. Rabin. Le ministre de la Défense a rejeté, par ailleurs, toute possibilité d'extradition vers les États-Unis du cheikh Obeid. « Il est entre nos mains et il y restera car il représentera un atout quand l'éventualité de négociations pour un échange de prisonniers et d'otages se présentera », a-t-il ajouté, en précisant qu'Israël n'avait reçu aucune demande américaine de libération du cheikh Obeid, arrêté vendredi au Liban-Sud.

M. Rabin a admis, d'autre part, qu'il existe des « divergences de vue entre Israël et les États-Unis dans le cas de prises d'otages ou de prisonniers » par « des organisations terroristes ».

« Nous préférons l'option militaire si elle n'est pas praticable, nous sommes prêts, comme nous l'avons fait dans le passé, à entamer des pourparlers pour obtenir la libération de nos prisonniers, tandis que les États-Unis refusent toute négociation », a poursuivi M. Rabin.

Il y a également des divergences sur l'opération (l'enlèvement du cheikh Obeid); les Américains n'ont

pas été tenus au courant au préalable de cette opération purement israélienne et ils ont été surpris », a-t-il ajouté.

Le ministre de la Défense a enfin appelé les pays occidentaux à exercer des pressions sur la Syrie, dans la mesure où ce pays contrôle la Bekaa (Liban) et la partie de Beyrouth où est implanté le Hezbollah.

◆ Bouchard

claré en entrevue au réseau CBC avoir l'impression d'avoir été « trahi » par le gouvernement canadien.

Au cabinet du ministre Bouchard, qui est présentement à l'extérieur du pays, on rétorquait hier que cette lettre avait été écrite au moment où le gouvernement du Québec négociait avec l'Alberta pour envoyer ces BPC à l'incinérateur de Swan Hill.

« C'est beaucoup plus tard, en avril, que les négociations ont tourné à vide entre les gouvernements du Québec et de l'Alberta », a déclaré l'attachée de presse du ministre qui assure que ce dernier a fait cette déclaration en toute bonne foi.

Par ailleurs, au moment où le gouvernement du Québec vient de donner le feu vert à la compagnie Dynamis pour envoyer les BPC à la Rechem International à Pontypool, un rapport signé par le sous-ministre du même ministère, démontre qu'un mois avant l'incendie de Saint-Basile, on émettait déjà de sérieux doutes sur l'efficacité de l'incinérateur de cette compagnie.

Donnant son évaluation d'un rapport d'Hydro-Québec proposant la destruction de ces BPC à l'incinérateur de la Rechem, le sous-ministre Jean-Claude Deschênes allait même jusqu'à presser Hydro-Québec de surseoir à ces projets d'exportation de BPC vers l'Angleterre.

« Le système d'incinération de Rechem est plutôt médiocre (un four rotatif serait beaucoup plus efficace) mais il possède un bon système d'épuration. On peut donc conclure que l'incinérateur peut théoriquement fournir un bon rendement, mais votre rapport ne permet pas d'être tout à fait rassuré sur ce plan », rapporte la lettre du sous-ministre.

Au cabinet de la ministre de l'Environnement, Mme Lise Bacon, on ne savait trop que répondre hier, d'autant plus que le sous-ministre Deschênes est en vacances. On invoque que la compagnie responsable du transport complet des BPC, la Dynamis Envirotech, devait elle-même s'assurer que l'incinérateur répondait aux normes canadiennes et à celle du pays d'accueil.

« L'appel d'offres prévoyait que la compagnie retenue devait trouver un incinérateur répondant à nos normes. Dynamis s'est chargé de contacter la Rechem. Elle devait donc répondre à ces critères », a indiqué hier l'attachée de presse de la ministre, Mme Jocelyne Richer.

Le président de la Dynamis refusait hier de faire tout commentaire aux journalistes.

On ignorait hier aussi au cabinet de Mme Bacon si une nouvelle évaluation de la performance de la Rechem a été faite depuis par le ministère de l'Environnement.

Mêmes échos aux ministères fédéral de l'Environnement, où des autorisations autorisant le transport des BPC vers l'Angleterre ont été émises sur la foi des rapports fournis par le gouvernement britannique.

« Il y a eu des discussions avec Pontypool et des vérifications auprès du ministère de l'Environnement du Royaume-Uni qui, eux, jugent l'incinérateur conforme à leurs normes. Il est certain que nous n'allons pas tester leur évaluation », a dit l'attachée de presse du ministre Bouchard, invoquant des raisons diplomatiques.

En Angleterre, les détracteurs de la Rechem affirment que des études ont démontré une certaine contamination des plantes à proximité de l'usine de Pontypool. Ils soutiennent qu'un autre de ses incinérateurs, situé en Écosse, a dû cesser ses opérations après qu'une contamination

ait été décelée dans le lait des vaches de la région.

Alors que le branle-bas se poursuit autour des BPC en route vers l'Angleterre, le ministre de la Justice, Gil Rémillard, a annoncé hier que le rapport de l'enquête du commissaire aux incendies, Me Cyrille Delage, concernant Saint-Basile-le-Grand sera rendu public aujourd'hui.

Le ministre n'a pas voulu élaborer sur le contenu du document dont il a prétendu ne pas avoir encore complété la lecture.

L'enquête avait été ordonnée à la suite de l'explosion d'un entrepôt de produits toxiques le 23 août 1988 à Saint-Basile-le-Grand, à 15 km à l'est de Montréal.

◆ Bourassa

cois.

Les francophones n'entretiennent aucune inimitié personnelle à l'endroit de M. Williams, sinon que les militants se demandent comment ils arriveront maintenant à « vendre » aux électeurs de langue française cet homme qui, l'année dernière encore, occupait un poste dans l'exécutif d'Alliance Québec.

Mais la candidature de M. Williams était d'autant plus difficile à écarter que celui-ci fut nommé, il y a quelques semaines, par la ministre déléguée à la Santé et aux Services sociaux, Mme Louise Robic, à la direction de la commission chargée de l'application de la Loi 142 sur les services sociaux dans les établissements anglophones, une initiative qui fut et demeure le fer-de-lance de l'action communautaire d'Alliance Québec.

Ecarter M. Williams eût été considéré une incohérence inexplicable, et une gifle à l'endroit d'Alliance Québec qui, sans être mandatée de quelque façon pour parler au nom des anglophones du Québec, demeure le seul groupement communautaire assez puissant pour infléchir les politiques du gouvernement, et ce au moment où M. Bourassa doit démontrer à la face du Canada tout entier que l'accord du Lac Meech ne constitue pas une réputation des droits de l'importante minorité québécoise.

Au contraire, pour s'assurer l'appui des anglophones dans ces comités incertains — on ne sous-estime pas le potentiel « créditiste » du nouveau *Equality Party* — la permanence libérale a même retenu les services d'un deuxième ex-directeur d'Alliance Québec, M. Russell Copeman, attaché politique du ministre John Ciaccia, pour collaborer avec Mme Giovanna Allegra, responsable des 15 comités de l'ouest montréalais. On prétend que ce sont les militants de Beaconsfield, et le président de l'exécutif de Nelligan, M. Jean-Pierre Gravel, partisan de M. Williams, qui ont assuré la nomination de M. Copeman.

Si, à défaut d'un programme électoral électorant, la campagne libérale de 1989 risque d'être terne, Nelligan, à coup sûr, fera exception.

◆ Le Québec

Québec doit déposer son mémoire aujourd'hui devant la Cour suprême. Le plus haut tribunal du pays a donné aux provinces canadiennes jusqu'à 16 h pour ce faire. Au bureau de M. Rémillard, hier, on n'était pas en mesure de dire si d'autres gouvernements provinciaux avaient décidé d'imiter le Québec.

Maintenant que le fédéral conteste les bases juridiques du jugement de la Cour d'appel du Québec, la Cour suprême devra examiner le partage des compétences entre le fédéral et les provinces.

« Il s'agit donc de déterminer quelle est la juridiction des provinces et quelle est la juridiction du fédéral », disait M. Rémillard.

Le sénateur Gérard Beaudoin, éminent constitutionnaliste, explique que plusieurs interrogations demeurent sur ce partage. « Est-ce que les provinces ont des compétences, elles qui ont juridiction sur la santé, les

cliniques, l'assurance-santé et l'hospitalisation ? Y a-t-il un partage en ce sens-là ? »

Mais la question du partage des compétences n'est pas le point le plus difficile de ce débat, note M. Beaudoin. « Le point le plus difficile, c'est évidemment la charte des droits ».

Ex-ministre des Affaires intergouvernementales du gouvernement québécois, Claude Morin observe lui aussi avec beaucoup d'intérêt ce débat, qui maintenant va « bien au-delà », dit-il, de la question de l'avortement, notamment parce qu'il pose la question des chartes des droits. « Nous sommes en train de voir au-delà des apparences », note M. Morin.

Ce dernier estimait nécessaire « au plan politique » cette intervention du Québec dans l'affaire Daigle-Tremblay, à la suite de celle d'Ontario. « Je pense qu'il est toujours mieux d'être défendu par soi-même que par les autres », dit-il.

Au lendemain du jugement de la Cour d'appel, plusieurs juristes ont prétendu que Québec pouvait agir dans le dossier de l'avortement en vertu du droit civil.

Le chef du Parti québécois Jacques Parizeau, de son côté, avait invité le gouvernement du Québec à voter une loi pour régler le dossier de l'avortement. Le NDP-Québec avait formulé le même souhait.

◆ Valcourt

Le juge l'a immédiatement condamné à \$ 600 d'amende ou à 30 jours de prison. Son permis de conduire est suspendu pour six mois.

M. Valcourt devient ainsi le 10^e ministre à quitter le cabinet Mulroney dans des circonstances troubles depuis l'élection des conservateurs en septembre 1984.

Mais sa tête est aussi la première à rouler dans les rangs ministériels depuis la réélection d'une majorité conservatrice en novembre dernier. L'affaire fait une belle jambe à un gouvernement qui a fait de la lutte contre l'alcool au volant l'un de ses principaux chevaux de bataille sur le plan social.

Seul son avocat s'est présenté hier en Cour provinciale afin d'enregistrer le plaidoyer de culpabilité de M. Valcourt, qui se remet chez lui des graves blessures au visage qu'il s'est faites dans l'accident de motocyclette survenu dans la nuit du 3 au 4 juillet dernier, sur une route d'Edmundston.

Deux prélèvements sanguins l'un effectué sur la scène de l'accident après qu'il soit entré tête première dans une clôture, l'autre, un peu plus tard à l'hôpital — ont montré des taux d'alcool dans le sang du ministre de 0.16 et 0.15, soit deux fois la limite permise 0.08.

« J'ai commis une erreur », affirme le ministre déchu dans une brève déclaration écrite, rendue publique par son avocat Gilles Thibodeau à Edmundston. Selon ses médecins, M. Valcourt ne se souvient toujours pas des circonstances de l'accident. Il ne peut pas parler pour le moment, ayant les mâchoires tennues par des broches et il semble qu'il perdra l'usage de l'œil droit.

M. Valcourt avait écrit dès lundi dernier à M. Mulroney pour lui offrir sa démission, après avoir appris le vendredi précédent qu'il ferait l'objet d'accusations en vertu du Code criminel. Mais ce n'est qu'hier que le bureau du premier ministre a jugé bon de rendre publique la nouvelle.

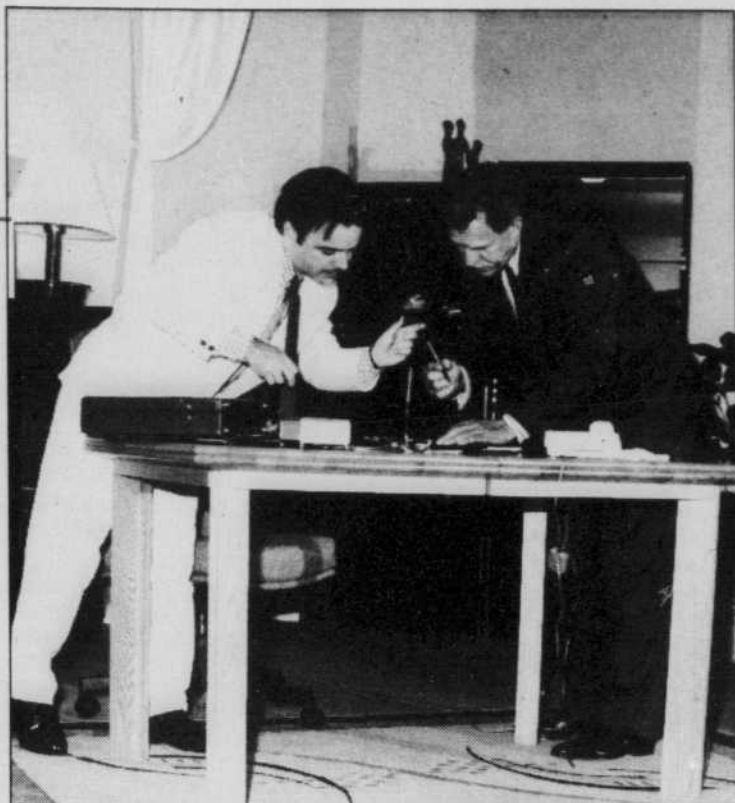
Le premier ministre, qui passe ces jours-ci la majeure partie de son temps à sa résidence d'été du Lac Harrington, dans la Gatineau, a souhaité un « prompt rétablissement » à son ex-ministre et exprimé l'espoir qu'il pourra « revenir sans trop tarder à la Chambre des Communes ».

Fort populaire parmi les Acadiens, M. Valcourt était membre du cabinet Mulroney depuis juin 1986, où il a fait ses premières armes à titre de ministre d'État aux Petites entreprises et au Tourisme. Il détenait le portefeuille des Consommateurs et des Sociétés depuis janvier dernier.

3 août

par la PC et l'AP

- 1988: libération de Mathias Rust, le jeune pilote ouest-allemand qui avait atterri en mai 1987 sur la Place Rouge à Moscou.
- 1987: décès du chef d'orchestre Bert Niosi à Mississauga à l'âge de 78 ans. Il était reconnu comme le roi du swing au Canada.
- 1986: Caroline de Monaco donne le jour à son second enfant, une fille, Charlotte.
- 1985: trente-cinq morts et plus de cent blessés dans une collision ferroviaire, près de Flajauc, en France.
- 1975: un avion s'écrase à Agadir: 188 morts.
- 1973: incendie dans un centre de loisirs de l'île de Man: 51 morts.
- 1963: Herman Willemse gagne la traversée du lac Saint-Jean pour une troisième fois.
- 1958: le sous-marin nucléaire américain Nautilus passe au Pôle Nord en plongée sous la banquise.
- 1954: mort de la romancière française Colette, née en 1873.
- 1942: trois personnes meurent et 20 autres sont blessées dans la panique suivant un incendie au stade Ontario à Montréal.
- Ils sont nés un 3 août: James Wyatt, architecte britannique (1746-1813); Dolores del Río, actrice mexicaine (1905-1983); Bruno Coquatrix, organisateur français de spectacles (1910-1979).

Jean-Bernard Côté et Jacques Godin dans *À vos souhaits*.

La mort, le fric et les rapaces

À vos souhaits

Pièce de Pierre Chesnot, mise en scène de France Arbour, décors de Pierre Delanée, avec Janine Mignolet, Jacques Godin, Gisèle Dufour, Jean-Bernard Hébert, jusqu'au 3 septembre au Théâtre de l'Estier à Cowansville.

Alain Pontaut

COWANSVILLE, au sud de Granby, dans les Cantons de l'Est, c'est une sorte de petite capitale régionale, qui a connu pour premier développement, en 1800, l'implantation de la meunerie du premier colon de la région, Jacob Ruiter. Chacun y allait faire moudre son grain. Chacun ne veut pas dire beaucoup de monde. Cent ans plus tard, la paroisse ne compte encore que 700 habitants, aujourd'hui 12.000.

Cowansville a déjà naguère organisé un Festival de théâtre des Cantons de l'Est, ce qui a sans doute fait penser à Jean-Bernard Hébert qu'on pouvait, en utilisant la belle salle de la polyvalente, y fonder un théâtre d'été de qualité. La première expérience est probante.

Qualité, c'est d'abord choix de la pièce. *À vos souhaits*, de Pierre Chesnot, a ceci d'intéressant que le boulevard que l'on prévoit, peuplé de morts et d'héritiers, d'aventuriers, de gigolos, de veuves joyeuses, se révèle assez vite à l'usage axé sur du cynisme à la « Volpone », d'après conflits et des ruses d'escrocs.

Rose en surface, noire à l'intérieur, la pièce exige ainsi de son meneur de jeu d'interpréter en légèreté décontractée un rôle qui s'échappe parfois vers une tirade claironnante à la Rostand (l'étonnant monologue du « fric ») ou bien vers un humour amer, dur et tranchant qu'on croirait venir d'Henri Becque.

C'est une sorte de tour de force que de ramasser en un seul ces aspects divers. Et Jacques Godin (Ludovic, le gendre et chevalier d'industrie), que l'on croit d'abord un peu hésitant entre ces



possibles, les rapproche et les unifie au contraire, s'empare magistralement du personnage, l'impose autant dans l'ironie que le cynisme et fait un festival de ce suspense robuste mais un peu disparate.

Champion de l'invention, de la malice et de l'ubiquité, sans s'essouffler, sans aucunement masquer les autres, il mêle et il démêle l'intrigue et ses surprises avec une endurance, un rythme et une rapidité qu'on ne se lasse pas d'admirer.

Et glissant de la sorte du léger au drame, avec ce vaudeville au style amer, on se demande parfois si le virage se prendra bien, sans trop secouer, si le ton tragique, après l'autre, ne détonnera pas. C'est le contraire qui se produit car si l'opération est difficile à mener, elle est prise en mains avec art par des comédiens dynamiques et convaincants, d'une grande habileté, d'Hélène Reeves, femme de l'escroc-meneur de jeu, à Jean-Bernard Hébert, médecin qui convoite jusqu'à l'appartenance du mort, de Gisèle Dufour, veuve arrachée au Club Med, à Janine Mignolet, humble assistante figurant finalement la vertu récompensée.

Spectateur d'un soir d'été à Cowansville, on ne s'ennuie pas au Théâtre de l'Estier. Et quand on dit « À vos souhaits », ça veut dire que les artisans de la production ont presque réussi — du premier coup — à réunir tous les éléments qu'il fallait pour créer et pour imposer cette première, pour répondre aux diverses attentes.

D'autant que la visite à des à-côtés : Granby proche, le fantôme du meunier Ruiter, les chemins de Farnham. Mieux encore : le vignoble de l'Orpailleur !

De Salzbourg à Barcelone Carbone 14 traverse l'Europe avec *Le Dortoir*

Robert Lévesque

PARMI les 53 caisses contenant le matériel et le décor de la production *Le Dortoir*, Gilles Maheu, Danièle de Fontenay et l'équipe de Carbone 14 prenaient le café avec la presse, hier matin, avant de s'envoler pour l'Europe où la troupe effectuera une tournée de neuf pays et 14 villes, du 9 août au 31 octobre.

Une tournée impressionnante, d'autant plus qu'elle sera suivie d'une étape au Costa Rica en décembre 89, puis d'une autre en avril 90 en Colombie et au Venezuela, le tout entrecoupé d'une tournée canadienne de deux mois, toujours avec ce même spectacle qui a soulevé l'enthousiasme de la critique et du public lors de sa création en novembre 1988 à l'Espace Libre.

Danièle de Fontenay, la directrice générale de Carbone 14, rayonnait de fierté, hier, en soulignant que « cette tournée, par les lieux et les villes qui nous ont invités, consacre le travail de Carbone 14 sur le plan international ».

En effet, la partie européenne de cette vaste tournée du *Dortoir* débute dans une semaine à Salzbourg, en Autriche, dans le cadre du *Internationales Theatre & Tanz Festival*. La troupe ira ensuite en Écosse, au *Glasgow 1990 Festival Tramway Theatre*, puis au Festival international de théâtre contemporain de Lausanne, en Suisse.

En septembre, le *Dortoir* sera au *Festival Oriente-Occidente* de Rovereto en Italie, à Eindhoven et à Oss en Hollande, au Festival international de Hanovre en Allemagne de l'Ouest, puis à Paris et à Toulouse, en France.

À Paris, Carbone 14 aura le privilège d'inaugurer la saison 89-90 du Théâtre de la Ville, adresse prestigieuse, où le *Dortoir* côtoiera les créations de Pina Bausch et de Jean-Claude Gallota puisque Carbone 14 a été invité dans le cadre du programme de danse. Avec un spectacle comme *Le Dortoir*, comprenant un strict minimum de textes, un théâtre

d'images, Carbone 14 intéresse le marché chorégraphique autant que celui du théâtre.

En octobre, la troupe filera sur Milan, au *Festival Oltre*, puis sur Arnheim en Hollande, à Liège et à Bruxelles (aux Halles de Schaerbeek) en Belgique, et finalement à Barcelone (au Marché aux fleurs) où *Le Dortoir* fera partie du festival de Tardor, première manifestation du festival culturel pré-olympique en prévision des Jeux de 1992.

En général, l'équipe de Carbone 14 (18 personnes) donnera de trois à six représentations (quatre à Paris, cinq à Bruxelles, six à Barcelone) dans des salles dont la moyenne de sièges varie de 1.000 à 1.200. Cette tournée, mise sur pied en un temps record de quatre mois, et qui est une résultante directe du dernier Cinar tenu à Montréal, a été rendue possible avec le soutien du ministère des Affaires extérieures et celui du ministère des Affaires culturelles (programme Diffusion hors-Québec), et avec l'aide de la compagnie aérienne KLM et de l'agence de voyages Club Adventure.

Au Costa-Rica, c'est à l'invitation personnelle du président Oscar Arias Sanchez (prix Nobel de la paix 87) que Carbone 14 ira jouer *Le Dortoir* au premier Festival international de théâtre de San José pour la Paix. De retour du Costa Rica, *Le Dortoir* circulera au pays durant deux mois, avec des arrêts à Québec, Sherbrooke, Ottawa, Toronto, Lethbridge, Banff et Vancouver.

À Bogota, en Colombie, Carbone 14 participera au Festival *Iberoamericano de teatro*, et à Caracas, au Venezuela, au Festival international de théâtre.

Le matériel et le décor s'envolait sur KLM hier, les techniciens partent demain, et les 13 comédiens (où Ginette Morin remplace Pascale Montpetit) prendront un vol lundi prochain pour la première qui a lieu à Salzbourg dès le décalage horaire vaincu.

À Montréal, *Le Dortoir* a été joué 41 fois à guichets fermés. On fête sans doute la centième en route.

Danièle de Fontenay et Gilles Maheu parmi les caisses du *Dortoir*, hier.

Quant à la saison proprement dite de Carbone 14, celle de 89-90, elle ne comportera qu'une création, alors que Gilles Maheu revient à Heiner Müller pour signer un spectacle sur le thème de Médée au Musée d'art contemporain de la Cité du Havre, et la reprise d'une création de 1982, *L'Homme rouge*, seul spectacle de Carbone 14 qui aura lieu à l'Espace Libre de la rue Fullum.

Avec trois textes de l'auteur est-allemand Heiner Müller, dont Maheu a déjà mis en scène *Hamlet-Machine* en 1987, on créera en février 1990 un spectacle conçu spécialement (et exclusivement) pour les locaux abandonnés du musée de la Cité du Havre qui sera démenagé rue Jeanne-Mance. Sous le titre de *Rivage à l'abandon*, ce spectacle comprend éga-

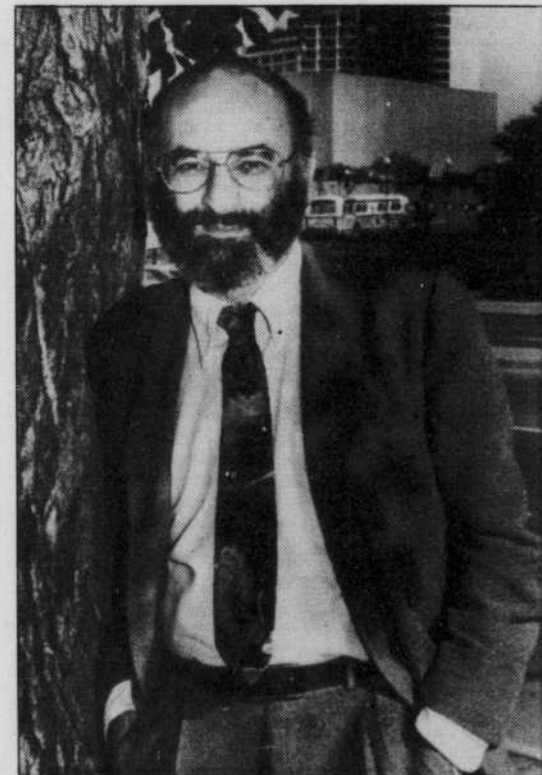
lement les textes intitulés *Matériau-Médée* et *Paysage avec Argonautes*, des textes de Müller qui datent de 1984.

Spectacle joué uniquement par des femmes, *Rivage à l'abandon* aura pour principale interprète la comédienne Marthe Turgeon, qui sera Médée.

Rivage à l'abandon fera partie de l'événement *Blickpunkte*, manifestation multidisciplinaire sur l'art allemand actuel impliquant le Musée d'art contemporain et l'Institut Goethe.

En mai 1990, à Espace Libre, Gilles Maheu dirigera la reprise de *L'Homme rouge* mais cette fois-ci sans en être l'interprète comme à la création. Le comédien Rodrigue Proteau sera « l'homme rouge ».

John Hirsch meurt à l'âge de 59 ans



John Hirsch, photographié il y a sept ans.

Robert Lévesque

LE CANADA a perdu, hier, l'un de ses hommes de théâtre les plus talentueux. John Hirsch, qui avait dirigé le festival de Stratford de 1981 à 1985, est mort dans un hôpital de Toronto à l'âge de 59 ans.

Un ami du metteur en scène a révélé à la presse que John Hirsch était décédé d'une méningite causée par le sida.

Moins connu au Québec, où il avait pourtant signé la mise en scène de l'histoire de production de *Mère Courage* avec Denise Pelletier à l'Orpheum en 1965 (une production du Théâtre du Nouveau Monde), John Hirsch était l'un des hommes de théâtre les plus respectés du Canada anglais où sa carrière n'était pas sans rappeler celle d'un Jean Gascon.

Comme le fondateur du TNM, qui est décédé en avril 1988, John Hirsch aimait dire qu'il ne se considérait pas comme un intellectuel du théâtre, mais comme un homme de théâtre instinctif. Lui et Gascon étaient des amis, et tous les deux avaient dirigé le plus important complexe théâtral canadien à Stratford.

Dans les années 50, alors que Gascon venait de fonder le TNM à Montréal avec les Roux, Gadouas et Hoffmann, John Hirsch, avec un camarade, mettait sur pied à Winnipeg le *Manitoba Theatre Center*, le premier théâtre professionnel de cette province canadienne.

John Hirsch était né en Hongrie en 1930, de parents juifs. Lors de la seconde guerre mondiale, il

avait vécu dans un ghetto de Budapest. Son père fut tué en Allemagne durant la guerre, alors que sa mère et son frère cadet mouraient à Auschwitz. Lui, enfant juif, avait survécu à l'Holocauste.

Il était arrivé à Winnipeg à l'âge de 16 ans, au sortir de la guerre en 1946. C'était un garçon malin et pale qui s'était inscrit à l'université de Winnipeg. À la fin de ses études, John Hirsch, naturellement, se dirige vers le théâtre. Il a d'abord créé une troupe pour enfants, puis une compagnie de marionnettes, le *Muddiwater Puppets*.

Après la fondation du *Manitoba Theatre Center*, il en demeura directeur artistique plusieurs années avant de devenir, en 1974, le chef de la section des émissions dramatiques à la télévision anglaise de Radio-Canada (CBC). Il sera nommé au poste de directeur artistique du Festival de Stratford en 1981, choisi par un comité qui avait pour mission de dénicher un Canadien pour occuper ce poste prestigieux.

John Hirsch, durant son mandat de 5 ans à Stratford, a rénové une institution qui, à ce moment-là, vivait. Il a également été directeur artistique consultant au *Seattle Repertory Company*. Hirsch a multiplié les mises en scène, pour le Centre national des arts à Ottawa, pour le *Shaw Festival*, pour le *Toronto Arts Productions*.

Travaillant souvent aux États-Unis, il avait remporté un *Outer Circle Critic's Award* pour *Saint Joan* au Lincoln Center de New York, un *Obie Award* pour une production off-Broadway au *Chelsea Theatre* et un *Drama Critic's Award* à Los Angeles. Il avait également travaillé au Théâtre Habimah de Tel-Aviv.

La justice américaine enquêtait sur Von Karajan

WASHINGTON (AP) — Le célèbre chef d'orchestre autrichien Herbert von Karajan faisait l'objet d'une enquête du ministère américain de la

Justice concernant son implication dénoncée dans les crimes nazis, mais l'affaire a été classée après son décès en juillet, a annoncé hier un responsable de cette administration.

L'enquête avait été ouverte il y a plusieurs mois sur « certaines allégations » concernant le maestro, a rapporté Neal M. Sher, qui dirige le service des enquêtes spéciales du ministère. « Nous étudions quel pouvait avoir été son rôle dans les persécutions nazies (...) Je ne sais pas où cette enquête aurait abouti mais il aurait pu être question de liste noire (celle des personnes interdites de séjour aux États-Unis pour leur passé nazi). »

Herbert von Karajan avait appartenu au Parti nazi et avait été interdit de représentation pendant deux ans après la fin de la guerre en 1945. Sher a précisé que « certaines allégations rapportaient qu'il avait travaillé pour la police nazie ».

Par ailleurs, les testaments du chef d'orchestre Herbert von Karajan ont été ouverts cette semaine à Samedan près de Saint-Moritz (est de la Suisse), où le musicien avait son domicile officiel. La fortune du maestro est estimée à \$ 200 millions, mais les testaments portent aussi sur son héritage musical, notamment sur des enregistrements vidéo inédits de concerts donnés par Karajan.

Festival international de Lanaudière

Kodaly, *Dances de Galanta*; *Psalmus Hongaricus*, pour ténor chœur et orchestre, avec Guy Bélanger (ténor); Carl Orff, *Carmina Burana*, cantiones profanae, pour chœur, solistes et orchestre, avec Gail Desmarais (soprano), Benoît Boutet (ténor) et Jean-Clement Bergeron (baryton); Chœur Guillaume-Couture, Chœur de l'UQAM, Orchestre Métropolitain, dir. Miklos Takacs. Le premier août, à l'Amphithéâtre de Lanaudière.

Carol Bergeron

LE FESTIVAL International de Lanaudière fait, on l'aura peut-être remarqué, la part plutôt belle à la musique pour chœur et orchestre. Relativement peu jouées, les grandes oeuvres chorales — lorsque les lieux s'y prêtent — attirent pourtant un nombreux public ; même si ce dernier est majoritairement composé de parents et amis des 200 ou 300 choristes que l'on rassemble sur le plateau.

Dirigé par Miklos Takacs, le concert de mardi dernier réunissait chœur mixte, chœur d'enfants, solistes et grand orchestre dans deux cantates à grands effectifs de Zoltan Kodaly et Carl Orff, créées respectivement en 1923 et 1937. Le *Psalmus Hongaricus* n'est guère sorti de sa Hongrie d'origine, tandis que *Carmina Burana* a, aussitôt la guerre terminée, rapidement conquis la faveur d'un public international.

Les oeuvres qui exigent la participation de nombreux exécutants et attirent un large auditoire portent en elles les raisons de leur pérennité. Cela les rend peut-être invulnérables à la critique mais sûrement pas inattaquables... Sans se soucier de la veine érotique et satirique des textes du Moyen-Âge, ni du caractère « fascinant » de la musique (« qui triomphe à l'apogée du IIIe Reich dans l'Allemagne hitlérienne et fit de son auteur une gloire officielle du régime », précise Michel Chion), *Carmina Burana* emporte, dans l'ensemble, une écriture musicale d'une navrante simplicité qui frôle constamment la vulgarité.

Destiné aux célébrations populaires du cinquantenaire de la réunion des villes de Buda et de Pest, le *Psalmus*, de Zoltan Kodaly, en revanche, ne cède jamais à la facilité. Son inspiration demeure toujours noble et généreuse.

Nettement plus intéressante par la qualité de son contenu musical, la première partie Kodaly a permis d'apprécier l'excellence des prestations : celle de l'Orchestre métropolitain dans les *Dances de Galanta* et celle de Guy Bélanger dans les soli pour ténor du *Psalmus Hongaricus*, sans oublier celle des chœurs.

Chaleureuse et sensible, notamment dans l'air *In Trutina*, Gail Desmarais s'est distinguée de ses deux partenaires solistes des *Carmina Burana*. Dans l'exigante partie de baryton, Jean-Clement Bergeron s'est également bien tiré d'affaire. Seul Benoît Boutet a éprouvé de sérieux problèmes à négocier son périlleux *Olim lacus colueram*.

Diriger près de 250 choristes amateurs n'est certes pas chose facile. La masse chorale peut facilement écraser l'orchestre et surtout constituer un poids lourd à manœuvrer. Si, par exemple, la partition de Carl

Orff a souffert, ici et là, de quelques imprécisions rythmiques, de petits décalages et de certaines opacités, elle n'en a pas moins été chantée avec beaucoup d'enthousiasme.

Dictée ...

VOICI le corrigé de la dictée publiée hier dans LE DEVOIR et proposée par Jacques Laurin, président du jury des Deuxièmes Championnats du monde d'orthographe de langue française.

L'orthographe correcte des mots en caractères gras de l'édition d'hier est la suivante : — bariolée, hétéroclites, s'agglutinaient, Saint-Denis, quartette, syncope, dissonante, bebop, cymbales, sitar, poussées, tendues, cracks, cacochymes, égroutants, détonne, tonitruantes, émechée, zéute ou zyeute, rigolote, bougeotte, coïte et loustic.

LE PLEIN AIR

L'ascension du mont Mansfield

Robert Choquette

LA ROUTE est sinueuse et le paysage vallonné, typique de la Nouvelle-Angleterre. Les fermes se succèdent, bien mises avec leurs granges rouges et les silos blancs. Les forêts sont denses, entrecoupées à l'occasion de pâturages et de champs en culture.

Au loin, on voit se dessiner la longue succession des Montagnes vertes qui séparent le Vermont en deux, dans l'axe nord-sud. Dans chacun des villages traversés, on ne manque pas d'apercevoir les inévitables ventes de garage: on a le sens des affaires à la campagne!

La vie au Vermont se partage entre l'agriculture, l'exploitation des érablières et le tourisme. Quarante pour cent des résidents ne sont pas

natifs de l'État, paraît-il. On vient s'installer au Vermont parce qu'on aime la vie paisible et la nature.

Avec seulement 530,000 habitants, le Vermont est l'un des États les moins densément peuplés des États-Unis. C'est aussi un des hauts lieux de la vie au grand air. Voile au lac Champlain, qui forme la frontière de l'État à l'ouest. Ski alpin, en saison. Cyclo-tourisme sur les innombrables chemins de campagne et, bien sûr, randonnée pédestre en montagne.

S'étirant sur 424 kilomètres, la Long Trail traverse le Vermont depuis la frontière du Québec, près de Glen Sutton, jusqu'aux limites du Massachusetts. Le plus ancien sentier de longue randonnée d'Amérique du Nord, la Long Trail a été complété en 1931, en pleine crise économique. On préparait déjà l'avenir!

Aujourd'hui le réseau des sentiers pédestres du Vermont s'étend sur

plus de 700 kilomètres. Le sentier qui gravit le mont Mansfield, le plus haut sommet du Vermont, jouit de la faveur populaire: environ 40,000 personnes foulent le sommet annuellement.

Le mont Mansfield est situé à proximité du village de Stowe, à 177 kilomètres de Montréal. Par la route, il faut compter deux bonnes heures. On emprunte successivement les routes 10 et 35 jusqu'à Itherville, puis la 133 jusqu'au poste frontalier de Phillipsburg. Par la suite, on file vers le sud sur la route 89, qu'on quitte à la sortie 18. Les routes 104A et 104 mènent à Jeffersonville et à la route 108 qu'on emprunte en direction sud jusqu'à Stowe.

Le village est défendu par un défilé qui mérite à lui seul le déplacement. La route qui franchit Smugglers Notch est tellement étroite et sinueuse que par endroits les auto-

bus de visiteurs qui s'y hasardent ne peuvent la négocier qu'au prix de manœuvres ardues. Le point de départ du tronçon de la Long Trail qui mène au sommet du mont Mansfield est situé au-delà du défilé, deux kilomètres plus loin.

On laisse la voiture dans le stationnement réservé aux randonneurs puis, après avoir vérifié le contenu du sac à dos (eau, nourriture, vêtements), et la situation météorologique, on peut s'engager dans le sentier.

De la route 108 au sommet principal, The Chin, le sentier compte 3,7 kilomètres seulement. Mais il grimpe de 816 mètres! Il faut prévoir de trois à quatre heures pour atteindre le sommet. Le retour par le même trajet nécessite trois heures environ.

Au début, le sentier s'élève dans une forêt mixte où dominent les érables, les bouleaux et les hêtres. Aux étages supérieurs on ne rencontre que des conifères. Le sentier est balisé adéquatement: on a peint des traits blancs sur les arbres et sur les roches. Plus haut, au-delà de la limite des arbres, les traits blancs sont soulignés de rouge. Naturellement, il est hors de question de s'aventurer dans le massif sans carte, guide des sentiers ni boussole.

Il existe deux autres façons d'atteindre le sommet du mont Mansfield. Si on accepte de faire une entorse à la sainte orthodoxie des randonneurs, on optera pour la télécabine (\$6 par personne) qui conduit à la station supérieure du centre de ski alpin. Les excursionnistes ne sont pas rendus au bout de leur peine pour autant puisqu'il reste encore à franchir 400 mètres de sentiers extrêmement escarpés.

L'autre approche consiste à emprunter la route carrossable qui mène à la station au sommet du mont Mansfield. Les sept kilomètres de route permettent d'avalier sans peine 772 mètres. Du stationnement, le sommet principal s'atteint en une heure de marche environ.

Comme la plupart des sommets glaciaires, le mont Mansfield jouit



PHOTO ROBERT CHOQUETTE

Il faut compter entre trois et quatre heures pour parcourir le sentier qui gravit le mont Mansfield (Vermont), à 177 kilomètres de Montréal.

d'une végétation particulière qui s'apparente à celle qu'on rencontre d'habitude dans des régions beaucoup plus septentrionales. Ici la toundra alpine-arctique est menacée par l'affluence des randonneurs. Les naturalistes signalent aux visiteurs qu'il est nécessaire de marcher sur les sentiers uniquement.

Au total l'arête du sommet de la montagne s'étire sur quatre kilomètres. Le sommet appartient à l'Université du Vermont. Les visiteurs peuvent se procurer un excellent guide d'auto-interprétation qui fournit de nombreux renseignements au sujet de cet écosystème unique.

La marche en moyenne montagne présente toujours un cachet bien particulier. Dès qu'on dépasse la limite des arbres, à 1,150 mètres environ, on peut savourer à volonté le paysage. À l'ouest, on aperçoit l'immense lac Champlain, partout ailleurs on voit à perte de vue les montagnes aux teintes bleutées.

Il fait frais et le vent souffle fort en montagne. On apprécie alors l'anorak et les lainages. Jamais, au bas de la montagne, on ne croirait justifier une telle tenue.

On n'a pas «fait» le sommet d'une montagne sans avoir posé solennellement le pied sur la borne géodésique qu'on trouve habituellement

sur tous les sommets. N'oubliez pas d'embrasser vos compagnons et vos compagnons d'excursion qui, comme vous peut-être, en sont à leur première ascension du mont Mansfield. Cela fait partie des traditions!

Il existe deux excellents guides des sentiers de la région: *Day Hiker's Guide to Vermont* et *Guide Book of the Long Trail*. Ces topo-guides sont disponibles dans les boutiques montrealaises de plein air. Pour connaître les conditions météorologiques qui prévalent au Vermont, on peut communiquer avec le *Green Mountain Club*: (802) 223-3463.

À Magog, une bonne adresse



BRUNCH DES GASTRONOMES LE DIMANCHE

Le seul sur la baie du beau lac international Memphrémagog.

Toutes les chambres avec terrasse ou balcon privé, air climatisé, vue sur le lac.

A quelques pas du centre ville, forfaits divers. Pour réservation sans frais: 1-800-567-2727 (819) 843-6521

1133 Principale O. Magog, Qc J1X 2B8

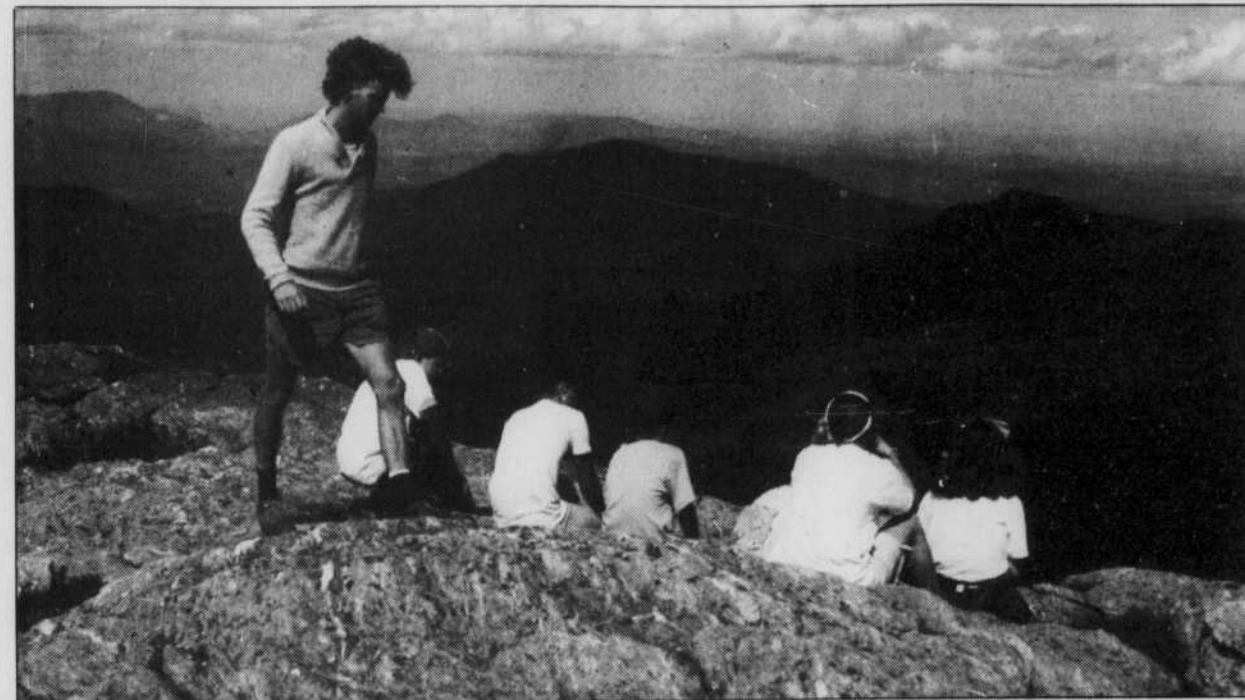


PHOTO ROBERT CHOQUETTE

Rendu au sommet, il ne faut pas oublier de poser le pied sur la borne géodésique et d'embrasser ses compagnons d'aventure. Tradition oblige.

À LA DÉCOUVERTE DU QUÉBEC

Les Auberges Romantik du Québec



30 chambres toutes catégories. Salle à manger réputée. 4 fleurs de lys et 4 fourchettes. Piscine intérieure, saunas, bains tourbillons. Boîte à chansons. Centre de santé-beauté. Boutique d'art. Au cœur de Baie Saint-Paul, situé à proximité du centre d'art et de nombreuses galeries. 23, rue Saint-Jean-Baptiste, Baie Saint-Paul, (418) 435-2255.



Une auberge de calme et de détente, située à Pointe-au-Pic, au cœur de Charlevoix. Vue imprenable sur le fleuve. Cuisine évolutive et raffinée du chef Régis Hervé, classifiée 4 Fourchettes. Tout nouveau: 30 chambres de luxe, toutes avec bain tourbillon, salon, foyer, T.V. couleur, grand balcon. Forfaits \$77.50 et plus p.pers., par jour P.A.M.

418-665-3731, 1-800-463-1568

AUBERGE ST-BERNARD

Nouveau complexe hôtelier à Magog-Orford, chambres et suites de luxe, appartements tout confort avec salon foyer et cuisine toute équipée. Salle à dîner Le GRILLARDIN. Bistrot-café avec terrasse, piscine, jardin, décor champêtre, Accueil et service chaleureux. À 2 pas du centre-ville et ses boutiques et du magnifique Lac Memphrémagog, à proximité des golfs, des théâtres d'été, des Jeunesses Musicales, des galeries d'art et des centres équestres - (819) 843-6657 1-800-567-7378. Sortie 115 Nord de l'Autoroute des Cantons de l'Est. (Aussi disponible condominiums de style Nouvelle-Angleterre à vendre ou à louer)

Manoir Hovey

Niché dans un jardin magnifique sur les rives du lac à North Hatley, Le Manoir Hovey vous offre le summum de l'hébergement et de la restauration. Presque toutes nos 35 chambres ont vue sur le lac et sont décorées individuellement. Plusieurs ont un balcon, bain-tourbillon, lit à baldaquin et foyer. Notre cuisine innovatrice s'alimente à un jardin unique d'herbes, d'épices et de fleurs. Nos 2000 pieds sur le lac permettent tous les sports nautiques et le tennis sur les lieux; golf et équitation sont à quelques minutes du Manoir. Une variété de forfaits-solo sont offerts incluant l'animation sur place, les soupers, déjeuners, taxe service. Exemple: Forfait «week-end» à compter de 875 p.p. par jour, ou du dimanche au vendredi à compter de 795 p.p. par jour. C.P. 60, North Hatley, Qc J0B 2C0. Tél.: (819) 842-2421.

QUÉBEC

AUBERGE LOUIS-HÉBERT:

Auberge avec salle à manger, 10 chambres, 50\$ à 60\$ pour 2 personnes, petit-déjeuner compris. Centre-ville, stationnement. Spécialités: Restaurant français, nouvelle cuisine, fruits de mer. 668 Grande Allée, Québec G1R 2K5. 418-525-7812

MANOIR DU LAC DELAGE:

Situé à 20 minutes au nord de Québec, au pied des Laurentides. Chambres spacieuses et suites. THÉÂTRE D'ÉTÉ. Piscine intérieure et centre de conditionnement physique incluant sauna et bains tourbillons. FORFAIT ÉTÉ incluant chambre, repas du soir et petit déjeuner, accès aux activités sportives saisonnières (dont la piscine extérieure chauffée), taxe et service: à partir de \$87 par personne, par jour, occ. double. Aussi disponible FORFAIT GOLF. Réservation: 1-800-463-2841 ou 1 (418) 848-2551

AUBERGE LES QUATRE-TEMPS LAC BEAUPORT

À 15 minutes du musée de la civilisation et 5 minutes du zoo. Bains tourbillons, piscine intérieure, sauna, plage, ski nautique, forfaits golf, équitation, planche à voile, forfaits santé. Venez vivre une soirée à Naples en compagnie du fameux ténor Yves Cantin et sa troupe. Prix à partir de \$68.00 par personne incluant repas et billet. Acceptons frais d'appel: 1-418-849-4486

CHARLEVOIX

AUBERGE LES SOURCES

Venez vous détendre et bien manger dans une ambiance chaleureuse et des prix abordables toute l'année. Un choix de qualité! Voisin du Manoir Richelieu. 8 rue des Pins, C.P. 458, Pointe-au-Pic, Qc, G0T 1M0 (418) 665-6952

ÎLE D'ORLÉANS



Au bord du majestueux fleuve. Une magnifique Auberge «4 Fleurs de lys» où vous trouverez une salle à manger «Gagnant régional du Mérite de la restauration 1988», chambres, piscine. Un site unique situé à St-François de l'Île d'Orléans. Pour information ou réservation: (418) 829-2735

ESTRIE



Offrez-vous un séjour luxueux au cœur de la région Sutton/Lac Brôme. Hôtel de type condo-appartements, salle à manger, bistro rénové, chevaux, piscine, sur une ferme de 200 acres. L'endroit idéal pour se reposer ou profiter des sorties de fin de semaine. Réunions d'affaires, tournois de golf, réceptions de mariage. Forfait de fin de semaine: 116 \$ p.p. occ. dbl. incluant les repas. Réservations: 514-263-3294. Brôme-Ouest, Québec J0E 2P0.

AUBERGE MEMPHRÉ

dans les Cantons de l'Est, quelle bonne idée pour briser la routine et venir voir la nature s'éveiller, visiter la région, assister à un spectacle, pêcher etc. Chambres avec vue panoramique sur le lac Memphrémagog et sur le Mont Orford. Quelques uns avec bain tourbillon et balcon privé. Salle à manger, bar. Piscine intérieure chauffée. Occ. double à partir de 27,50 \$ par pers. P.A.M. à partir de 46,70 \$ par pers. occ. double. Enfants de moins de 14 ans, accompagnés de leurs parents, chambre gratuite.

1007, NORD, RUE MERRY, MAGOG, J1X 2G9

1-819-847-2222

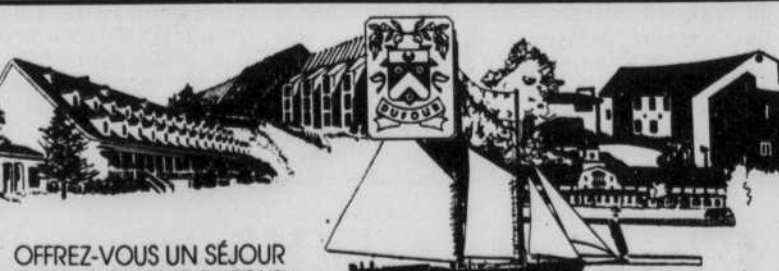
CENTRE DE VILLÉGIATURE CHÉRIBOURG:

Endroit idéal pour la détente. Ce centre vous offre une gamme d'activités sur place: baignade, tennis, vélos de montagne, complexe sportif incluant piscine intérieure, gymnase, sauna, tourbillon et salle de conditionnement. À moins de 2 km: golf, équitation, randonnée pédestre. Côté hébergement, vous pourrez choisir entre 54 nouvelles chambres et suites (97 au total), des chalets ou des villas de luxe. Les chalets logent 6 personnes maximum et sont entièrement équipés (T.V., foyer, vaisselle, cuisine et lingerie). Prix en saison à partir de 450\$/sem. Nos villas de luxe bénéficient d'équipements plus modernes et la décoration est de bon goût. Le prix de celles-ci est de 25% supérieur aux prix standards. Vous pouvez également profiter de différents forfaits: GOLF: 6 jrs/5 nuits à partir de 420\$; MUSIQUE avec le Centre d'Arts Orford: 4 jrs/3 nuits à partir de 239\$; VACANCES-SANTÉ: 4 jrs/3 nuits à partir de 399\$, (prix p.p. occ. dbl.). SOUPÉ-THÉÂTRE disponible. Réservez tôt: 1-800-567-6132 ou local 819-843-3308. Chéribourg, C.P. 337 MAGOG (Québec) J1X 3W9.



Une des plus prestigieuses auberges du Québec, directement sur les berges du lac Massawippi, 21 chambres de rêve, quelques-unes avec vue sur le lac, balcon et bain tourbillon. Suites et chalets aussi disponibles. La planche à voile, la voile, le ski nautique, le canot, plage privée, piscine extérieure chauffée et croisière, tout sur les lieux. Le golf, l'équitation, le tennis, théâtres d'été et le Centre d'Art Orford à proximité. Cuisine française classifiée 4 fourchettes. Forfait week-end à partir de \$160 PP occ. double incluant 2 petits déjeuners et 2 soupers.

(819) 838-4296. C.P. 246 Ayer's Cliff, Qc. J0B 1C0



OFFREZ-VOUS UN SÉJOUR CHEZ LA FAMILLE DUFOUR

MONT SAINT-ANNE

HÔTEL VAL DES NEIGES: Centre de villégiature et de congrès situé au pied du mont Saint-Anne. 86 chambres de luxe, cuisine, réputée, piscine intérieure s'ouvrant sur la terrasse extérieure, sauna, tourbillon, salle d'exercices, tennis, marelle, vélo de montagne, golf, excursion, salles de réunions (12). Demandez nos forfaits: «Douce Vacances», «Évasion à la montagne», «Cœur à Cœur», «Réunion d'affaires» ou «Congrès», «Fin de semaine en vélo de montagne», «Fleuve et montagne». Tél.: (418) 827-5711. FAX (418) 827-5997.

BAIE SAINT-PAUL

AUBERGE LA PIGNORONDE: Auberge construite à flanc de montagne avec tout confort, fine cuisine, salle de conférence et de jeux, piscine intérieure, bar-détente, tennis, marelle, golf etc. Demandez nos forfaits! «Cœur à Cœur», «Évasion vers l'Est», «Douce Vacances», «Réunion d'affaires», «Pignoronde-Tadoussac»! Tél. (418) 435-5505. FAX (418) 435-2779.

ÎLE AUX COUDRES

HÔTEL-MÔTEL CAP-AUX-PIERRES: Dans une ambiance familiale, 46 chambres, piscine intérieure et extérieure, tennis, marelle, bicyclette, etc. Demandez nos forfaits! «Cœur à Cœur», «Évasion dans l'île», «Congrès», «Val des Neiges-Cap-aux-Pierres», «Réunions d'affaires». TRAVERSEZ GRATUITE. Tél. (418) 438-2711. FAX (418) 438-2127.

TADOUSSAC

HÔTEL TADOUSSAC: Grand manoir traditionnel, entièrement rénové, avec sa vue magnifique sur le St-Laurent, 27 chambres, 149 chambres tout confort, cuisine réputée, piscine, tennis, marelle, golf, mini-puit, excursions, etc. Demandez nos forfaits! «Cœur à Cœur», «Golf», «Découverte du Fjord du Saguenay», «Safari Visuel aux Baleines», «Évasion», «Douce Vacances», «Réunions d'affaires» ou «Congrès». Tél. (418) 235-4421. FAX (418) 235-4607.



RÉSERVATIONS SANS FRAIS 1-800-463-5250 DE MTL (514) 861-2821



"SUR LA ROUTE DU BONHEUR"

CHARLEVOIX / CAP À L'AIGLE

LA PINSONNIÈRE: TRÈS GRAND CONFORT, GASTRONOMIE ET RAFFINEMENT. Sous un même toit: Chambres spacieuses, certaines avec grandes baignoires tourbillons, foyer, lit à baldaquin, piscine intérieure, sauna et appareils d'exercices. Tennis, sentier écologique et plage sauvage privée. Demandez notre nouvelle brochure et nos forfaits pour la saison estivale. Certificats-cadeaux. 124 St-Raphaël, Cap-à-l'Aigle, G0T 1B0, 418-665-4431.

ESTRIE / NORTH HATLEY

AUBERGE HATLEY: Plein air et gastronomie tout simplement hors de l'ordinaire... Vivez le faste d'un séjour au Manoir des Érables... table de renom, suites et chambres luxueuses, cachet unique d'un site historique. Le Manoir vous offre à proximité plusieurs activités de détente, forfaits disponibles. Le Manoir des Érables, 220, du Manoir Montmagny, Qué. G5V 1G5. Tél.: (418) 248-0100.

PAYS DE L'ÉRABLE / MONTMAGNY

MANOIR DES ÉRABLES: Vivez une expérience tout simplement hors de l'ordinaire... Vivez le faste d'un séjour au Manoir des Érables... table de renom, suites et chambres luxueuses, cachet unique d'un site historique. Le Manoir vous offre à proximité plusieurs activités de détente, forfaits disponibles. Le Manoir des Érables, 220, du Manoir Montmagny, Qué. G5V 1G5. Tél.: (418) 248-0100.

LAURENTIDES

HÔTEL LA SAPINIÈRE: Découvrez le calme et la tranquillité à 1 h. de Mtl. Situé au bord d'un lac - 70 ch. - Table d'hôte - Classifié 4 fourchettes et 5 fleurs de lys. Activités organisées - Canots, pédalos, tennis - Pisc. ext. chauffée - FORFAITS: dimanche au vendredi: 5 jrs 499\$ - 2 jrs 215\$ p.p. occ. dbl - 3 repas p.j. et serv. (Sauf juillet et août) - Mtl: 866-8262 - Ext. Mtl: 1-800-567-6635 - Val-David: (819) 322-2020 - FAX: (819) 322-6510

HÔTEL L'EAU À LA BOUCHE: Ste-Adèle (Promotion '89). Un bouquet pour fleur vos vacances. Confort, calme, détente et tout le service auquel vous vous attendez. 26 chambres luxueuses. Face aux pentes de ski, golf et tennis intérieur. Le restaurant vous servira une fine cuisine du marché. 4 Fourchettes et l'hôtel 5 fleurs de lys. Demandez pour nos forfaits. Tél. sans frais de Mtl: 1-800-363-2582, 229-4151 ou 229-2991.

MONTÉRÉGIE / SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU

HÔSTELLERIE LES TROIS TILLEULS: À St-Marc-sur-Richelieu. Une hôtellerie possible et confortable, dans une demeure d'un autre âge, sur le bord de la rivière Richelieu et où le personnel n'a qu'un seul désir: satisfaire. Lauréat national «Mérite de la Restauration». Nous avons différents forfaits à vous proposer. 584-2231.

LAURENTIDES

AUBERGE DES NEIGES

Romantique auberge centenaire avec 8 chambres d'époque. Table gourmande. Rabais de 10 à 20% sur le tarif des chambres pour 4 soirs et plus à partir de 42,50 p.p. occ. dbl. 173 Tour du Lac, Ste-Agathe, J8C 2Z7 Tél.: (819) 326-1276

HÔTEL L'ESTEREL: Le joyau des Laurentides à une heure de route de Montréal. Portant une classification de 5 fleurs de Lys, HÔTEL L'ESTEREL est le centre de villégiature par excellence au Québec, comprenant marina, 18 trous de golf, tennis, piscine chauffée, gymnase, etc. N'oubliez pas notre cuisine renommée, nos vins fins et orchestre en soirée. Tarifs inclus golf et tennis. (514) 228-2571. De Montréal, 866-8224.

HÔTEL FAR HILLS/VAL MORIN: Un hôtel de choix dans les Laurentides. Domaine de 72 ch. avec lac privé. Voilier, planches à voile, canots, pédalos, squash, badminton, tennis et volley-ball. Golf et théâtre d'été à prox. Cuisine raffinée classifiée 4 fourchettes. Mini vacances (3 nuits, 4 jours et 5 repas) 237 \$ p.p. Facilités pour réunions d'affaires. Ligne dir. de Mtl: 866-2219 ou (819) 322-2014.



Découvrez le charme européen et romantique de St-Sauveur au Delta St-Sauveur avec ses 300 chambres luxueuses, piscines intérieure et extérieure, squash, tennis, sauna, bain tourbillon. Forfaits d'été à partir de 69 \$ p.p. occ. double (514) 227-1811.

Coup d'oeil boursier	Indice de la Bourse de Montréal
	2018.67 - 2.03
Indice TSE-300	Indice Dow-Jones
3980.45 + 16.67	2657.44 + 16.32
Dollar canadien (Cents US)	Or (Toronto, US\$)
85.08 - .04	369 - 1
Taux d'escompte	Inflation
12.36%	5.4 %

REPERES ECONOMIQUES

Moody's confirme la cote du Québec

Moody's Investors Service a confirmé la cote de la province de Québec sur les emprunts en dollars américains. Un représentant de Moody's a déclaré: « La province continue de respecter ses objectifs financiers, y compris la réduction du fardeau fiscal et des déficits d'exploitation, ce qui découle à la fois d'une performance économique soutenue et d'un contrôle serré des dépenses. La dette du Québec est importante, mais à mesure que la nécessité d'emprunter diminue, le taux de croissance de la dette directe décline. »

VIE DES ENTREPRISES

Dividende d'Iasco

Le conseil d'administration d'Iasco ltée a déclaré, hier, un dividende trimestriel de 28 cents sur chacune des actions ordinaires de la société. Celle-ci précise que le dividende est payable le 29 septembre aux actionnaires inscrits le 25 août.

Bénéfices records pour Famous Players

Famous Players a enregistré des recettes aux guichets records pour le troisième trimestre, soit \$59,4 millions par rapport à \$43,7 millions pour le trimestre correspondant de l'exercice antérieur. Pour les neuf premiers mois de l'exercice 1989, le total des recettes aux guichets a atteint \$136,6 millions par rapport à \$122,2 millions pour la période correspondante de l'exercice précédent. Pendant le troisième trimestre de 1989, Famous Players a présenté en salle les deux films de l'année qui ont rapporté le plus aux guichets, soit *Batman* et *Indiana Jones and the Last Crusade*; d'autres part *Honey, I Shrunk the Kids*, *Dead Poets Society*, *Lethal Weapon II*, *Star Trek V*, *Licence to Kill* et *Peter Pan* ont également connu un grand succès. Ceci a permis à Famous Players d'enregistrer les meilleures fin de semaine de trois jours et périodes de une semaine, quatre semaines et cinq semaines de son histoire.

Une acquisition pour Quincaillerie Richelieu

La Quincaillerie Richelieu de Montréal a fait l'acquisition de Martin Hardware le 1er août 1989. La fusion de ces opérations crée un distributeur national de quincaillerie de haute gamme pour servir les fabricants de meubles, d'armoires de cuisine et détaillants de quincaillerie. Une plus grande variété de produits et de services résultera de cette fusion. Richelieu continuera de desservir le Québec et les Maritimes par ses bureaux de Montréal et Dartmouth alors que Martin Hardware Distributors (1989) Ltd. assurera le service de l'Ontario et de l'Ouest canadien par ses bureaux de Toronto et Calgary. Le Fonds canadien d'acquisitions Schroder est le principal actionnaire de Quincaillerie Richelieu et Richard Lord, président de Richelieu, assume la direction des nouvelles opérations.

Plastique Moderne, bénéfice en baisse

Le bénéfice net de groupe Plastique Moderne avant postes extraordinaires et les fonds générés par l'exploitation se sont élevés respectivement à \$1,011,630 et \$3,114,307, ou 18,7 et 57,5 cents par action, pour la période terminée le 31 mai 1989 contre \$1,125,821 et \$2,904,776 ou 20,8 et 53,6 cents par action, il y a un an, soit une baisse de 10 % du bénéfice net et une hausse de 7 % des fonds générés par l'exploitation. Les ventes furent de 35,4 millions comparativement à 32,4 millions pour 1988, soit une augmentation de 9 %.

La Fiducie d'immeubles du Canada a tout vendu

Tous les immeubles de la Fiducie d'immeubles du Canada ont été vendus. Le recouvrement de toutes les hypothèques a été effectué, de sorte que la Fiducie ne possède maintenant que de l'argent en caisse et des placements à court terme. Par conséquent, les fiduciaires de la Fiducie d'immeubles du Canada ont autorisé le paiement final en deux étapes aux détenteurs d'unités, soit \$6 par unité, payable le 22 août 1989 aux détenteurs d'unités en liste en date du 1er août 1989; et toute l'encaisse restante (estimée à environ \$1,09 par unité de catégorie "A" et à environ \$1,40 par unité de catégorie "B") appartenant aux détenteurs d'unités en liste en date du 1er août 1989. Ces paiements font suite au premier paiement provisoire de \$2,50 par unité qui a été autorisé en mars 1989.

Correction pour SNC

(Le texte paru hier aurait dû se lire comme suit) Le groupe SNC a finalement obtenu un très bon semestre, en l'occurrence \$ 6,9 millions ou 60 cents par action. Il avait gagné \$ 1,4 million au premier semestre de 1988. Des pertes de \$ 1,7 millions attribuables à l'abandon d'activités au premier semestre de 1988 avaient causé une perte nette de \$ 292,000. Le chiffre d'affaires du premier semestre s'élève à \$ 167 millions. Pour le deuxième trimestre, il est de \$ 80 millions. Le bénéfice net du trimestre atteint \$ 4,2 millions ou 37 cents par action.

Qui Sait ...
si vous n'en profiterez pas vous même ?



Socanav soutient qu'avec Oxdon, le nom même de Steinberg disparaîtra

Jean Chartier

La firme Socanav contrôlera sous peu Steinberg en dépit de la recommandation émise par le conseil d'administration de la compagnie mardi soir, car Oxdon n'obtiendra pas 90 % des actions non-votantes à \$ 53 et se désistara, avançant ses dirigeants en entrevue au DEVOIR. La firme montréalaise fait prévaloir les six arguments suivants à l'appui de ses attentes:

Les magasins Steinberg perdront leur appellation originale pour adopter la bannière Loblaw, et par conséquent le personnel et la direction de Steinberg au siège social de Montréal n'auront plus de raison d'être maintenus en poste si l'offre d'Oxdon a gain de cause.

Loblaw vise d'abord à ajouter 12 % à sa part du marché ontarien qui s'établit présentement à 20 %. Le Québec n'est pas le marché primordial pour Loblaw. En outre, dans la convention signée avec les TUAC, rien n'établit clairement que Loblaw ne fermera pas les magasins non-rentables au Québec et tous les autres magasins que cette compagnie voudra bien fermer.

Oxdon retirera au dernier moment le 11 août son offre d'achat à \$ 53 pour les actions non-votantes de Steinberg, seules les actions votantes étant recherchées et elle n'exercera que sa deuxième offre d'achat complètement séparée pour les actions votantes à \$ 75. Il y a eu deux prospectus distincts qui ont été émis jeudi dernier pour chacune des catégories d'actions. Or, dans chacun des documents, un article précise qu'il est

possible de n'acheter que les actions votantes au dernier moment.

Socanav met tout son capital-actions dans la balance pour l'acquisition de Steinberg, en l'occurrence 13,7 millions d'actions évaluées à \$ 96 millions, et la société émettra 7 millions d'actions supplémentaires durant le processus d'acquisition pour une injection de capital frais de \$ 50 millions. Et, finalement les actionnaires de Socanav seront invités à une nouvelle souscription pour porter le total des actions à 25 millions à l'automne. Le capital-actions de Socanav atteindra donc \$ 186 millions à la fin de l'année.

M. Michel Gaucher souscrita personnellement \$ 16 millions additionnels, M. Louis Rochette \$ 4 millions, la Caisse de dépôt \$ 30 millions et chaque actionnaire se verra offrir autant d'actions qu'il en détient déjà. Avec les droits d'achats d'action en circulation, le public sera invité à souscrire \$ 47 millions à l'automne.

De son côté, la firme de courtage Merrill Lynch entreprend une sollicitation auprès des actionnaires de Steinberg pour porter de 55 à 66 % le bloc des actions votantes détenues par CASC. Le courtier met aussi la dernière main au financement organisé auprès de deux des principales banques canadiennes pour un emprunt à long terme de \$ 330 millions.

Tels sont les points nouveaux qui ressortent d'une entrevue exclusive avec le vice-président du conseil d'administration de Socanav, M. Louis Rochette, et avec le premier vice-président et administrateur au service des financements de Merrill Lynch, M. Yves Julien, l'agent de Socanav dans l'acquisition de Stein-

berg.

Tactiquement, Oxdon a émis jeudi le 28 juillet deux prospectus d'offre d'achat distincts pour les actions de Steinberg. Ce point n'a pas été relevé jusqu'à maintenant. La Corporation d'acquisition Socanav-Caisse n'a pour sa part déposé qu'un prospectus, le vendredi 29 juillet, où il est stipulé que 90 % des actions doivent être déposées pour que l'offre soit valable.

Le conseil d'administration de Socanav sera appelé à se prononcer incessamment sur la levée complète de cette condition. Le vice-président de Merrill Lynch s'attend en effet à ce que toutes les actions disponibles de Steinberg soient achetées par la Corporation d'Acquisition Socanav-Caisse sans aucune condition de seuil minimal.

M. Louis Rochette avance aussi que la Corporation Socanav-Caisse sera le seul acheteur des actions non-votantes éventuellement. Les institutions financières ne peuvent prêter à Oxdon qu'à la condition de l'acquisition des actions votantes, estime-t-il.

La lutte se fait donc au strict plan de l'acquisition des actions votantes, selon lui. Il n'y a pas de différence entre les deux offres à \$ 75 pour les actions votantes. Merrill Lynch espère convaincre les actionnaires majeurs tout au moins cette semaine que l'offre de ses clients est la seule sérieuse.

C'est la meilleure pour l'avenir de Steinberg au Québec, dit M. Rochette. L'UPA est déjà pour nous. Quant aux franchises, elles ne signifient nullement la disparition des magasins, ajoute-t-il, il faut les ren-

dre rentables, c'est tout.

Dans le chapitre des « Répercussions des offres modifiées et Projets d'Oxdon pour la société », en page 10 de son offre à \$ 53 pour les actions A, il est stipulé: « Oxdon peut renoncer à la totalité ou à une partie des conditions énoncées à l'article 5 de l'offre modifiée... sans renoncer en totalité ou en partie... des conditions de ses obligations selon l'offre modifiée visant les actions ordinaires... L'offre modifiée et l'offre modifiée visant les actions ordinaires sont des offres distinctes et Oxdon n'a aucune obligation d'agir de manière compatible quant à l'offre modifiée et à l'offre modifiée visant les actions ordinaires. Toute décision d'Oxdon relativement aux événements décrits à l'article 5 des offres modifiées sera finale et sans appel ».

C'est cet alinéa qui dégage toute responsabilité éventuelle pour l'acquisition des actions non-votantes à \$ 53. Autrement dit, cette offre ne serait que pure tactique pour mettre la main sur les actions votantes à \$ 75, sans intention d'acquisition des actions sans droit de vote puisque 90 % de ces actions ne peuvent être réunies.

M. Rochette ne prévoit pas que M. Arnold Steinberg ou que d'autres membres de la direction cèdent leurs actions votantes à Oxdon. Ceci mènerait à la disparition du nom de Steinberg des magasins, estime-t-il. Seule Socanav-Caisse permet la poursuite d'opération des magasins avec la direction actuelle, à son avis. Il précise que le contact de Socanav a été très bon avec la direction au moment de lancer l'offre d'acquisition.

Une structure de financement complexe

Jean Chartier

M. Michel Gaucher engage d'avantage d'argent dans l'acquisition de Steinberg que M. Bertin Nadeau ne le fit pour l'acquisition de Provigo. Le président de Socanav, son associé Louis Rochette, et leur compagnie Socanav engagent en effet dès maintenant \$ 116 millions en capital-actions pour l'acquisition de Steinberg.

C'est ce qu'indique une analyse du prospectus de l'offre d'achat mise au point par Socanav et la Caisse de dépôt et de placement, complétée par une entrevue avec des dirigeants de Socanav et de la firme de courtage Merrill Lynch.

Ce sont les sociétés Sofati et Gesconav qui détiennent en ce moment les blocs de contrôle de Socanav. Celles-ci formeront conjointement avec la Caisse de dépôt une nouvelle société de holding de leurs actions. Elle s'appellera Gestion Socanav.

M. Michel Gaucher ajoutera d'abord \$ 16 millions d'argent frais pour de nouvelles actions de Socanav qu'acquerra Sofati, son associé, M. Louis Rochette mettra \$ 4 millions dans Gesconav et la Caisse de dépôt achètera pour \$ 30 millions d'actions.

Il y a en ce moment 13,7 millions d'actions de Socanav en circulation. Elles sont évaluées à \$ 7. C'est

la valeur de liquidation des navires de Socanav sur le marché international. Le capital-actions actuel de cette compagnie est donc évalué à \$ 96 millions à l'heure actuelle.

M. Gaucher possède personnellement en ce moment 51 % des actions votantes de Socanav par le biais de Sofati. M. Rochette en détient 12 % dans Gestion Socanav. Et le public a le reste, soit 37 % des actions.

Après l'acquisition de Steinberg, la nouvelle société Gestion Socanav détiendra les deux blocs de MM. Gaucher et Rochette, avec leur nouvelle mise de fonds de \$ 20 millions et la mise de la Caisse de dépôt de \$ 30 millions.

Ces souscriptions nouvelles porteront donc à \$ 146 millions le capital-actions de Socanav. Au moment de l'achat de Steinberg, M. Gaucher détiendra au total 9,3 millions d'actions de Socanav, Gesconav en aura 2,6 millions si M. Rochette exerce 571,000 droits d'achat d'actions qu'il détient, et la Caisse de dépôt acquerra 4,285,000 actions.

M. Gaucher détiendra donc à partir du 22 août 59 % des actions de Gestion Socanav, la nouvelle société-mère, M. Rochette verra sa participation passer à 14 % de cette société de gestion et la Caisse de dépôt aura 26,5 % des actions. Globalement, Gestion Socanav sera dotée de 16,19 millions d'actions de Socanav. Le public ne détient que 5 millions d'actions en ce moment.

Aussi, à l'automne, une nouvelle émission Socanav permettra à chaque actionnaire d'acheter autant d'actions qu'il en détient déjà s'il le désire. Ce sera l'émission REA de l'année, est-il annoncé par certains courtiers.

En outre, la Société de développement industriel du Québec a consenti un prêt de \$ 50 millions à Socanav, dont les intérêts ne sont payables qu'après trois ans bien qu'ils se cumuleront rétroactivement au taux préférentiel plus 1,5 %. Ce prêt est garanti par une charge flottante sur des éléments d'actif.

Ce prêt donne une option à la SDI pour une période de dix ans, soit la durée du prêt, pour acquérir 714,286 actions de catégorie A de Socanav au prix de \$ 7 l'action. En l'occurrence, il s'agit d'une nouvelle émission de \$ 5 millions en capital-actions qui fournira 2,8 % des actions de Socanav à la SDI.

Si le public contribue à toutes les nouvelles actions offertes et aux 2,5 millions de droits d'achat d'actions valides à \$ 5 d'ici le premier janvier, la position des actionnaires majoritaires sera bien sûr diluée à l'automne. La Caisse de dépôt et la SDI auront des positions totales de 15 et 2,8 % de toutes les actions de Socanav.

En aval de Socanav, la Corporation d'acquisition Socanav-Caisse n'aura duré que le temps de compléter la transaction Steinberg. Ou

tout simplement, le nom de CAS sera changé pour celui de Steinberg si l'acquisition est complétée.

La société Merrill Lynch arrange en ce moment un financement auprès de deux grandes banques canadiennes, tout probablement la Banque Royale et la Banque de Montréal pour les \$ 330 millions nécessaires pour compléter le paiement des actions au premier septembre. La Banque Nationale et la Banque de Commerce sont les banques d'Oxdon et Steinberg se finance surtout à la Banque de Nouvelle-Écosse.

Un autre aspect laissé dans l'ombre jusqu'ici, c'est le fait que l'offre d'achat de toutes les actions de Steinberg représente \$ 1,32 milliard. La Caisse de dépôt paie \$ 700 millions pour la société immobilière Ivanhoe et \$ 120 millions pour le paiement de la dette contractée par Ivanhoe envers Steinberg. Socanav a dû trouver un financement supplémentaire de \$ 500 millions.

La Caisse de dépôt a d'abord consenti des débentures pour \$ 50 millions, indexées aux profits jusqu'à un rendement maximal de 30 %. Ces débentures ne sont toutefois pas convertibles en actions. La direction de Socanav ne s'attend pas à augmenter le montant de \$ 330 millions demandé aux banques. Le montant payé pour les actions de Steinberg est considéré un paiement à très bon prix par la direction de Socanav.

Chute de 24% des bénéfices de Donohue

QUÉBEC (AFP) — La société Donohue (pâtes et papiers) a annoncé hier une diminution de 24 % de son bénéfice net semestriel, \$ 25,4 millions au cours du semestre clos le 30 juin dernier, contre \$ 33,4 millions pendant la période correspondante de l'exercice 1988.

Le bénéfice net par action ordinaire (catégorie "B") s'est établi à 79 cents pendant la période indiquée,

contre \$ 1,08 par action l'an dernier.

Le chiffre d'affaires de Donohue, sous contrôle du groupe de presse montréalais Quebecor et de la British Printing and Communication Corporation (BPCC, groupe Maxwell), a pourtant totalisé \$ 334 millions au premier semestre de l'exercice en cours, en progression de 5 % par rapport aux \$ 317,2 millions enregistrés en 1988.

Ces mauvais résultats sont attribuables à la baisse de la demande et des prix pour le papier journal ainsi qu'à l'appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain, a indiqué Donohue, ancienne compagnie publique québécoise, contrôlée à 55,25 % par la société Mircor, propriété à 51 % de Quebecor (du magnat québécois Pierre Pélaudeau) et à 49 % de la BPCC.

Donohue a réalisé un bénéfice net de \$ 10,9 millions au second trimestre, clos le 30 juin dernier, en baisse de 68 % comparativement aux \$ 18,3 millions de la même période de l'an dernier. La société a enregistré un chiffre d'affaires de \$ 168,2 millions au cours du trimestre écoulé, contre \$ 161,2 millions lors de la période correspondante de l'an dernier, soit une hausse de 4,3 %.

Falconbrige s'associe à AMAX pour bloquer Noranda et la famille Bronfman

TORONTO (PC) — Falconbridge, une des plus importantes compagnies minières au Canada, a participé à la mise sur pied d'un consortium américain susceptible d'empêcher le groupe Noranda, dirigé par la famille Bronfman, d'en prendre le contrôle.

AMAX Inc. de New York, un géant international dans la production d'aluminium, de charbon et d'or est disposé à payer \$ 2,8 milliards canadiens, soit \$ 36,13 l'action pour l'ensemble des actifs de Falconbridge, ont déclaré conjointement les deux compagnies.

Falconbridge a de plus fait savoir que des directives avaient été données à ses actionnaires pour prévenir une surenchère pouvant permettre la prise de contrôle par une autre entreprise.

Ces deux décisions sont pour le moins dures à avaler pour Noranda Inc., le holding contrôlé par les frères Peter et Edward Bronfman, de Toronto. Depuis un an, ils ont fait des piques et des mains pour acquérir 24 % des actions de Falconbridge dans l'espoir d'en prendre le contrôle

OPA pour Falconbridge			
Avoirs	Profits	Ventes	Employés
AMAX \$ 4.1 milliards *	\$ 741 millions *	\$ 3.9 milliards *	20,000
FALCONBRIDGE \$ 2.6 milliards	\$ 341 millions	\$ 2.1 milliards	9,554
noranda \$ 11.3 milliards	\$ 603 millions	\$ 8.9 milliards	47,500
(Au terme de 1988) * Dollars américains			

éventuellement.

Le président de Falconbridge, M. Bill James, a admis avoir discuté avec les représentants de Noranda et avoir choisi l'offre d'AMAX parce qu'elle s'adressait directement à tous les actionnaires. M. James a ajouté que l'OPA de AMAX était supérieure à toutes les autres reçues.

Le conseil d'administration de Falconbridge a d'ailleurs recommandé l'acceptation de l'offre d'AMAX.

L'acquisition de Falconbridge par AMAX demeure conditionnelle à l'acceptation des deux tiers des actionnaires privilégiés de la compagnie et du Bureau des investissements et des valeurs mobilières du

Canada. Sur les parquets les investisseurs ont déjà donné leur aval à ce projet en faisant bondir le cours de Falconbridge à \$ 36 5/8 avec une hausse de \$ 6 3/8. Trois millions d'actions ont été transigées.

Falconbridge possède des actifs de \$ 2,6 milliards can. et produit du nickel, du cuivre et du zinc dans le nord-ouest de l'Ontario, notamment à Timmins et Sudbury, en Norvège et en République dominicaine. La compagnie emploie quelque 8,000 personnes.

Falconbridge a connu sa meilleure année en 1988 avec un bénéfice net de \$ 341 millions sur un chiffre d'affaires de \$ 2,1 milliards. Quant à AMAX, elle possède des actifs de \$ 5 milliards et opère au Canada, aux États-Unis, au Mexique et en Europe. Au Canada, AMAX possède une part appréciable des actions de l'aluminerie de Bécancour par l'intermédiaire de sa filiale, Canamax.

En 1988, les bénéfices nets d'AMAX ont atteint \$ 870 millions pour un chiffre d'affaires de de \$ 4,6 milliards.

CULTURE ET SOCIÉTÉ

CINEMA

ASTRE I: (327-5001) — *Batman* fr. 1 h 15, 4 h, 7 h, 9 h 45
 ASTRE II: — *UHF* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
 ASTRE III: — *Karate Kid* 31 h 15, 3 h 30, 5 h 45, 8 h, 10 h 15
 ASTRE IV: — *Parenthood* mer. jeu. 1 h, 3 h, 15 h, 5 h 30, 7 h 45, 10 h

BERRI I: (288-2115) — *Batman* 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 30
 BERRI II: — *S.O.S. fantômes* 21 h 45, 3 h, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 45
 BERRI III: *Karate Kid* 31 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 30
 BERRI IV: — *Les maris, les femmes et les amants* 12 h 45, 3 h, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 45
 BERRI V: — *Les Lavigueurs démentés* 5 h, 9 h — *Combat à finir* 7 h — *Fierro l'été des secrets* 1 h, 3 h

BONAVENTURE I: (861-2725) — *Shag* sem. 7 h 30, 9 h 30
 BONAVENTURE II: — *Great Balls of Fire* sem. 7 h 05, 9 h 20
 BROSSARD I: (485-5906) — *Jésus de Montréal* sem. 7 h, 9 h 15
 BROSSARD II: *Son alibi* sem. 7 h 15, 9 h 20
 BROSSARD III: *Batman* sem. 7 h, 9 h 35

CARREFOUR LAVAL 1: (688-3684) — *K-9* sem. 7 h, 9 h 10
 CARREFOUR LAVAL 2: *S.O.S. fantômes* 2 sem. 7 h, 9 h 10
 CARREFOUR LAVAL 3: *Jésus de Montréal* sem. 7 h 10, 9 h 35
 CARREFOUR LAVAL 4: *Son alibi* sem. 7 h, 9 h

CARREFOUR LAVAL 5: *Les maris, les femmes et les amants* sem. 7 h 15, 9 h 30
 CARREFOUR LAVAL 6: *When Harry Met Sally* sem. 7 h 30, 9 h 40

CINÉMA ÉGYPTIEN 1: 1455 Peel, Mt — *Parenthood* mer. jeu. 1 h 30, 4 h, 7 h, 9 h 25

CINÉMA ÉGYPTIEN 2: Mt — *Jésus de Montréal* 2 h, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30
 CINÉMA ÉGYPTIEN 3: Mt — *Parenthood* mer. jeu. 1 h 30, 4 h, 7 h, 9 h 25

CINÉMA JEAN-TALON: Mt — *Licence to Kill* sem. 7 h, 9 h 40

CINÉMA OMÉGA 1: — *Chérie, j'ai réduit les enfants* 1 h, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 20
 CINÉMA OMÉGA 2: — *Permis de tuer* 1 h 15, 4 h, 7 h, 9 h 30

CINÉMA DE PARIS: 896 Ste-Catherine O. (866-3636) — *Sweet Lorraine* tous les soirs 19 h 15, 21 h 15

CINÉMA PARALLÈLE: 3682 boul. St-Laurent, Mt (843-6001) — *Aguiré, la colère de Dieu* 19 h 30 (3 au 6 août)

CINÉMA POINTE-CLAIRE 1: 6361 Trans-Canada — *Ghostbusters* 2 sem. 7 h, 9 h 30
 CINÉMA POINTE-CLAIRE 2: *Shag* sem. 7 h 30, 9 h 40
 CINÉMA POINTE-CLAIRE 3: *UHF* sem. 7 h 20, 9 h 25
 CINÉMA POINTE-CLAIRE 4: *When Harry Met Sally* sem. 7 h, 9 h 05
 CINÉMA POINTE-CLAIRE 5: *Week-end at Bernie's* sem. 7 h 05, 9 h 20
 CINÉMA POINTE-CLAIRE 6: *Parenthood* mer. jeu. 7 h, 9 h 25

CINÉMATHEQUE QUÉBÉCOISE: (842-9768) — *Intérieur New York Subway Forty-second Street* 18 h 35 — *The New York Hat Manhattan* 20 h 35

CINÉMA V: 1: 5560 Sherbrooke O. (489-5559) — *Turner and Hooch* 7 h 15, 9 h 40
 CINÉMA V: 2: *Licence to Kill* 6 h 50, 9 h 35

CINÉPLEX I: (849-3456) — *Camille Claudel* 1 h 30, 4 h 45, 8 h 15
 CINÉPLEX II: — *Scandale* 1 h 10, 3 h 20, 5 h 30, 7 h 40, 9 h 50

CINÉPLEX III: — *K-9* fr. 1 h 05, 3 h 15, 5 h 30, 7 h 40, 9 h 45
 CINÉPLEX IV: — *Field of Dreams* 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40
 CINÉPLEX V: — *Bagdad Café* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
 CINÉPLEX VI: — *La petite voleuse* 1 h, 3 h 15, 5 h 30, 7 h 40, 9 h 50
 CINÉPLEX VII: — *Les aventures de Baron Munchausen* 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 35
 CINÉPLEX VIII: — *La soule* 1 h 10, 3 h 15, 5 h 20, 7 h 25, 9 h 30
 CINÉPLEX IX: — *Karate Kid* 31 h 30, 4 h, 7 h 10, 9 h 45

COMPLEXE DES JARDINS I: (288-3141) — *Mort d'un commis voyageur* 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 45
 COMPLEXE DES JARDINS II: — *Son Alibi* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h 20, 9 h 25
 COMPLEXE DES JARDINS III: — *La salle de bain* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 10, 7 h 05, 9 h
 COMPLEXE DES JARDINS IV: — *Batman* 1 h 10, 3 h 50, 7 h, 9 h 40

COMPLEXE GUY-FAVREAU / O.N.F.: 200 ouest Boul. Dorchester, Mt (283-8229) — *Un été animé: films d'animation* 20 h, les 3 au 4 août

CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (848-3878) — *Phantom Lady* 19 h — *White Heat* 21 h

CRÉMAZIE: (388-4210) — *Batman* sem. 7 h, 9 h 30
 DAUPHIN I: (721-6060) — *Jésus de Montréal* 2 h, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30
 DAUPHIN II: *Liaisons dangereuses* sem. 7 h 30, 9 h 45

CINÉMA DÉCARIE 1: (341-3190) — *When Harry Met Sally* sem. 7 h 10, 9 h 10
 CINÉMA DÉCARIE 2: *Parenthood* mer. jeu. 7 h, 9 h

DORVAL I: (631-8586) — *Indiana Jones & the Last Crusade* 1 h, 4 h, 6 h 50, 9 h 35
 DORVAL II: *Babar, le film* 12 h 15, 2 h — *Lethal Weapon* 2 h, 6 h 45, 9 h 30
 DORVAL III: *Honey I've Shrunk the Kids* 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40
 DORVAL IV: — *Peter Pan* 12 h, 1 h 40, 5 h

45 — *Dead Poets Society* 3 h 15, 7 h 20, 9 h 45
 DU PARC 1: (844-9470) — *Turner and Hooch* sem. 7 h, 9 h 15
 DU PARC 2: — *Lethal Weapon* 2 h 7 h, 9 h 25
 DU PARC 3: — *Licence to Kill* 6 h 45, 9 h 30

DU PLATEAU 1: (521-7870) — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 4 h 15, 7 h, 9 h 30
 DU PLATEAU 2: — *Peter Pan* 1 h, 2 h 30, 4 h, 5 h 30 — *Permis de tuer* 7 h 05, 9 h 35

FAIRVIEW I: (697-8095) — *Licence to Kill* 1 h, 3 h 50, 6 h 35, 9 h 25
 FAIRVIEW II: — *Peter Pan* 12 h, 1 h 45, 6 h — *Batman* 3 h 30, 7 h 35, 10 h

FAUBOURG STE-CATHERINE 1: (932-2230) — *Harry Met Sally* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
 FAUBOURG STE-CATHERINE 2: — *Week-end at Bernie's* 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30
 FAUBOURG STE-CATHERINE 3: — *Do the Right Thing* 2 h, 4 h 30, 7 h 10, 9 h 40
 FAUBOURG STE-CATHERINE 4: — *Scenes from the Class Struggle in Beverly Hills* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h

GOETHE-INSTITUT MONTRÉAL: (499-0159) — *GREENFIELD* I: (671-6129) — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h, 4 h, 6 h 50, 9 h 35
 GREENFIELD 2: — *Peter Pan* 12 h, 1 h 40 — *Permis de tuer* 3 h 30, 6 h 30, 9 h 30
 GREENFIELD 3: — *Friday 13th part 8 Jason Takes Manhattan* 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 40

IMAX: Vieux-Port de Montréal — *Vertige* lun. au dim. 10 h 30, 11 h 30, 13 h 30, 14 h 30, 15 h 30, 16 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 20 h 30, 21 h 30 — *Speed* lun. au dim. 12 h 30, 18 h 30

IMPÉRIAL: (288-7102) — *Indiana Jones & the Last Crusade* 12 h 20, 3 h 20, 6 h 20, 9 h 20
 LAVAL I: (688-7776) — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 40

LAVAL II: — *Babar, le film* 12 h 30, 2 h 10 — *Permis de tuer* 3 h 30, 6 h 30, 9 h 20
 LAVAL III: — *Chérie, j'ai réduit les enfants* 12 h 40, 2 h 50, 5 h, 7 h, 9 h 10
 LAVAL IV: — *Peter Pan* 12 h 10, 1 h 30, 5 h 45 — *Batman* 3 h 15, 7 h 15, 9 h 45
 LAVAL V: — *Lethal Weapon* 2 12 h 10, 2 h 30, 4 h 50, 7 h 10, 9 h 30

LAVAL 2000 1: (687-5207) — *Batman* sem. 7 h, 9 h 30
 LAVAL 2000 2: *Karate Kid* 3 sem. 7 h 05, 9 h 35

LOEW'S I: (861-7437) — *Licence to Kill* 12 h 40, 3 h 35, 6 h 30, 9 h 20
 LOEW'S II: — *Dead Poets Society* 1 h, 3 h 45, 6 h 20, 9 h 15
 LOEW'S III: — *Turner and Hooch* 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 20, 9 h 30
 LOEW'S IV: — *Star Trek V the Final Frontier* 12 h 15, 2 h 35, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 35
 LOEW'S V: — *Batman* 1 h, 3 h 45, 6 h 30, 9 h 15

QUIMETOSCOPE: (525-8600) — *Salle 1: Rain Man* 19 h — *Petite Vera* 21 h 30 — *Salle 2: Je vous salue Marie* 19 h 15 — *Lettres de mon moulin* 21 h 15 — *Salle 3: Club des cinéphiles: Du rififi chez les hommes* 19 h 30

PALACE I: (866-6991) — *Batman* 12 h, 3 h, 6 h, 9 h
 PALACE II: — *Lethal Weapon* 21 h 30, 4 h 10, 6 h 50, 9 h 30
 PALACE III: — *Babar, le film* 12 h 30, 2 h 10, 4 h 10, 6 h — *Lethal Weapon* 2 h 30
 PALACE IV: — *Friday 13th part 8 Jason Takes Manhattan* 8 h, 10 h 15 — *Peter Pan* 12 h, 1 h 50, 3 h 40, 5 h 30
 PALACE V: — *Friday 13th part 8 Jason Takes Manhattan* 12 h 05, 2 h 20, 4 h 35, 7 h, 9 h 15, mer. 12 h 05, 2 h 20, 4 h 35, 9 h 15
 PALACE VI: — *Honey I Shrunk the Kids* 12 h 15, 2 h 30, 4 h 50, 7 h 10, 9 h 30

PARADIS I: (354-3110) — *Batman* fr. 1 h 15, 4 h, 7 h, 9 h 45
 PARADIS II: — *Karate Kid* 31 fr. 1 h, 3 h 20, 5 h 40, 8 h, 10 h 15

PARADIS III: — *S.O.S. fantômes* 21 h, 5 h 10, 9 h 20 — *K-9* fr. 3 h 05, 7 h 15

PARISIEN I: (866-3856) — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h, 4 h, 6 h 55, 9 h 40
 PARISIEN II: — *Babar, le film* 1 h, 3 h — *Mon cher sujet* 5 h 15, 7 h 25, 9 h 35
 PARISIEN III: — *Peter Pan* 12 h, 1 h 40, 5 h 45 — *Société des poètes disparus* 3 h 15, 7 h 20, 9 h 45
 PARISIEN IV: — *Permis de tuer* 12 h 30, 3 h 30, 6 h 30, 9 h 25
 PARISIEN V: — *Chérie, j'ai réduit les enfants* 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 35

PLACE ALEXIS NIHON I: (935-4246) — *UHF* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
 PLACE ALEXIS NIHON II: — *Shag* 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 10, 9 h 20
 PLACE ALEXIS NIHON III: — *Ghostbusters* 2 2 h, 4 h 45, 7 h 05, 9 h 25

PLACE DU CANADA: — *Parenthood* mer. jeu. 7 h, 9 h 25

PLACE LONGUEUIL 1: (679-7451) — *Karate Kid* 31 2 h 30, 2 h 40, 5 h, 7 h 15, 9 h 30
 PLACE LONGUEUIL 2: — *Batman* 1 h 15, 4 h, 7 h, 9 h 35

LE RIALTO: 5723 ave du Parc, Mt (274-3550) — *Zucker Baby Sugar Baby* 7 h 15 — *The Lark of the White Worm* 9 h 30

UNIVERSITÉ: Mt (849-0041) — *Licence to Kill* sem. 6 h 15, 9 h 15

VERSAILES I: (353-7880) — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h, 4 h, 6 h 50, 9 h 35
 VERSAILES II: — *Batman* 1 h, 3 h 45, 6 h 30, 9 h 15
 VERSAILES III: — *Chérie, j'ai réduit les enfants* 12 h 30, 2 h 35, 4 h 40, 6 h 50, 9 h 10
 VERSAILES IV: — *Friday the 13th, part 8 Jason Takes Manhattan* 12 h 30, 2 h 35, 4 h 40, 6 h 50, 9 h 10
 VERSAILES V: — *Babar, le film* 12 h 30, 2 h 15 — *Permis de tuer* 3 h 50, 6 h 40, 9 h 30
 VERSAILES VI: — *Peter Pan* 12 h 30, 2 h 20 — *Lethal Weapon* 2 h, 6 h 45, 9 h 30

SUR SCÈNE

L'AIR DU TEMPS: 134 ouest St-Paul, Montréal (842-2003) — Jazz du mer. au dim. de 22h15 à 02h30 — le groupe de Carlos Lopes, du 2 au 8 août

AMPHITHÉÂTRE: Joliet — Festival international Lanauère: Soirée Beethoven: L'orchestre du festival sous la dir. de Semyon Vekstein, Anton Kuerti, pianiste, le 3 août à 20h

BAR 2080: 2080 rue Clark, Montréal (285-0007) — Jazz du dim. au jeu. à 21h30

BAR LES BEAUX ESPRITS: 2073 St-Denis, Montréal (844-0882) — Dan Bigras, les 3-4-5 août à 22h45

BAR LES JOYEUX NAUFRAGES: 161 est Ontario, Montréal (843-3808) — Jazz les mardis à 22h

BIDDLE'S JAZZ AND RIBS: 2060 rue Aylmer, Montréal (842-8656) — Le Quatuor de Johnny Scott et Geoffrey Lapp, en permanence, lun. 19h à 24h, mer. 20h à 01h, mer. au ven. 17h à 22h — Le Trio de Charlie Biddle, en permanence du mer. au sam. à compter de 22h — Billy George, pianiste/chanteur, sam. de 17h à 19h

LE BIJOU: Complexe Pointe-Clair — Comedy Nest Road Show, les mer. à 20h30, le 8 août, Barry Kennedy

BISTRO D'AUTREFOIS: 1229 St-Hubert, Montréal (842-2808) — Spectacles du mer. au sam.

CAFÉ CAMPUS: 3315 chemin Reine-Marie, Montréal (735-1259) — Tous les jeudis, jeudi rock

CAFÉ THÈME: 311 est Ontario, Montréal (345-7932) — Jazz les ven. et sam. à 21h30

LA CAGE AUX SPORTS: 6321 Trans-Canada, Pointe-Clair (694-4915) — Ateliers d'art, gratuit pour les enfants, les jeu. ven. sam. dim. 17h30 à 20h30

LA CAGE AUX SPORTS: 5830 boul. Taschereau, Brossard (676-4404) — Ateliers d'art gratuits pour les enfants les jeu. ven. sam. dim. 17h30 à 20h30

LA CAGE AUX SPORTS: Carrefour Angrignon, 7077 Newman, LaSalle (363-1403) — Ateliers d'art gratuits pour enfants, jeu. ven. dim. de 17h30 à 20h30, sam. 12h à 20h30

LA CAGE AUX SPORTS: 1800 chemin Côte Vertu, St-Laurent (745-4322) — Atelier d'art gratuit pour les enfants, du jeu. au dim. de 17h30 à 20h30

LA CAGE AUX SPORTS: 688-8244 — Atelier d'art gratuit pour les enfants, du jeu. au dim. de 17h30 à 20h30

CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE

L'EST: 4375 est Ontario, Montréal (872-1644) — L'Excursion-Théâtre présente « Les Voisins » comédie de Claude Meunier et Louis Sala, les jeu. ven. sam. d'août à 20h30

CHÂTEAU MONTCALEM: 255 chemin Fusey, St-Donat (819-424-1531) — L'Ensemble instrumental Wiener Tanze. Soirée Viennoise, œuvres de Strauss et Lehar, du 29 juin au 12 août, jeu. au sam. à 20h30

CLUB G.M.: 22 rue St-Paul, Vieux Montréal (861-8143) — Live Jazz du lun. au ven. de 17h à 21h, Happy hours de 17h à 21h

CLUB MILES: 1200 Bishop (861-4656) — Tous les soirs l'Ensemble Elder Léger, à 17h30

LA DILIGENCE: 7385 boul. Décarie, Montréal (731-7771) — Théâtre Candlelight: « Eubie » comédie musicale avec Michael Sweeney, Philip Cole, Geraldine Hunt, Don Jordan, du mar. au dim., dîner 18h30, spectacle 20h30

ÉCOLE NATIONALE DE THÉÂTRE: Cour intérieure, 5030 St-Denis, Montréal (274-6883) — Les productions de la ligne Verte présente « Zweiter Berliner Songspiel » de Bertolt Brecht et Kurt Weill, m. en s. et dir. musicale, Paul Keenan, du 25 juillet au 12 août, mar. au sam. à 20h30

LE GRAND HÔTEL: 777 Université, Montréal (879-1370) — Chez Antoine: les pianistes Christiane Côté et Roland Devèze du lun. au ven. 17h à 01h, le sam. de 20h à 01h — Bar tour de ville: Le Trio Starlite, du mar. au dim. de 21h à 02h

HÔTEL LA CITADELLE: 410 ouest Sherbrooke, Montréal — Le chanteur-pianiste John Gilbert, mar. au sam. de 20h à 01h

HÔTEL MERIDIEN: 4 complexe Desjardins, Mt (285-1450) — Bar du Foyer: Deux pianistes sont en vedette, Tibor Cesar, du lun. au ven. de 17h à 20h — François Comeau, du mar. au sam. de 20h à 24h

HÔTEL REINE ELIZABETH: 900 ouest Dorchester, Montréal (866-7454) — Restaurant français d'inspiration romantique, du mar. au dim. de 19h à 01h, musique trizane avec le groupe Les Joyeux Gitans

IMAGES DU FUTUR: Vieux-Port de Montréal — Exposition internationale d'arts et nouvelles technologies: hologrammes, courts films en 3D par ordinateur, installations interactives avec le public. Thème: Bicentenaire de la Révolution française, tous les jours de 12h à 23h jusqu'au 24 sept.

LA CROISSETTE: 1201 O. Dorchester (878-2000) — Mike Mirizio, pianiste, du dim. au ven. 17h à 20h

L'ASSIETTE AU BOEUF: 1220 rue Crescent, Montréal (866-7454) — Restaurant français d'inspiration romantique, du mar. au dim. de 19h à 01h, musique trizane avec le groupe Les Joyeux Gitans

L'ENTRE-TEMPS: 1201 ouest Dorchester, Montréal (878-2000) — Disk Jockey, du mer. au sam.

LE POINT DE VUE: 1201 ouest Dorchester (878-2000) — Restaurant gastronomique ouvert du lun. au sam.

L'IMPROMPTU: 1201 O. Dorchester (878-2000) — Gérard Lambert, pianiste-animateur, du lun. au sam. de 21h à 02h

MAISON DE LA CULTURE AHUNTISI: Mont-

réal (872-8749) — Station de métro Henri-Bourassa — Exploration-métro, les composantes et les mécanismes de fonctionnement de notre transport souterrain, du 14 juin au 26 août — Maison du Pressoir: 10,865 rue des Pressoirs (872-8749) — L'écriture au passé, au présent et au futur, depuis les plaquettes d'argile jusqu'à l'ordinateur, les différentes formes d'écriture et l'évolution du livre, du 14 juin au 26 août

MAISON DE LA CULTURE CÔTE-DES-NEIGES: 5290 chemin Côte-des-Neiges, Montréal (872-6889) — Exploration: Énergie: le cœur qui bat, le sang qui circule, l'eau, le soleil et le vent, le big bang, toutes les formes d'énergie et leurs applications, du 14 juin au 26 août

MAISON DE LA CULTURE MARIE-UGUAY: 6052 boul. Monk, Montréal (872-2044) — Exploration: Dessin d'animation: à partir de techniques simples, l'enfant crée son propre dessin animé et s'initie aux mystères du dessin d'animation, du 14 juin au 26 août

MAISON DE LA CULTURE MERCIER: 8105 rue Hochelaga, Montréal (872-8755) — Exploration: La chasse aux fantômes: des mises en situation permettent d'avoir une approche objective de ces faits tout en les reliant à des causes scientifiques, du 14 juin au 26 août — La télévision expliquée aux enfants: la participation de l'enfant à un scénario ou à la manipulation des caméras, lui donne accès aux composantes techniques menant à la production d'une émission, du 14 juin au 26 août

MAISON DE LA CULTURE NOTRE-DAME-DE-GRÂCE: 3755 Boul. Montréal (872-2157) — Exploration: Le masque: les différents usages du masque, la magie, le camouflage ou la protection — L'envers du décor, une maquette géante donne l'illusion parfaite du théâtre et renseigne sur tous les métiers de la scène, du 14 juin au 26 août

MAISON DE LA CULTURE PARC FRONTENAC: 2550 est Ontario, Montréal (872-2273) — Exploration: Un voyage dans le temps: traite des fourrures et vie quotidienne à l'époque de la Révolution Française, du 14 juin au 26 août

MAISON DE LA CULTURE LA PETITE PATRIE: 6707 De Lorimier, Montréal (872-1730) — Exploration: Le grand monde de la marionnette, rencontre avec des personnages fascinants, l'histoire de la marionnette et les techniques de fabrication et de manipulation, du 14 juin au 26 août

MAISON DE LA CULTURE DU PLATEAU MONT-ROYAL: 465 est Mont-Royal, Montréal (872-2266) — Exploration: L'automobile: À bord d'un véhicule dont le trajet est ponctué d'arrêts, le jeune conducteur apprend le fonctionnement des différentes parties de son engin, du 14 juin au 26 août

MAISON PRESTLER: Chemin de la Commune, Dorion (455-6290) — Concert de Lise Daoust, flûte, et Yves G. Préfontaine, clavessin, autour de J.S. Bach: J.S. Bach, C. Ph. E. Bach, Frédéric Le Grand, Burke et Quantz, le 3 août à 20h

PARC DE LA CONFÉDÉRATION: Angle West-thell et Kensington, Montréal — Des masques et son, comédie du Théâtre de la Grosse Valse, m. en s. Paul Buissonneau, le 3 août à 20h

PARC LAFONTAINE: Théâtre de la Verdure, Montréal — À la portée de la main, spectacle d'initiation musicale pour les jeunes, une production du Moulin à Musique, le 3 août à 10h — Présentation de film: « Les portes tournantes » de Francis Mankiewicz, le 3 août à 20h30

PARC MONT-ROYAL: Lac aux Castors, Montréal — Danse folklorique internationale, le 3 août à 20h

PARC ORNEMENTAL: Angle

SPORTS

Grand Prix cycliste des Amériques

Steve Bauer prévoit plus de compétition

Michael T. Gurrie
de la Presse Canadienne

LE CANADIEN Steve Bauer est arrivé à Montréal, hier, plein d'enthousiasme et d'entraînement à l'idée de défendre son titre au Grand Prix cycliste des Amériques, une épreuve de 224 kilomètres qui s'inscrit désormais au tableau de la Coupe du monde de la spécialité.

Bauer a remporté la première édition du Grand Prix en 1988 en s'échappant au dernier tour... Il caresse la même ambition cette année, mais il admet que la course de dimanche sur le Mont-Royal risque d'être âprement disputée.

« La compétition est définitivement plus forte que l'an dernier, a-t-il déclaré. Il faudra évidemment surveiller Sean Kelly, le meneur au classement général de la Coupe du monde, Greg LeMond, Claude Criquielon, Charles Mottet et Pedro Delgado... pour ne nommer que ceux-là. Je m'attends à une course exceptionnelle », a dit celui qui occupe présentement le 12^e rang au classement.

Bauer a quelque peu déçu en terminant 15^e au Tour de France cette année, lui qui avait agréablement surpris avec une quatrième position en 1988.

« Je ne suis pas vraiment satisfait de ma performance au Tour de France, a-t-il concédé. J'ai connu une seule mauvaise étape, mais elle m'a coûté une place parmi les 10 premiers ».

Après les quelque 3.000 kilomètres de la Grande Boucle, Bauer a pris la direction de l'Angleterre pour y disputer la sixième épreuve de la Coupe du monde, la Classique de Wincanton (236 kilomètres), la fin de semaine dernière, et il a terminé 22^e.

« L'horaire d'un cycliste professionnel est très chargé, a admis le médaillé d'argent aux Jeux olympiques de Los Angeles. Par exemple, on dispute deux épreuves de la Coupe du monde en deux semaines après le Tour de France... Ce n'est pas très reposant ».

« Je me sens prêt pour le Grand Prix de dimanche, mais aujourd'hui (hier) je suis un peu fatigué parce que je débarque à peine d'avion ».

Bauer est arrivé de Belgique où il a établi résidence depuis quelque temps. En toute logique, le Canadien originaire de Fenwick (Ontario) a choisi un domicile européen pour la simple et bonne raison que toutes les compétitions d'envergure — hormis le Grand Prix des Amériques — sont présentées sur l'ancien continent.

Il s'exprime d'ailleurs dans un français presque impeccable.

Le Grand Prix des Amériques sera précédé demain par une course de 100 kilomètres sur le circuit Gilles-Villeneuve de l'Île Notre-Dame.

Incroyablement, la plupart des coureurs engagés considèrent cette « petite escapade » comme une simple séance d'entraînement avant la « vraie » course de dimanche.

« Il n'y a aucun doute que la course-cible demeure celle de dimanche. L'épreuve de demain servira surtout à nous délier les jambes et à nous adapter à l'heure du continent ».

« Je ne dis pas que cette course ne sera pas compétitive, s'est empressé de préciser Bauer. Je veux simplement être honnête : elle ne compte pas au classement de la Coupe du monde, donc elle a moins d'impact que l'épreuve de dimanche ».

Selon Bauer, LeMond, le vainqueur en extremis du dernier Tour de France, prend un risque en omettant de prendre part à la course de vendredi et en se présentant à Montréal en milieu d'après-midi samedi.

« Il ne bénéficiera pas d'une très grande période d'adaptation en arrivant à la dernière minute. D'un autre côté, il a plus d'un tour dans son sac ».

Demain, les cyclistes prendront le départ à 17 h 00; dimanche, la course est prévue pour 10 h 10.

Galarraga vante le travail de Santovenia

Hubie Brooks a connu un mois de juillet difficile

Richard Milo
de la Presse Canadienne

PITTSBURGH — Andres Galarraga s'y connaît quand il s'agit de parler d'un receveur. Pour lui, Nelson Santovenia est le meilleur receveur de la Ligue nationale.

À West Palm Beach (A), Galarraga a travaillé derrière le marbre durant un mois — à sa première saison. Et il n'avait pas aimé l'expérience.

« C'est difficile. J'avais des meurtrissures partout sur le corps. J'ai- mais mieux jouer au premier but ».

Intuitif donc de dire que Galarraga a beaucoup d'estime pour Santovenia. S'il était payé au nombre d'« échymoses », Santovenia ferait son million. Or il ne gagne que \$98.500.

« Il est le meilleur receveur du circuit. C'est entre Benito (Santiago) et lui », dit Galarraga.

« Benito a un meilleur bras, mais Santovenia est un meilleur frappeur et il est aussi bon en défensive. La-Vallière (Mike) était excellent, l'an passé, mais depuis qu'il s'est tordu des ligaments au genou, il n'est plus le même ».

Comme Galarraga, Mike Fitzgerald parle de « Santo » en des termes très élogieux.

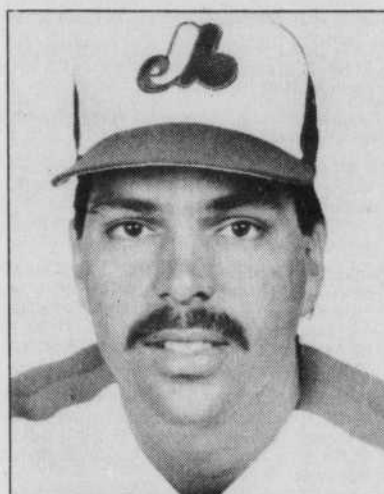
« D'habitude, un joueur a plus de difficultés à sa deuxième année, mais ce n'est pas le cas de « Santo ». On dirait par ailleurs qu'il joue mieux lorsqu'il a des meurtrissures », dit « Fitz », un gars qui s'y connaît en blessures.

À Montréal, malgré son index tout croché, il a réussi à harponner Vince Coleman, comme « Santo » la veille.

« Nous formons un bon duo. C'est le travail d'équipe qui va nous donner le championnat ».

Santovenia, lui, reconnaît qu'il joue mieux blessé.

Lundi, avant de frapper son circuit, il avait été atteint par une fausse balle de Jose Lind au coude droit.



Nelson Santovenia

« J'ai des meurtrissures partout sur le corps. À Montréal, Curt Ford m'a frappé derrière l'épaule avec son bâton. Hier (mardi), j'ai reçu une autre fausse balle sur le pied et j'ai ensuite frappé un coup sûr (à la cinquième). Je ne sais pas pourquoi, mais c'est comme ça ».

Cette année au match des étoiles, Santiago a été le choix des amateurs pour entreprendre la rencontre.

Tony Pena, des Cards de St. Louis, et Mike Scioscia, des Dodgers, ont été ajoutés par le gérant Tommy Lasorda, des Dodgers, et le président Bill White.

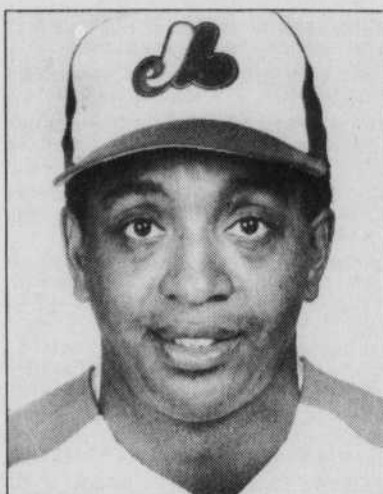
Brooks dans une léthargie

Hubie Brooks n'est pas fier de lui. En juillet, il n'a frappé que pour 178, produit neuf points et claqué trois circuits.

« C'est terrible. Je ne suis pas un frappeur de .250 — sa moyenne actuelle est de .255. Ça ne peut être pire que cela ».

Brooks est sorti de sa léthargie en claquant deux coups sûrs, mardi. C'est la première fois depuis le 29 juin contre Mike Scott, des Astros, qu'il obtenait deux coups sûrs dans un match.

C'est tout dire.



Hubie Brooks

« Je n'ai pas l'impression d'avoir laissé tomber l'équipe. Cependant, je n'ai rien fait pour lui donner un élan ».

Brooks a eu un mois difficile sur le plan émotif. Un de ses cousins, Donnie Moore, l'ex-releveur des Angels de la Californie, s'est suicidé il y a quelques semaines.

Il est également incommodé par une blessure au genou et son contrat se termine à la fin de la saison.

« J'essayais trop fort, probablement. Mon genou est à 97-98 % et je

pense rarement à mon contrat. Je n'ai pas d'excuses. Je ne pense pas que je me fais vieux et que j'ai perdu mon habileté ».

Brooks, qui aura 33 ans le 24 septembre, a produit 44 points en 98 matches. S'il ne retrouve pas son œil, il finira avec une soixantaine de points produits — comme en 1987 quand il en avait eu 58 en 80 matches. Sa saison avait pris fin le 1^{er} août. Il s'était alors tordu des ligaments au pouce gauche.

Cette année, on a l'impression que sa saison 1989 n'a pas encore commencé.

Joe Sparks était content, hier. Hubie s'est mieux élané, mardi.

« Il a beaucoup travaillé dans la cage des frappeurs. Il avançait son corps trop rapidement et ses mains restaient trop à l'arrière », a-t-il expliqué.

L'an passé, Brooks a atteint un sommet personnel en frappant 20 circuits. Il a terminé septième au chapitre des coups sûrs dans la Ligue nationale (164) et connu sa deuxième meilleure saison pour les points produits, 90, tout en évoluant à une nouvelle position — au champ droit.

En 1985, il était devenu le premier joueur d'arrêt-court de la Ligue nationale depuis Ernie Banks en 1960 à produire 100 points.

Paul Gillis terrassé par une maladie grave

d'après la Presse Canadienne

LE JOUEUR de centre Paul Gillis, des Nordiques de Québec, est atteint du syndrome de Guillain-Barré, une maladie qui attaque le système nerveux central, et est présentement hospitalisé à Toronto.

La direction des Nordiques a toutefois précisé hier que Gillis n'est pas paralysé et qu'il est maintenant en voie de récupérer. Il se déplace par ses propres moyens et n'a été confiné à la chaise roulante que pendant une seule journée.

« Paul doit subir encore deux traitements, puis il quittera l'hôpital vendredi (demain) », a dit Jean Martineau, porte-parole des Nordiques.

Gillis a été admis à l'Hôpital général de Toronto la semaine dernière. À ce moment il souffrait d'une perte de sensibilité dans la partie inférieure du corps, soit des hanches jusqu'aux pieds, ainsi qu'au bout des doigts. C'est à ce moment que les Nordiques ont été avisés de la maladie de leur vétéran joueur de centre.

Gillis, âgé de 25 ans, a très bien réagi aux premiers traitements. Alors qu'il faut à certaines personnes une année complète pour se remettre de la maladie, Gillis pourrait s'en tirer à bien meilleur compte grâce à son excellente forme physique.

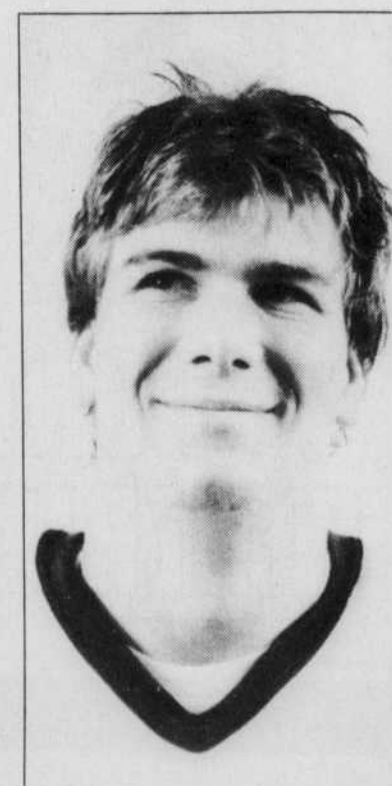
« Selon ce que nous ont dit les médecins, ce n'est qu'une question de temps, a dit le directeur général Martin Madden. Nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la date de son retour au jeu, mais nous doutons qu'il puisse être à son poste au début du camp d'entraînement ».

L'entraîneur Michel Bergeron a pour sa part exprimé sa consternation. « Je m'inquiète d'abord pour l'homme. Paul est marié. Il est certain qu'en ce qui concerne le hockey, ça va bouleverser nos plans, mais le plus important est que Paul s'en remette », a dit Bergeron.

Gillis s'est mis à l'entraînement très tôt cet été afin d'être en pleine forme pour le camp d'entraînement. Les médecins n'écarteraient pas la possibilité que la maladie soit due au surentraînement.

« Paul est un joueur qui débute la saison lentement puis s'améliore au fil des matches, a rappelé Martineau. Cette année il a voulu être au sommet de sa forme dès le début du camp d'entraînement, et il a peut-être forcé la note ».

Les Nordiques n'écarteront pas la possibilité que Gillis puisse patiner avec ses coéquipiers dès les dernières semaines du camp d'entraîne-



Paul Gillis

ment. Il est toutefois peu probable qu'il soit en mesure de se mêler à l'action lors de vrais matches.

Une des difficultés que pourrait rencontrer Gillis est un excès de poids, puisqu'il a tendance à prendre quelques livres lorsqu'il est inactif.

La saison dernière Gillis a été choisi meilleur joueur des Nordiques. En 79 matches il a marqué 15 buts et récolté 25 passes, en plus d'écoper 163 minutes de pénalité.

Nouvel honneur pour Langston

d'après la Presse Canadienne

APRÈS avoir été choisi le joueur par excellence des Expos en juillet, Mark Langston a été proclamé le lanceur du mois dans la Ligue nationale.

C'est la troisième fois qu'il obtient un tel honneur, ayant été choisi à deux reprises dans la Ligue américaine.

Le gaucher des Expos a affiché un dossier de 5-1 et une m.p.m. de 1.47 en juillet. En 49 manches, il a enregistré 55 retraits au bâton. Il a réalisé deux jeux blancs.

**LES INTERNATIONAUX
PLAYER'S LTÉE.**

**LENDL...MCENROE...AGASSI...
CONNORS...NOAH...CURREN...
HLASEK...MAYOTTE...MECIR...**

**Du 9 au 13 août - Festival de Tennis
Du 12 au 20 août - Les Internationaux
Stade de Tennis Jarry**

Puissance. Intimidation. Ruse. Habileté consommée. Rien ne vaut le spectacle fourni par un tournoi de tennis de classe internationale comme Les Internationaux de France, du dont la bourse est de 900.000\$.

L'émotion de Wimbledon, des Internationaux de France, du U.S. Open, de l'Omniium d'Australie et de Les Internationaux Player's Ltée sont défilés par la garde montante des nouvelles étoiles du tennis. Des matchs enlevants à ne pas manquer.

**On peut se procurer les billets à
tous les comptoirs Ticketron
ou en appelant Télétoron.
(514) 288-2525 - ou à l'entrée.**

Jimmy Connors
semi-finaliste 1988

John McEnroe
champion 1984-85

**DU TENNIS
DE CLASSE
INTERNATIONALE**

ATP
Tournoi officiel du
GRAND PRIX NABISCO

Tennis Canada

* Une société affiliée d'Imperial Tobacco Limited
Inscriptions au tournoi conformément aux règles du MTC.

BASEBALL

Ligue nationale

Mardi
Houston 5, Cincinnati 0
Chicago 4, Phil'phie 1
Montréal 5, Pittsburgh 4
San Diego 5, Atlanta 2
New York 11, St. Louis 0
S. Francisco 5, L. Angeles 2

Hier
Houston à Cincinnati
Chicago à Philadelphie
Montréal à Pittsburgh
San Diego à Atlanta
New York à St. Louis
S. Francisco à L. Angeles

Aujourd'hui
Houston, Clancy (5-8)
à Cincinnati, Browning (8-10), 12 h 35
New York, Cone (8-5) à St. Louis, Hill (6-7), 13 h 35
Chicago, Maddux (11-8) à Philadelphie, Ruffin (3-4), 19 h 35
Montréal, Martinez (12-1) à Pittsburgh,

Waik (8-7), 19 h 35
San Diego, Schulze (1-0) à Atlanta, Smoltz (11-8), 19 h 40
San Francisco, Robinson (9-7) à Los Angeles, Hershiser (12-8), 22 h 35

Ligue américaine
Mardi
Minnesota 5, New York 4
Boston 5-6, Baltimore 3-2
Kansas City 2, Toronto 1
Texas 4, Detroit 3
Milwaukee 4, Cleveland 2
Oakland 2, Chicago 0
Seattle 8, Californie 1

Hier
Cleveland 1, Milwaukee 0
Minnesota à New York
Baltimore à Boston
Kansas City à Toronto
Texas à Detroit
Chicago à Oakland
Californie à Seattle

LIGUE NATIONALE

Section Est	g	p	moy.	diff.
MONTREAL	62	44	.585	—
CHICAGO	60	46	.566	2
ST. LOUIS	54	48	.529	6
NEW YORK	54	50	.519	7
PITTSBURGH	45	60	.429	16 1/2
PHILADELPHIE	42	63	.400	19 1/2
Section Ouest	g	p	moy.	diff.
SAN FRANCISCO	62	44	.585	—
HOUSTON	61	45	.575	1
SAN DIEGO	52	54	.491	10
LOS ANGELES	49	58	.458	13 1/2
CINCINNATI	48	57	.457	13 1/2
ATLANTA	43	63	.406	19

LIGUE AMERICAINE

Section Est	g	p	moy.	diff.
BALTIMORE	54	51	.514	—
BOSTON	52	51	.505	1
TORONTO	52	54	.491	2 1/2
CLEVELAND	52	54	.491	2 1/2
MILWAUKEE	52	55	.486	3
NEW YORK	49	56	.467	5
DETROIT	36	68	.346	17 1/2
Section Ouest	g	p	moy.	diff.
OAKLAND	64	42	.604	—
CALIFORNIE	63	42	.600	1/2
KANSAS CITY	58	47	.552	5 1/2
TEXAS	57	47	.548	6
MINNESOTA	52	53	.495	11 1/2
SEATTLE	51	54	.486	12 1/2
CHICAGO	44	62	.415	20

Aujourd'hui

Chicago, Dotson (3-6) à Oakland, Welch (11-5), 15 h 15
Minnesota, Aguilera (0-0) à New York, Cary (1-0), 19 h 30
Cleveland, Black (8-8) à Boston, Smithson (5-9), 19 h 35
Texas, Witt (9-9) à Detroit, Robinson (1-2), 19 h 35
Kansas City, Gordon (11-4) à Toronto, Key (7-12), 19 h 35
Californie, McCaskill (10-6) à Seattle, Johnson (5-2), 22 h 05



Les frappeurs

Match d'hier non inclus	pb	cs	pp	cc	moy.
Aldrete	112	25	10	1	.223
Brooks	373	95	44	8	.255
Figueroa	178	46	29	4	.258
Foley	265	62	27	5	.234
Galarraga	374	95	61	16	.254
Garcia	155	42	14	2	.271
Hudler	111	31	13	6	.279
Huson	39	9	2	0	.231
Johnson	71	15	11	1	.211
Martinez	236	66	18	3	.280
Nixon	226	52	20	0	.230
Noboa	11	3	1	0	.273
Owen	268	64	27	4	.239
Raines	313	93	49	6	.297
San'venia	192	53	23	5	.276
Wallach	387	109	54	8	.282
Buts volés:	Nixon 28; Raines 20; Hudler, Martinez 12; Galarraga 8; Brooks, Garcia 5; Huson, Wallach 3; Fitzgerald, Foley, Owen, Santovenia 2; Aldrete, Johnson 1.				

Les lanceurs

Les lanceurs					
	g-p	mi	pb	rab	mp
Burke.....	6-1	63.2	18	42	2.54
Frey.....	3-1	18.1	7	12	3.44
Gross.....	8-8	144.1	17	1013	4.36
Hesketh.....	5-3	33.0	25	27	6.82
Langston.....	9-3	102.2	23	107	2.02
Martinez.....	12-1	156.3	33	84	3.04
McGaffigan.....	3-4	57.2	22	28	3.43
Perez.....	5-10	127.0	54	100	3.83
B. Smith.....	9-4	148.0	35	90	2.13
Z. Smith.....	0-1	19.1	1	12	0.47
Victoires préservées: Burke 22; Hesketh 3; McGaffigan 2; Zane Smith 1.					